

ACTES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES :



QUELLE STRATÉGIE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

29 - 30 NOVEMBRE 2017

Sous la direction de : El Houssaine ERRAOUI, Leïla TEMRI et Jean-Louis RASTOIN

✉ lerase@uiz.ac.ma

🌐 lerase.uiz.ac.ma



ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL
« SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES : QUELLE STRATEGIE POUR
UN DEVELOPPEMENT DURABLE ? »
 Agadir, 29-30 novembre 2017

Sous la direction de : El Houssaine ERRAOUI, Leïla TEMRI, Jean-Louis RASTOIN

ISBN : 978-2-900792-58-2



TABLE DES MATIERES

Préface : La pandémie du Covid-19 et les mesures pour y faire face offrent des opportunités pour dessiner d'autres politiques publiques en matière de systèmes alimentaires	3
<i>Par Jacques OULD AOUDIA</i>	
Introduction	6
<i>Par Jean-Louis RASTOIN, El Houssaine ERRAOUI et Leïla TEMRI</i>	
Le cadre conceptuel et théorique de la gouvernance territoriale	8
<i>Par Abdelkader EL MOUTAOUKIL et Abdellah SADIK</i>	
La transition alimentaire, c'est pourquoi, c'est quoi et c'est comment ?	14
<i>Par Henri ROUILLÉ d'ORFEUIL</i>	
Les systèmes agroalimentaires territorialisés : concept et enjeux stratégiques	20
<i>Par Jean-Louis RASTOIN</i>	
Le rôle moteur de l'entrepreneuriat dans le développement des systèmes alimentaires territorialisés	28
<i>Par Leïla TEMRI</i>	
L'importance de la réflexion juridique dans le développement des systèmes alimentaires territorialisés	37
<i>Par Geneviève PARENT</i>	
Le <i>Parmigiano reggiano</i> : histoire exemplaire d'un fromage et de son territoire	45
<i>Par Cristina BRAGAGLIA</i>	
Le SAT et les Oasis du sud marocain : quel type de relation ?	51
<i>Par El Houssaine ERRAOUI</i>	
Témoignage - Migrations et développement : un engagement pour l'agroécologie	56
<i>Par Abderrazak ELHAJRI</i>	
Adaptation au changement climatique par la permaculture en communauté rurale : le cas de Tamait Oufella	59
<i>Par Farid OUIDDER et Houda GHAZI</i>	

TABLE DES MATIERES

Systèmes alimentaires territorialisés : facteur d'attractivité territoriale durable ? Cas de la Région Souss-Massa <i>Par Ahmed AIT BARI</i>	69
Quelques enseignements du colloque d'Agadir sur les systèmes alimentaires territorialisés <i>Par Kelly ROBIN</i>	78
Notices biographiques des auteurs	81

Préface : La pandémie du Covid-19 et les mesures pour y faire face offrent des opportunités pour dessiner d'autres politiques publiques en matière de systèmes alimentaires

Les actes de ce colloque sont publiés alors que la planète suspend son souffle, paralysée par le virus Covid-19 que la mondialisation effrénée a fait circuler tout autour de la planète à une vitesse fulgurante. Cette pandémie ainsi que le confinement instauré au Nord et sa difficile projection au Sud (peut-on confiner la pauvreté ?) constituent un événement inouï à cette échelle. Un événement qui ouvre un moment de sidération, de drame. Et en même temps propice à des prises de conscience et des changements de comportement. Un moment qui peut catalyser des évolutions en cours qui peinaient à se frayer un chemin jusqu'alors.

En matière d'alimentation, nous sommes là aux conséquences extrêmes des contradictions créées par un système basé sur l'hyper-mondialisation des échanges et les excès des pratiques agro-industrielles, lorsqu'elles ne sont guidées que par la quête de maximisation du profit financier.

D'autres politiques publiques sont possibles. La recherche de *réponses durables* à ces trajectoires a justement occupé l'essentiel des travaux de ce colloque. Notamment en matière d'instauration de systèmes alimentaires territorialisés. C'est vers la mise en œuvre d'autres politiques que nous devons concentrer nos efforts. Les actes de ce colloque y contribuent.

La pandémie et les mesures pour y faire face provoquent des effets multiples, dans le réel et dans les perceptions. La maladie, ainsi que le confinement et ses variantes selon les pays, entraînent des conséquences dont, à ce stade, on n'a répertorié ni la diversité ni l'ampleur. Parmi les effets directs, on constate l'apparition de pénuries de matériel médical et d'aliments de base. Mais aussi un raccourcissement des circuits d'approvisionnement en produits alimentaires et l'intervention de l'État pour tenter de limiter la flambée des prix des produits de première nécessité. On a en outre constaté, au début du confinement, le déplacement à la campagne de millions d'urbains de par le monde.

La nécessaire autonomisation des productions directement liées à la vie. La situation sous pandémie provoque des effets sur les perceptions. A commencer par le questionnement de l'extension sans limites de la *marchandisation* de secteurs de l'activité humaine, et d'abord, des secteurs touchant à la vie même. Marchandisation mondiale de la santé, mais aussi des systèmes alimentaires. Dans les deux cas, la limitation physique des échanges dans la période de lutte contre la pandémie pose la question de *la nécessaire autonomie* des pays, des territoires, par rapport à la production lointaine de principes actifs de médicaments, de matériel médical, ou de produits agricoles.

Des échanges internationaux préservant l'agriculture familiale. Autonomie pour augmenter la *sécurité alimentaire* ne signifie pas autarcie, faut-il le rappeler. Les épices ont constitué l'une des premières bases du commerce lointain. De ce point de vue, la relation commerciale que l'Europe cherche à établir avec l'Afrique à travers les APE (accords de partenariat économique) basés sur des échanges entre l'UE et chacun des pays du Continent, livre le commerce de produits agricoles aux logiques marchandes, y compris dans leur dimension spéculative. Avec, en Afrique, des conséquences majeures en termes d'exode rural et d'émigration pour partie vers l'Europe. L'incohérence des politiques des Etats du Nord est totale à vouloir « agir sur les causes profondes de l'émigration » d'une main, et soutenir, de l'autre main, la spécialisation internationale défavorable à l'économie familiale et à la transformation locale à l'échelle artisanale. A l'opposé de ce schéma, l'augmentation de la sécurité alimentaire et le renforcement d'une agriculture paysanne en réseau avec l'artisanat et les PME agroalimentaires pourraient être soutenus par des échanges effectués selon des contrats d'achat et d'approvisionnement pluriannuels tels que préconisés par l'IPEMED dans le cadre du projet de « Verticale Afrique-Méditerranée-Europe ». Nous pensons, par exemple, à la région du Nord de l'Afrique, première importatrice de céréales au monde.

Une agriculture paysanne riche en emplois. Il existe des millions d'emplois vacants dans l'agriculture. Une partie des jeunes souhaite rester vivre dans le monde rural, pour peu que des services publics de qualité existent (école, santé), et que le travail apporte un revenu supérieur à celui de leurs parents, car leurs besoins en biens marchands se sont accrus (transports, médicaments modernes, téléphone portable...). Pour cela, ils ont besoin d'avoir des débouchés locaux pour leur production, et la territorialisation des systèmes alimentaires offre une sécurité accrue à l'augmentation durable de leurs revenus.

Des filières agricoles et agroalimentaires respectueuses de l'environnement, reliant les savoirs traditionnels et les apports actuels de l'agroécologie respectant les éléments naturels, sols, végétaux, animaux et pratiquant un usage réduit en produits chimiques et en énergies fossiles. Une démarche qui peut s'étendre à l'hydro-agro-écologique. Les régions méditerranéennes où les précipitations pluviales sont désormais plus rares et plus violentes nécessitent la préservation des sols et une rétention de l'eau à l'échelle des bassins versants. Ces opérations sont réalisables avec une forte intensité en travail et un très faible investissement en capital. « *Retenir l'eau pour retenir les jeunes hommes et femmes dans l'agriculture et l'espace rural* », constitue une orientation nécessaire pour atténuer les effets du changement climatique, de la perte de biodiversité et de l'exode vers des villes surpeuplées et souvent synonymes de chômage.

Un retour à la campagne qui s'amorce ? Au Maroc comme partout dans le monde, les mesures de confinement ont provoqué un mouvement de retour vers les campagnes. Ce mouvement n'a pas souvent été apprécié des villageois, car il augmente les risques de propagation du virus. Mais il entraîne aussi une remise en exploitation par certains jeunes des champs laissés en friche. Et le retour à la terre de jeunes urbains instruits, s'il se stabilise à une échelle significative, peut changer l'image du travail agricole. Faire des études ne signifie plus systématiquement aller à la ville et travailler dans un bureau. La Grèce en crise, après la crise de 2009, a connu un tel mouvement.

Une alimentation favorable à la santé. Depuis l'antiquité, on connaît le lien entre qualité de la nourriture et santé. L'accès accru à des productions de proximité peut favoriser l'intérêt pour les régimes alimentaires liés aux régions, aux territoires, avec leur diversité et leur richesse nutritionnelle et culturelle. La pandémie met la santé en exergue. Le lien avec une alimentation « patrimoniale » de qualité, mieux équilibrée, moins animale, issue de l'agroécologie est possible.

La modernité est questionnée, pour n'avoir pas tenu ses promesses, et notamment pour être perçue comme éloignant du territoire les hommes et les femmes qui l'animent. « *La modernité, c'est quand on ne connaît pas l'homme qui a semé la graine, celui qui a fauché le blé, celui qui a moulu le grain, celui qui a fait cuire le pain que nous mangeons* ». Entendu dans une joute poétique (Ahwech) tenue lors d'une fête de mariage en août 2015 de deux jeunes de Perpignan, nés en France de migrants originaires d'un village de l'Atlas marocain.

La promotion de systèmes alimentaires territorialisés ne signifie nullement le renferment sur l'identité. On peut faire le choix d'être **ancré et ouvert à la fois**. Ancré sur nos territoires, leurs richesses, leur diversité, leur contenu en éléments culturels. Mais ouverts sur les autres, sur la nature, sur le monde. En un nouveau rapport au monde qui élargit les espaces de solidarité.

Jacques Ould Aoudia

<https://jacques-ould-aoudia.net/>

Introduction

Jean-Louis RASTOIN, Montpellier SupAgro et IPEMED, jean-louis.rastoin@supagro.fr

El Houssaine ERRAOUI, équipe ERASE, laboratoire de recherche LEREG, FSJES, Agadir, Maroc, e.erraoui@uiz.ac.ma

Leïla TEMRI, UMR MOISA, Montpellier SupAgro, Montpellier, France, leila.temri@supagro.fr

Ces Actes constituent l'aboutissement –et la mémoire indispensable à tout travail de recherche– du colloque international « Systèmes alimentaires territorialisés : quelle stratégie pour un développement durable » organisé à Agadir les 29 et 30 novembre 2017.

Ce colloque était organisé par le laboratoire de recherche **LERASE**¹ de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'université Ibn Zohr d'Agadir et la Chaire UNESCO Alimentations du monde de Montpellier SupAgro² (programme de recherche ISARD³ en partenariat avec l'association RESOLI⁴), institutions qui nous permettent aujourd'hui de publier ces Actes.

Ce colloque s'inscrivait dans le cadre de la coopération franco-marocaine et internationale, et plus particulièrement dans la vision géopolitique de la verticale « Afrique-Méditerranée-Europe » préconisée par l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen (IPEMED) dans une perspective de co-développement.

Il a bénéficié des communications de 20 conférenciers venus de différents horizons : Canada, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Italie, Maroc, Tunisie, ainsi que d'une institution inter-gouvernementale, l'Union pour la

Méditerranée (UPM) et réuni une centaine de participants enseignants-chercheurs, étudiants, responsables d'associations, d'entreprises et d'organismes publics.

Comme pour tout événement scientifique, l'appui matériel de plusieurs institutions a été décisif pour organiser le colloque d'Agadir dont ces Actes sont le produit. Il s'agit (par ordre alphabétique) de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), de la chambre d'agriculture Souss-Massa qui nous a accueillis, de la COPAG, de l'IPEMED, de l'association Migrations et Développement (M&D), de la Région Souss-Massa, de l'université Ibn Zohr et de la chaire UNESCO déjà mentionnées. Que toutes et tous en soient très sincèrement remerciés.

Enjeux du colloque

Aujourd'hui, en 2020, aucun pays du monde ne peut prétendre se trouver en état global de sécurité alimentaire, c'est-à-dire, selon les préconisations de la FAO et de l'OMS, en capacité de permettre à tous ses citoyens d'accéder à une nourriture de qualité en quantité suffisante.

En effet, chaque pays de la planète souffre — à des degrés divers — soit d'une sous-alimentation (déficit en calories et nutriments), soit d'une sur-

¹ <http://lerase.uiz.ac.ma/>

² <https://www.chaireunesco-adm.com>

³ <https://www.chaireunesco-adm.com/Isard-Recensement-d-Innovations-pour-des-systemes-alimentaires-responsables-et>

⁴ <https://www.resolis.org/programme/alimentation-responsable-et-durable-a-l-international/12>

alimentation (excès de sucre, de corps gras, de sel, de produits animaux), soit encore des deux phénomènes simultanément, générant un « double fardeau », avec un cortège de pathologies souvent irréversibles et, hélas trop souvent, de mortalité.

Cette situation d'insécurité alimentaire locale, nationale et mondiale a de multiples causes naturelles, économiques, sociales, avec, au premier plan d'entre elles l'inadéquation des systèmes alimentaires mis en place. Selon les observations des scientifiques, ces systèmes qu'ils soient trop intensifs ou, au contraire, à faible productivité, se caractérisent par des impacts négatifs sur la santé, par des atteintes à l'environnement, par un exode rural massif ou encore par de profondes inégalités sociales.

Cette insécurité alimentaire a subi deux chocs majeurs dans la période récente avec la crise financière et des marchés de 2007-2008 et celle en cours de la pandémie Covid-19⁵.

La recherche et l'innovation plus que jamais nécessaires

Les chercheurs sont donc interpellés pour concourir à un diagnostic des secteurs qui contribuent à l'alimentation (notamment l'industrie de l'agrofourriture, l'agriculture, la transformation et la distribution agroalimentaires) et à

l'élaboration de recommandations pour construire, sur des bases scientifiques, les systèmes alimentaires de demain qui doivent impérativement se situer dans un objectif de développement durable tel que préconisé par les Nations Unies à l'horizon 2030.

Le colloque d'Agadir revêtait donc un enjeu tout à fait pertinent, puisqu'il nous conviait à faire le point sur le thème innovant et porteur des « systèmes alimentaires territorialisés » fondés sur la durabilité, à en débattre en confrontant les résultats de la recherche, et à en tirer des pistes d'action.

Il convient de souligner l'approche résolument pluridisciplinaire adoptée, qui, seule, peut permettre d'analyser un champ particulièrement complexe comme celui de l'alimentation.

Enfin, nous relevons la dimension multi-acteurs des travaux du colloque, avec la participation de responsables des secteurs public, associatif et privé. En effet, seule une approche holistique permet d'analyser et de proposer des solutions pertinentes au défi polysémique d'une alimentation durable pour tous.

Nous tenons à remercier les nombreux conférenciers qui ont permis la programmation de ce colloque original et dense et les auteurs qui ont bien voulu contribuer à ces Actes.

⁵ Sur cette question, voir : Varri auctores, 2020, Pandémie du coronavirus et autonomie alimentaire : actualité et nécessité d'une re-territorialisation des systèmes alimentaires, *Académie d'Agriculture*, Paris :

4 p. <https://www.academie-agriculture.fr/publications/articles>

Le cadre conceptuel et théorique de la gouvernance territoriale

Abdelkader EL MOUTAOUKIL, équipe ERED, laboratoire de recherche LERASE, FSJES, Agadir, Maroc, a.elmoutaoukil@uiz.ac.ma

Abdellah SADIK, équipe EDEMO, laboratoire de recherche LARGE, ENCG, Agadir, Maroc, a.sadik@uiz.ac.ma

Résumé

Le concept de gouvernance est devenu un vocable à la mode à différents niveaux d'analyse, que ce soit au niveau mondial, à l'échelle de l'État-nation ou d'un territoire, ou encore au niveau de l'entreprise. Ainsi, au niveau microéconomique, les enquêtes sur les scandales financiers des années 1990 dans le cadre de la gouvernance d'entreprise ont bien révélé les défaillances flagrantes au niveau des mécanismes du système de gouvernance. L'exemple du géant américain ENRON dans le domaine énergétique est illustratif.

Seulement, il convient de noter que le concept ne fait pas l'unanimité et est sujet à des débats vifs entre les académiciens, toutes spécialités confondues, et les praticiens. Les auteurs essaient donc d'entamer une réflexion modeste sur un tel concept dans un cadre de développement durable et territorial.

Introduction

Depuis les années 1990, le concept de gouvernance n'a cessé d'attirer l'attention aussi bien des académiciens que des praticiens. En effet, à l'échelle microéconomique, les scandales financiers de certaines firmes multinationales, dans différents pays du monde, ont montré l'importance des mécanismes de gouvernance pour empêcher les dérives et les abus de pouvoirs éventuels de certaines parties prenantes de l'organisation.

Ainsi, à titre d'exemple, les enquêtes gouvernementales sur la firme multinationale américaine ENRON, qui opère dans le secteur de l'énergie, ont montré la défaillance des mécanismes et organes de gouvernance, notamment du contrôle interne exercé par le conseil d'administration, mais aussi du contrôle externe exercé par un cabinet qui se

trouve dans une situation de conflit d'intérêts. Il s'est avéré également que les dirigeants ont influencé les autres parties prenantes pour véhiculer une information mensongère. Le déclin du géant a des conséquences néfastes aux niveaux politique, économique et social.

Au niveau des États-nations, les rapports des institutions internationales à partir de la fin des années 1990 ont conclu à l'inefficacité des aides au développement compte tenu des pratiques de mauvaise gouvernance dans les pays bénéficiaires. La bonne gouvernance est instaurée désormais comme conditionnalité pour bénéficier de l'assistance des organismes internationaux.

À l'échelle du globe, le débat sur la gouvernance mondiale s'impose plus que

jamais et ne cesse de souligner l'importance de la réforme des modes et des mécanismes de régulation pour davantage d'efficacité des actions entreprises par les institutions internationales dans différents domaines.

Seulement, il convient de noter que le concept de gouvernance ne fait pas l'unanimité et est sujet à des débats vifs entre les académiciens, toutes spécialités confondues, et les praticiens. En général, il est avancé à chaque fois que l'on constate une mauvaise performance ou une crise dans un système bien déterminé.

Les auteurs comptent entamer une réflexion modeste sur le concept de gouvernance dans un cadre territorial dans lequel le développement durable est devenu la préoccupation majeure des acteurs.

Dans une première section, nous abordons les concepts de gouvernance et du territoire. Dans une deuxième section, nous conjugons les deux concepts pour discuter l'appellation « gouvernance territoriale » (désormais GT). Enfin, dans

une troisième section, nous traitons de quelques avantages de la GT.

1. Les concepts de gouvernance et de territoire

1.1. Le concept de gouvernance

Le vocable « gouvernance » est ancien. Il est d'origine grecque. Il signifie piloter un navire ou un char. On parle de bonne ou de mauvaise gouvernance selon la manière dont ces derniers sont pilotés.

Le concept est largement discuté dans le cadre de la littérature théorique, toutes spécialités confondues (sciences économiques et de gestion, sciences politiques et juridiques, sociologie des organisations, etc.). Il n'en existe pas de définition unique. Néanmoins, comme le montre la figure 1 ci-après, on peut dégager plusieurs traits ou caractéristiques en mesure d'aider à une meilleure compréhension du mot « gouvernance ».

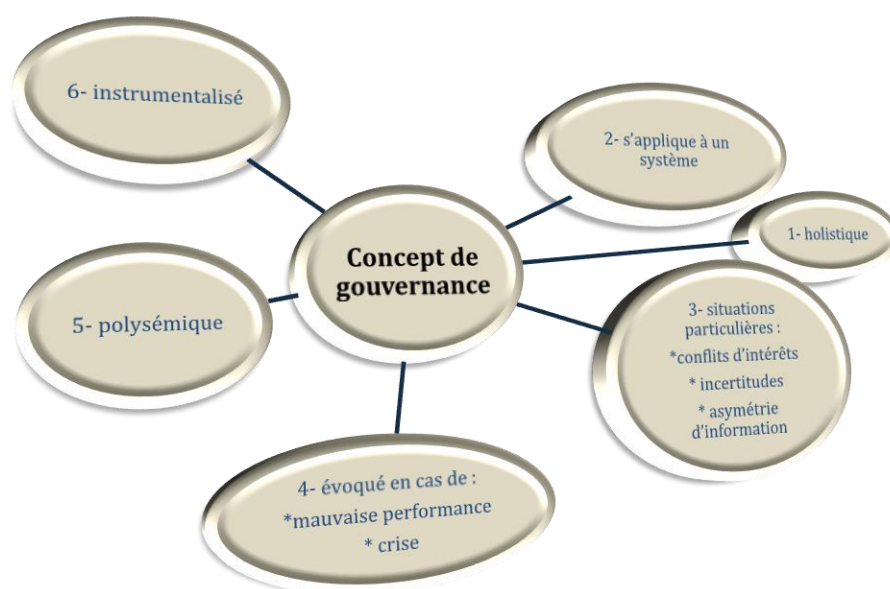


Figure 1. Le concept de gouvernance.

Source : auteurs

La première caractéristique du concept est qu'il est holistique ou globaliste, dans la mesure où il est utilisé à différents niveaux d'analyse portant sur le fonctionnement et la performance d'organisations très variées.

Sa deuxième caractéristique est qu'il s'applique à un système. Ce dernier peut être le système mondial et l'on parle alors de gouvernance mondiale, ou l'État-nation et l'on évoque la gouvernance publique, ou encore le territoire (région, préfecture, province ou commune) et l'on utilise l'expression « GT ». Enfin, on parle de gouvernance d'entreprise (*corporate governance*) lorsque le système est une firme, qu'elle soit capitaliste ou sociale.

Le troisième trait c'est que le vocable « gouvernance » est lié à des situations particulières, marquées généralement par des conflits d'intérêts entre intérêt personnel et intérêt général des détenteurs de pouvoir. Mais il est aussi lié à des situations d'incertitude, de risque et d'asymétrie d'information.

La quatrième caractéristique est qu'en général le mot est prononcé chaque fois que le système en question affiche une mauvaise performance ou est dans une situation de crise ou de dysfonctionnement.

La cinquième caractéristique est liée au fait que le concept de gouvernance est polysémique, dans la mesure où il est traité dans le cadre de sciences différentes, notamment les sciences politiques, les sciences de gestion, les sciences économiques, la géographie économique ou encore la sociologie des organisations. Elles utilisent des angles d'analyses variés qui appréhendent différemment le terme « gouvernance ». Ces analyses multidisciplinaires permettent une meilleure compréhension du vocable.

Enfin, il convient de noter que parfois le concept de gouvernance est instrumentalisé par différentes doctrines et courants de pensée.

1.2. Le concept de territoire

Le mot « territoire » a également fait l'objet de plusieurs analyses dans les différents domaines des sciences sociales. Ce débat tend à élargir le sens du mot pour passer d'une conception stricte qui considère seulement la dimension matérielle du territoire (ressources matérielles, potentialités, etc.) à une conception plus large qui ajoute deux autres dimensions qui ne sont pas moins importantes, en l'occurrence la dimension culturelle et la dimension organisationnelle.

Ainsi, la dimension culturelle considère que le territoire a une histoire, une identité spécifique ou une culture, des normes sociales, des conventions ou régularités de comportement, des habitudes et des coutumes spécifiques en mesure de réguler les comportements des acteurs du territoire. Il s'agit bien ici d'institutions, parfois informelles, qui réglementent les prises de décision.

La dimension organisationnelle, quant à elle, considère que les acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés, sont organisés selon des formes bien déterminées. Ces dernières influencent les dynamiques et les trajectoires du développement territorial.

En somme, la conception du territoire en tant que construit social souligne l'importance et le rôle des spécificités territoriales en matière de développement régional. L'une des implications de cette définition plus large est que l'on ne doit pas appliquer des politiques orthodoxes ou encore adopter des institutions « clés en main », mais il s'agit plutôt de procéder à des arrangements institutionnels sur la base d'une démocratie participative et représentative. Les analyses de Acemoglu *et al.* (2001) pour le cas du Botswana illustrent cette notion.

2. La gouvernance territoriale (GT) : c'est quoi au juste ?

Dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, on considère de plus en plus qu'il n'y a pas d'entreprise et donc de richesse sans gouvernance. Par analogie et sans grand risque de se tromper, on peut considérer qu'il n'y a pas de

développement local sans gouvernance territoriale.

Seulement, dans ce cas également, on est loin d'une définition unique concernant l'appellation « GT ». La figure 2 ci-après synthétise quelques conceptions avancées dans le cadre de la littérature théorique.

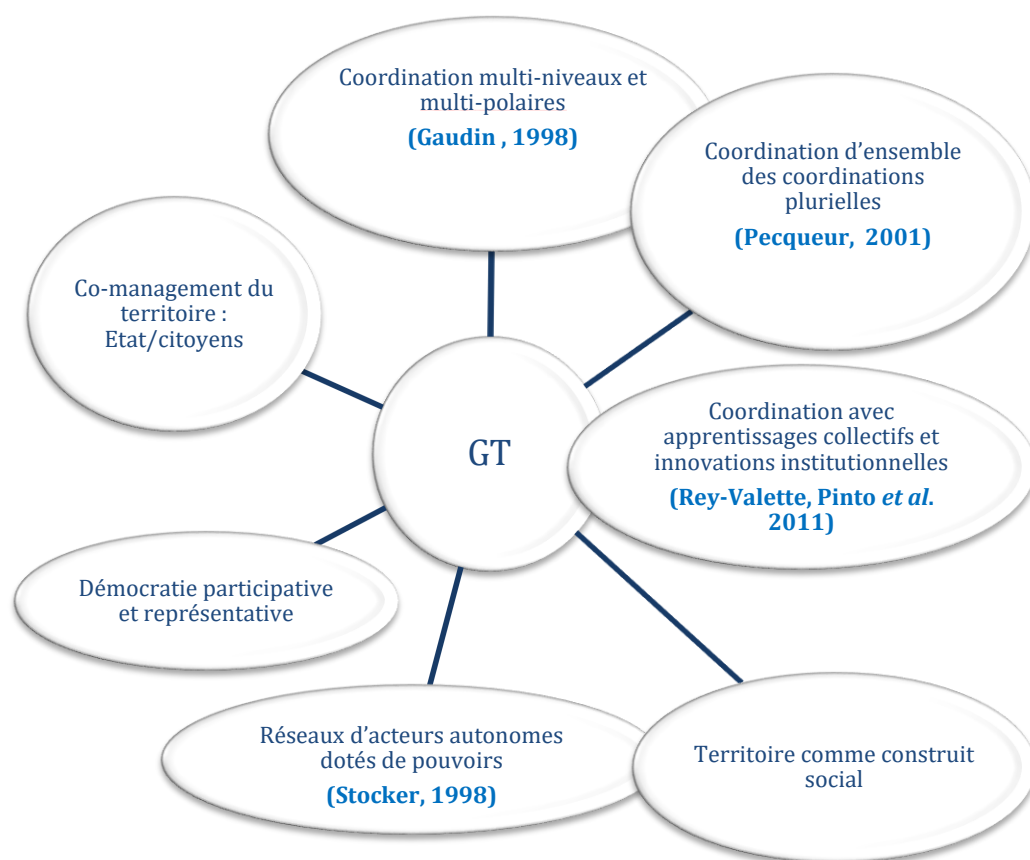


Figure 2 : Le concept de « gouvernance territoriale ».

Source : auteurs

La gouvernance territoriale est considérée comme « *un processus de coordination multi-niveaux et multipolaire* » (Gaudin, 1998). Il s'agit bien d'une coordination horizontale et verticale. Une telle définition a été reprise par Pecqueur (2001) pour considérer la GT comme la coordination d'ensemble à partir des coordinations plurielles.

Rey-Valette et al. (2011) ont explicité les caractéristiques des coordinations en évoquant d'une part un système d'apprentissage collectif, c'est-à-dire dans lequel les acteurs capitalisent et apprennent des expériences passées, et d'autre part, une innovation institutionnelle en mesure d'assurer la bonne gouvernance territoriale. Cette dernière caractéristique considère le territoire

comme un construit social. Par voie de conséquence, il s'agit d'innover en matière institutionnelle et de trouver des arrangements adéquats.

Stocker (1998) a insisté sur l'importance du partage du pouvoir entre les parties prenantes et sur le travail en réseaux. Il s'agit bien ici d'appliquer la démocratie représentative et participative sur le territoire. On dépasse alors la logique administrative traditionnelle en faveur d'une nouvelle logique de co-management du territoire par l'État et les citoyens.

En somme, on peut dire que la gouvernance territoriale est un ensemble d'institutions, formelles et informelles, qui assurent la coordination verticale et horizontale sur le territoire et qui ont comme missions principales le partage des pouvoirs entre acteurs, la gestion des conflits d'intérêts et d'assurer l'interaction des parties prenantes.

Il s'agit bien ici d'un nouveau mode de pilotage du territoire qui est à la fois souple, efficace, efficient, éthique, responsable, participatif et transparent. Et surtout, un mode de pilotage mis en place par les acteurs pour les acteurs.

Si la GT est actuellement à la mode et suscite l'intérêt des spécialistes, académiciens et praticiens, des décideurs politiques et du grand public, c'est parce qu'elle est en mesure de fournir un certain nombre d'avantages pour le territoire.

3. Pourquoi la GT est-elle aussi importante ?

3.1. Une composante incontournable de la réussite du développement territorial durable

Selon Rastoin (2015), la GT est l'un des fondamentaux qui conditionnent le devenir d'un territoire, pas seulement en matière de progrès mais aussi en termes de soutenabilité du processus d'accumulation de la richesse.

3.2. Une meilleure gestion territoriale

La GT est en mesure d'instaurer des institutions (organes, règles, normes, régularités de comportement des acteurs, etc.) et d'assurer une meilleure gestion à l'échelle territoriale. Cela passe nécessairement par la mise en place d'une organisation territoriale claire avec des rôles et des responsabilités des acteurs bien définis. De même, les zones de pouvoir des acteurs territoriaux sont limitées et encadrées. Cela peut aider à minimiser les conflits et contribuer à favoriser les interactions et l'échange au niveau territorial.

Concrètement, une meilleure organisation territoriale apporte bel et bien les réponses adéquates à la question « qui fait quoi ? ».

3.3. Une culture d'évaluation

En complément de l'avantage précédent, une bonne gouvernance territoriale suppose l'instauration d'une culture d'évaluation sur le territoire considéré. Il s'agit de lier le processus décisionnel à une nécessité de rendre des comptes et donc d'inciter les acteurs décideurs du territoire à assumer leurs choix.

Néanmoins, il convient de signaler que l'innovation institutionnelle s'impose pour définir les institutions adéquates au service du développement territorial.

3.4. Une convergence des intérêts des parties prenantes autour des projets territoriaux

La GT améliore la qualité des relations entre les acteurs territoriaux via la mise en place d'un système de communication et d'information adéquat, la négociation, la médiation et une culture de compromis.

3.5. Une meilleure connaissance des besoins territoriaux

À la différence des mécanismes traditionnels de l'exercice du pouvoir, la GT est en mesure de bien définir les besoins et les priorités territoriaux et par là d'apporter des réponses adaptées aux problèmes. Par voie de conséquence, l'innovation sociale est au cœur du processus territorial.

3.6. La confiance s'installe sur le territoire à l'égard du territoire

La coordination et les interactions entre acteurs sur le territoire génèrent la confiance, qui est une devise incontournable au service de l'attractivité territoriale. Cela permet au territoire un accès facile aux ressources nécessaires pour financer les projets territoriaux.

Conclusion

En termes de conclusion, on peut dire que malgré l'absence d'un consensus autour de la définition de la GT, les analystes tendent à considérer que cette dernière est une composante incontournable au service du développement territorial durable. Elle offre plusieurs avantages, notamment en termes de gestion efficace, d'organisation des acteurs en réseaux, de convergence d'intérêts des uns et des autres autour des projets territoriaux. Mais surtout en termes

d'instauration de confiance, un élément cher au territoire.

Références bibliographiques

Acemoglu D., Johnson S., Robinson J., 2001. "The colonial origins of comparative development : an empirical investigation". *American economic review*, vol. 91, p. 1369-1401.

Gaudin J.-P., 1998. « La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises ». *Revue Internationale des sciences sociales*, vol. 155, p. 51-60.

Leloup F., Mouyard L., Pecqueur B., 2005. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? ». *Géographie, économie, société*, vol. 7, n° 4, p. 321-331.

Pecqueur B., 2001. « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés ». *Économie Rurale*, n° 161, p. 37-49.

Rastoin J.L., 2015. « Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et justifications empiriques ». *Économies et Sociétés*, vol. 49, n° 8, p. 1155-1164.

Rey Valette H., Chia H., Soulard C., Mathe S., Michel L., Nougaredes B., Jarrige F., Maurel P., Clement C., Martinand P., Guiheneuf P., Barbes E., 2011. « Innovation et gouvernance territoriale : une analyse par les dispositifs », *Archives ouvertes (HAL)*.

Stocker G., 1998. "Governance as theory: five propositions". *International Science Journal*, vol. 50, p. 17-28.

La transition alimentaire, c'est pourquoi, c'est quoi et c'est comment ?

Henri ROUILLÉ D'ORFEUIL, Académie d'Agriculture de France et RESOLIS, France, rouilledo@gmail.com

Résumé

Le système alimentaire dominant, plébiscité il y a peu, est progressivement entré en crise, crise environnementale, sociale et, même, économique. L'idée d'une grande transition est aujourd'hui largement partagée. Mais quelle boussole donner à cette transition ? L'analyse de ces différentes crises nous indique qu'il faut revenir sur deux grandes évolutions du système alimentaire : d'un côté, sur l'excès de mondialisation et donc aller vers sa reterritorialisation, d'un autre côté, sur l'excès d'agro-industrialisation et donc sortir des intrants chimiques et des énergies fossiles. En fait, il faut changer de boussole... La bonne nouvelle, c'est que de très nombreux acteurs du système alimentaire sont déjà engagés sur des chemins de transition et qu'ils ouvrent des voies nouvelles. Ces pionniers vont nous permettre de mettre en œuvre une pédagogie de la transition, des solutions, de l'exemple et de l'échange.

Introduction

Nous parlons de systèmes alimentaires territorialisés comme d'une perspective, d'une boussole. Si nous évoquons un besoin de changement, c'est parce que notre système alimentaire, aujourd'hui largement mondialisé, est lourd de menaces. Ces menaces ne sont pas nouvelles mais elles étaient jugées négligeables au regard des avantages que le double processus de mondialisation et d'agro-industrialisation du système alimentaire a pu apporter aux consommateurs. Ces menaces sont jugées aujourd'hui très sérieuses, parce qu'elles ont grandi, parce qu'elles ont été mesurées et parce que les consciences des dangers se sont éveillées.

Nous sommes donc aujourd'hui face à un ensemble de questions qui interrogent notre système alimentaire, questions qui à vrai dire se posent à tous les domaines de

notre développement économique et de notre histoire contemporaine : de quelles menaces et de quels dangers parlons-nous ? De quelles évolutions la transition doit-elle être porteuse ? Et comment soutenir ce ou ces processus de transition ?

1. Les manifestations de la crise

1.1. La question du marché du travail et de l'inclusivité du développement

D'après l'organisation internationale du travail, il nous manquait en 2015 près de 850 millions d'emplois pour atteindre une situation de plein emploi. Nous savons que la population mondiale va croître d'ici 2050 de 2,5 milliards de personnes, ce qui va entraîner une demande de 1,6 milliard

d'emplois nouveaux ou d'activités économiques rémunérées nouvelles. Enfin, nous assisterons à une forte destruction d'emplois d'ici 2050 : dans les pays du Sud, ce sont près de 2,6 milliards de paysans qui pourraient se trouver exclus de la production agricole et donc provoquer une demande de 1,7 milliard d'emplois, alors que dans les pays de l'OCDE la moitié des emplois pourrait disparaître, remplacés par des machines

intelligentes, ce qui provoquerait une demande de 250 millions d'emplois... Pour répondre à ces besoins d'emplois, il faudrait donc créer d'ici 2050 près de 4,4 milliards d'emplois (Figure 1), c'est-à-dire atteindre des taux de création d'emplois jamais atteints et, en fait, hors de portée, même si nous entendons par « emplois » des activités économiques même faiblement rémunérées

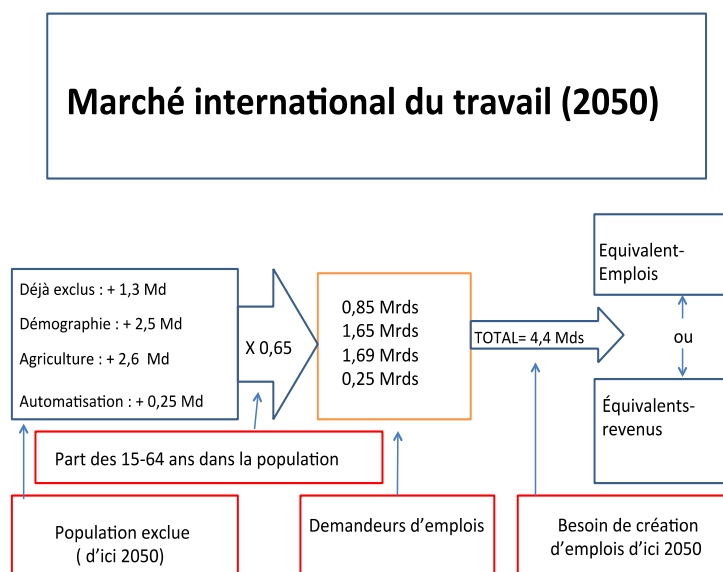


Figure 1. Le marché international du travail en 2050.
Source : auteur.

1.2. La question de l'environnement et de la durabilité du développement

Plusieurs questions à caractère environnemental vont se manifester ou se renforcer d'ici 2050.

1.2.1. Le rapprochement des limites d'exploitation des ressources naturelles non renouvelables

L'alerte lancée en 1972 par le club de Rome dans le rapport Meadow sur l'épuisement des ressources est d'autant plus actuelle que nous nous rapprochons des limites de la plupart des ressources

minérales ou énergétiques : d'ici 2022, fin de la cryolite, du terbium, de l'hafnium ; d'ici 2025, fin de l'argent, de l'antimoine, du palladium, de l'or ; d'ici 2040, fin du plomb, de l'étain, du cuivre, de l'uranium, puis fin du pétrole (2050), du gaz naturel (2072), du charbon (2170). Ces dates sont certes évolutives à cause de l'évolution des technologies et de l'apparition de nouvelles ressources, comme le gaz ou le pétrole de schiste, mais, quelle que soit l'ampleur de ces ajustements, nous allons vers une raréfaction des ressources non renouvelables.

1.2.2. La nécessité de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre

L'Accord de Paris de décembre 2015 a fixé à 2 °C la limite de réchauffement climatique à ne pas franchir. Ce chiffre est un compromis entre l'encore possible diplomatiquement et le toujours tolérable scientifiquement. Les tendances analysées par le GIEC montrent que nous nous dirigeons plutôt vers un chiffre de 4 °C avec des conséquences très préoccupantes en matière de fonte des glaciers terrestres, de dégel des pergélols des régions froides du monde, de montée des eaux marines et de perturbation des régimes hydriques.

1.2.3. La marche vers une sixième extinction des espèces

On connaît quelques tristes prévisions portant sur des espèces emblématiques : la fin des ours polaires, la fin de quatre des six espèces de grands singes d'ici 2040, ainsi que la diminution rapide du nombre d'espèces d'insectes, notamment des espèces productrices de « services écologiques », comme les abeilles, et la régression rapide de la biodiversité des sols.

1.2.4. L'impact des pollutions chimiques sur la santé humaine

L'accumulation de produits chimiques dans les sols, les terres, l'air et les organismes vivants, notamment dans les organismes humains, peut avoir des conséquences graves, voire dramatiques, sur les mécanismes physiologiques. On connaît ou suspecte les risques des néonicotinoïdes (système nerveux central), des perturbateurs endocriniens (système hormonal, troubles de la fertilité, etc.), des pesticides organophosphorés, du glyphosate (cancers), etc.

1.3. La question de l'endettement ou la vie à crédit de l'humanité

Le FMI évaluait en 2016 à 152 000 milliards de dollars (hors du secteur financier) le montant des dettes mondiales (deux tiers privées, un tiers publiques), c'est-à-dire 2,25 fois le PNB mondial (BFM Business parle de 3,25 fois le PNB mondial). Cette dette s'est accrue considérablement depuis 2008 (multiplication par quatre de la dette chinoise, par deux de la dette américaine). L'endettement individuel mondial des personnes de plus de 15 ans ayant un revenu supérieur à 2 \$/jour serait de 47 678 \$. L'endettement est une manière de vivre malgré la crise, de suppléer à la faiblesse de la demande et de repousser les ajustements, mais : où est cet argent ? Qui remboursera ? Qu'advient-il quand les taux d'intérêt remonteront pour les pays, pour les entreprises, pour les particuliers ?

1.4. La question des inégalités et de l'extrême polarité de l'humanité

Selon OXFAM, en 2016, les 1 % les plus riches possédaient plus de 50 % de la richesse mondiale, donc plus que les 99 % restants. Les 50 % les plus pauvres ne possédaient pratiquement rien. En 2017, 82 % de la croissance économique ont été captés par les 1 % les plus riches. Quelles conséquences sociales et, en définitive, économiques et politiques en tirer à court, moyen et long termes ?

1.5. La question de l'abandon des territoires

La mondialisation s'est développée contre les économies et les pouvoirs territoriaux. La concentration et la financiarisation des activités économiques ont privé les territoires d'une grande partie du moteur de leur développement. La paupérisation des territoires a entraîné

dans la plupart de ces territoires une émigration et un vieillissement, mais a laissé aux « gouvernements locaux » les charges sociales et environnementales. On voit les conséquences politiques du fossé qui se creuse entre les zones de capitalisation urbaine et les zones de paupérisation péri-urbaines et rurales.

2. Une nécessité de changement, mais de quelle transition parlons-nous ?

Il nous faut point par point répondre à ces manifestations de la crise et aller vers des processus de :

- *Relance des économies territoriales* : Pour contrer l'abandon des territoires, il nous faut soutenir une relance des économies locales, c'est-à-dire une mobilisation des ressources humaines et naturelles locales, une distribution locale de revenus, une revitalisation des circuits locaux et un re-bouclage des économies circulaires, enfin une affirmation des terroirs et des patrimoines culturels locaux.
- *Reterritorialisation des acteurs mondialisés* : De tels processus passent par l'affirmation d'une responsabilisation vis-à-vis des territoires, et d'abord par le respect d'un devoir fiscal, mais aussi par une responsabilisation sociale, environnementale et culturelle vis-à-vis des sociétés, des environnements et des cultures des milieux au sein desquels ces acteurs mondialisés interviennent. Ces retours vers des responsabilités territoriales sont d'autant plus difficiles à imaginer et à obtenir que depuis l'origine de la mondialisation contemporaine, c'est-à-dire depuis six bons siècles, les stratégies de ces acteurs mondialisés ont consisté à éviter ces responsabilités et les pouvoirs

territoriaux qui pouvaient les rappeler à leurs devoirs. Deux processus engagés au sein de l'OCDE s'attaquent à cette question : concernant le devoir fiscal, le processus dit de « déclaration pays par pays » des activités économiques devrait permettre aux administrations fiscales de réclamer aux entreprises, ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions de dollars, des impôts correspondant aux activités exercées dans leurs pays respectifs ; concernant les responsabilités en matière de droits humains et d'environnement, le processus dit de la « diligence raisonnable », devenu en France, suite à une loi de mars 2017, le processus dit du « devoir de vigilance », devrait permettre à des victimes de dégâts provoqués par un mauvais comportement d'une entreprise multinationale, de ses filiales ou de ses fournisseurs, d'être dédommagées.

- *Rééquilibrage entre économies ou acteurs mondialisés et territorialisés* : Un tel rééquilibrage, compte tenu du déséquilibre des forces et des marges de manœuvre entre ces deux mondes, nécessite une intervention volontaire des autorités publiques. Cela passe aux différentes échelles géographiques par des politiques publiques reposant sur l'expression d'une préférence territoriale, l'affirmation de l'importance de la proximité (ne serait-ce que pour des questions d'émission de GES, de facilité de mobilisation de solidarités locales ou de valorisation du patrimoine culturel), la prise en compte d'un principe de subsidiarité, etc. Cela passe aussi au niveau mondial par l'adoption de régulations internationales prenant en compte l'existence des territoires et non, comme c'est le cas aujourd'hui, l'abattement des frontières permettant

aux acteurs mondialisés d'atteindre sans obstacles tous les marchés et toutes les ressources naturelles et humaines du monde.

- *Lutte contre les externalités sociales, environnementales et culturelles négatives produites par tous les acteurs économiques* : Les stratégies de production guidées par la seule logique marchande risquent fort d'éviter aux acteurs économiques d'avoir à porter attention à la qualité de leurs performances sociales, environnementales et culturelles. Puisque ces performances n'intéressent pas les marchés et restent inapparentes pour les consommateurs, à moins que des labels permettent de les en informer, il revient aux autorités publiques, garantes de l'intérêt général et de l'intégrité des biens publics, de mener des politiques soucieuses des mauvaises performances des stratégies de production des acteurs économiques, petits ou grands. Les politiques publiques disposent d'un éventail de leviers pour amener ces acteurs vers des stratégies plus vertueuses sur les plans social, environnemental ou culturel. Si les dégâts sont avérés, graves et répétitifs, il faudra en passer par la loi et l'interdiction des mauvaises pratiques. Si les dégâts sont plus légers, occasionnels et évitables, les mesures d'incitation ou de désincitation pourront suffire et amener les acteurs vers des pratiques à externalités positives ou neutres. S'il n'existe pas d'alternatives abordables à une mauvaise pratique, il faudra alors intensifier les actions de recherche permettant la mise au point de pratiques nouvelles.

3. L'exemple de la transition agricole et alimentaire

À la méthode descendante partant d'un discours prescripteur, même émanant des plus hautes autorités publiques, nous pensons préférable pour favoriser l'évolution du système agricole et alimentaire, qui concerne tous les citoyens-consommateurs et une partie notable des acteurs économiques appartenant aux chaînes agroalimentaires, de mettre en valeur les initiatives des acteurs déjà engagés sur un chemin de transition. Encore faut-il les repérer, les caractériser comme des acteurs, des initiatives et des chemins de transition, trouver les bonnes manières de les valoriser et de créer un large échantillon d'initiatives de référence. C'est en s'appuyant sur cet échantillon que pourront s'engager des actions de plaidoyer en direction des autorités publiques pour les amener à faire évoluer leurs politiques vers des politiques d'appui à la transition, mais aussi des actions de communication à l'adresse des consommateurs pour les amener à faire évoluer leurs demandes alimentaires. Enfin, c'est grâce à l'interaction entre les initiatives des acteurs de la transition et des mesures de politiques publiques que pourront se produire un changement d'échelle et/ou un essaimage d'initiatives de transition et se renforcer les dynamiques de développement des économies alimentaires territorialisées.

Ce sont ces processus que RESOLIS est en train de promouvoir et de mettre en œuvre avec de nombreux partenaires, d'une part avec des acteurs des chaînes de production et de consommation agricoles et alimentaires, porteurs d'initiatives d'alimentation responsable et durable, les IARD, et, d'autre part, avec des collectivités territoriales, porteuses de mesures de politiques publiques dédiées à la transition, les MESARD. Ces acteurs peuvent inscrire leurs collaborations et leurs projets dans un cadre territorial et

ensemble mettre en œuvre des projets alimentaires territoriaux, des PAT.

Nous avons au niveau de l'observatoire RESOLIS un échantillon de cinq cent cinquante IARD françaises ; nous collaborons avec Régions de France, l'association des treize régions françaises, avec France urbaine, qui regroupe les vingt-deux métropoles françaises et les agglomérations de plus de 100 000 habitants, mais aussi avec la fédération des cinquante-quatre parcs naturels régionaux. Enfin, nous coopérons avec des partenaires d'une douzaine de pays, qui ont engagé des actions dans leurs pays avec les mêmes méthodes.

Nous accompagnons Régions de France dans l'animation d'un groupe de travail « Gouvernance territoriale, sécurité et transition alimentaire » et d'un programme international « Régions du monde et transition alimentaire », groupe de travail et programme international portés par le Forum des (huit cents) régions du monde de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), qui est l'organisation internationale des collectivités territoriales.

Les systèmes agroalimentaires territorialisés : concept et enjeux stratégiques

Jean-Louis RASTOIN, Montpellier SupAgro et IPEMED, jean-louis.rastoin@supagro.fr

Résumé

L'humanité a vécu cinq transitions alimentaires depuis l'utilisation du feu. Elle se trouve aujourd'hui au tournant entre la période agro-industrielle et un nouveau modèle en gestation, les systèmes alimentaires territorialisés, fondés sur la qualité totale des produits, l'agroécologie, la proximité, et la mutualisation des ressources, dans un objectif de développement durable. Pour réussir la cinquième transition alimentaire, de nouvelles politiques alimentaires sont indispensables, en modifiant en profondeur le mode de gouvernance dominant tant au niveau des filières qu'à celui des territoires.

Introduction

L'histoire de l'alimentation se confond avec celle de l'humanité. Elle a été jalonnée par des transitions, avec une accélération des changements tant technologiques et économiques que sociaux et culturels au cours des temps (Harari, 2015). La première rupture est constituée par l'usage du feu pour préparer la nourriture, il y a plus de cinq cent mille ans. Le feu annonce la cuisine (technique de transformation des produits de la cueillette et de la chasse) et le repas (moment social). La deuxième transition advient il y a environ douze mille ans, à travers la domestication des premières espèces végétales et animales qui donne naissance à l'agriculture, à l'élevage et à la sédentarisation des groupes humains. La troisième transition s'opère avec l'apparition des grandes cités et de la division du travail entre agriculteurs, artisans et commerçants, il y a environ 5 000 ans. La quatrième transition, appelée révolution industrielle, s'empare des chaînes agricoles et

alimentaires – de la production d'intrants à l'assiette du consommateur – aux XIX^e et XX^e siècles et constitue le modèle hégémonique contemporain. La cinquième transition a débuté avec le Sommet de la Terre de Rio en 1992, elle résulte de la prise de conscience des externalités négatives de ce modèle, des aspirations de la société civile à un nouveau mode de gouvernance alimentaire et des innovations issues de la bioéconomie circulaire et du numérique.

Avec cette cinquième transition, nous avons le malheur ou la chance de vivre une période de changement profond que l'on peut qualifier de crise, résultant de multiples contraintes d'ordre social et environnemental. Nous nous trouvons en conséquence dans une situation bien résumée par Antonio Gramsci qui nous dit : « *La crise consiste justement dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître : pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés* » (Gramsci, 1929).

Le « vieux monde » dont on peine à sortir est celui d'une société fondée sur une ressource fossile (le pétrole) et une économie de production et de consommation de masse standardisée gouvernée par les marchés financiers. Un « nouveau monde » possible serait celui d'une ressource renouvelable, la biomasse, et d'énergies alternatives non finies (soleil, eau, vent) valorisées dans le cadre d'une bioéconomie circulaire territorialisée et connectée, à gouvernance participative (Rifkin, 2011). L'alimentation est une bonne illustration de cet état de crise et d'une quête d'un scénario d'avenir souhaitable.

Pour faire de la prospective, il est utile, dans un premier temps, de procéder à un diagnostic d'étape tout en regardant dans le rétroviseur pour expliquer la situation.

1. Que constate-t-on en 2017 ?

Plus de la moitié de l'humanité est mal nourrie, avec environ 2 milliards de personnes en état de carences alimentaires multiples graves et 2 milliards de sujets suralimentés par excès de lipides, glucides, protéines animales ou sel, avec, dans les deux cas, des pathologies souvent morbides raccourcissant l'espérance de vie. Selon l'OMS, les maladies chroniques d'origine alimentaire seraient la cause, de façon directe ou indirecte, d'environ la moitié de la mortalité mondiale.

Certes, l'humanité a accompli des progrès fantastiques dans le domaine alimentaire en réussissant, dans la période de croissance démographique exceptionnelle que nous connaissons depuis deux siècles ⁶, à produire suffisamment de nourriture pour augmenter la ration théorique moyenne disponible par habitant, tout en améliorant

fortement la sûreté, la conservation et la praticité de ces aliments, et en divisant leur prix par un facteur 4 à 5 en temps de travail entre 1850 et aujourd'hui⁷.

Cependant, le modèle de production dominant issu de la science, de la technologie et du marché qui prévaut depuis la révolution industrielle et l'avènement du capitalisme comporte – au-delà de l'apport d'un indéniable confort matériel – de nombreuses externalités négatives : sociales (aggravation des inégalités entre citoyens et consommateurs d'un même pays et entre pays), environnementales (pollutions physiques, chimiques, biologiques et changement climatique), économiques (distorsions de concurrence entre entreprises selon leur taille et leur pouvoir financier), culturelles (affaiblissement des patrimoines par uniformisation des cultures, amnésies historiques) et éthiques (prépondérance de la valeur économique sur les autres valeurs sociétales dans les décisions politiques, écart entre la valeur d'échange et la valeur d'usage des biens et services, absence de transparence dans l'information, voire information tronquée et/ou frauduleuse).

Ce modèle de production et de consommation de masse est devenu hégémonique sous l'effet d'un processus de croissance économique puisqu'il concerne – outre les pays à haut revenu – les pays émergents, soit aujourd'hui plus de la moitié de la population du globe, à travers des « classes moyennes » de plus en plus nombreuses.

Ce modèle se nomme, dans le domaine alimentaire, « système agro-industriel » (Rastoin et Gherzi, 2010), et possède comme caractéristiques principales :

⁶ Le premier milliard d'habitants de la planète a été atteint en 1800, le second en 1927, le troisième en 1960... et nous sommes 7,4 milliards en 2016 !

⁷ Vers 1850, il fallait environ 1,8 heure de travail à un ouvrier agricole pour acheter 1 kg de pain et 0,4 heure en 2015.

- la spécialisation (neuf plantes et quelques races animales nourrissent les trois quarts de l'humanité) ;
- l'intensification chimique et génomique (utilisation massive en agriculture d'engrais, de pesticides et herbicides de synthèse provenant du carbone fossile, et de semences transgéniques) ;
- la concentration (une poignée de firmes de la grande distribution assurent les trois quarts des ventes de produits alimentaires dans le monde, une centaine de très grandes entreprises agroalimentaires multinationales réalisent le tiers de la transformation des matières premières agricoles, un oligopole restreint de firmes de l'agrofourniture contrôle 50 % du marché mondial des semences, fertilisants et produits phyto et zoosanitaires) ;
- la globalisation (dix pays réalisent près de 60 % du commerce mondial de produits agricoles et agroalimentaires et les trois quarts des échanges se font à travers les multinationales et leurs filiales) ;
- la financiarisation (le mode de gouvernance actionnarial est devenu prépondérant dans le système agro-industriel, sauf en agriculture, et le pouvoir est aux mains de fonds d'investissement spéculant sur les marchés financiers).

Le seul critère du prix de marché ne peut s'appliquer à l'aliment qui n'est pas un bien comme un autre. Vouloir l'assimiler et le gérer comme un *smartphone* ou une paire de baskets est une erreur managériale et politique. Une telle posture conduit à des situations paradoxales, voire absurdes qui apparaissent – par exemple – lorsque l'on compare l'évolution de la part des dépenses des ménages consacrée à l'alimentation à celle dédiée à la protection de la santé.

La santé étant corrélée à la qualité de l'alimentation (selon l'OMS, la moitié de la

mortalité mondiale serait imputable directement ou indirectement aux maladies chroniques d'origine alimentaire), ne vaudrait-il pas mieux prévenir que guérir ? Les citoyens et les finances publiques s'en porteraient mieux !

Puisque manifestement le diagnostic appelle un nouveau paradigme, il est opportun d'indiquer au préalable le cap vers lequel les systèmes alimentaires pourraient (devraient) se diriger.

2. Et demain ? L'impératif d'une alimentation durable

Il y a aujourd'hui un consensus au sein de la communauté scientifique comme de la société civile pour aller vers une alimentation durable, c'est-à-dire, selon la définition de la FAO, une alimentation qui : *« ... protège la biodiversité et les écosystèmes, est acceptable culturellement, accessible économiquement, loyale et réaliste, sûre, nutritionnellement adéquate et bonne pour la santé, et optimise l'usage des ressources naturelles et humaines »* (FAO, 2010).

Dans ce cadre conceptuel, le système alimentaire du futur serait sensiblement différent des systèmes observables aujourd'hui, qu'ils soient agro-industriels, traditionnels ou mixtes. On pourrait le décrire de la façon suivante en distinguant quatre caractéristiques de consommation, de production, d'organisation et de gouvernance :

- 1) Une consommation alimentaire durable, c'est-à-dire assurant une sécurité alimentaire, faite d'aliments disponibles en quantité suffisante – mais pas excessive – dans l'assiette et le verre de tous les individus. Ces aliments sont variés et de bonne qualité nutritionnelle, organoleptique et culturelle, et exempts de résidus toxiques. Ils sont élaborés à domicile ou en restauration hors foyer à partir

de composants de saison. Ils sont consommés dans un cadre commensal et convivial. Ils sont achetés et préparés en limitant le gaspillage. Une information objective est donnée par des labels officiels et des observatoires indépendants mobilisant les ressources des données de masse (*big data*). L'évolution marquante par rapport à l'époque contemporaine dans les pays à haut revenu se caractérise par moins de plats industriels, moins de protéines animales, de corps gras, de sucre et de sel, plus de compétences par plus d'éducation alimentaire, plus de temps et de budget consacrés à la fonction alimentaire.

- 2) Une production alimentaire caractérisée par une triple proximité. Il s'agit en premier lieu d'une proximité dans l'écosphère, par diversification des productions agricoles, en « reconnectant » les filières végétales, animales et forestières, selon les préceptes de l'agroécologie, ce qui leur confère une résilience au changement climatique et à la dégradation des écosystèmes. Dans ce contexte, la nouvelle entreprise agricole est multifonctionnelle (production de matières premières, d'énergie, de services écosystémiques et d'activités de loisirs). La seconde proximité concerne le rapprochement entre agriculture et industries alimentaires. Un rapprochement qui se fera en approvisionnant en priorité les unités de transformation avec des matières premières agricoles de la région dans laquelle elles sont implantées, et en mobilisant des biotechnologies innovantes et durables. La troisième proximité se fait à travers une réorientation de l'approvisionnement alimentaire vers une offre locale plus

abondante et variée, de qualité plus aisément vérifiable, avec une information fiable et complète, notamment sur l'origine des composants des produits. L'évolution à noter ici est le déclin des filières longues, prédatrices et opaques du modèle agro-industriel globalisé.

- 3) Une organisation des filières agroalimentaires en réseaux associant agriculture familiale, micro-entreprises et PME agroalimentaires et circuits courts de commercialisation dans un cadre géographique régional, assurant un partage équitable de la valeur créée, minimisant les pertes et optimisant les ressources humaines et naturelles. Cette mutualisation a pour objectif d'améliorer la performance économique d'acteurs de taille réduite en abaissant leurs coûts de revient, mais aussi en leur permettant de s'intégrer et de se coordonner dans une stratégie territoriale généralement soutenue par une marque ombrelle. Le partage des données de masse par des observatoires de filière permet de fournir une information transparente à tous les acteurs. La rupture par rapport au modèle prévalant aujourd'hui est la coopération entre acteurs des filières, plutôt que l'affrontement.
- 4) Une gouvernance partenariale, dans le cadre de systèmes alimentaires territorialisés (SAT) (Rastoin, 2015), ce qui conduit à privilégier les formes de l'économie sociale et solidaire, notamment coopératives, mutualistes et associatives, déjà très présentes dans de nombreux pays. Chaque territoire – généralement à une échelle régionale – sera amené à concevoir un projet stratégique alimentaire et agricole territorial avec la participation de l'ensemble des acteurs du système alimentaire⁸. On

⁸ Un tel dispositif pourrait figurer dans le projet de loi « Pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une

alimentation durable » proposé par le gouvernement français à l'issue des États généraux de l'Agriculture qui se sont tenus en

substitue ainsi une coordination institutionnelle à un ajustement imparfait par le marché.

Les points 3 et 4 impliquent une bonne organisation des relations entre acteurs et des prises de décisions équilibrées prenant en compte les intérêts intergénérationnels. Ces deux points regroupent la question de la coordination des filières et celle de la gouvernance territoriale, qui constituent – ensemble – le problème central d'un bon fonctionnement de nos systèmes alimentaires. Ces dispositifs conditionnent bien évidemment les modèles sociaux et technologiques évoqués au niveau des points 1 et 2. En effet, nous constatons de multiples tensions entre producteurs, distributeurs et consommateurs qui sont certes imputables aux rapports de force asymétriques, mais aussi à la non-perception – par certaines des parties prenantes – des mutations profondes en cours. La classe politique, le plus souvent accaparée par sa quête de pérennisation

des mandats et par une posture court-termiste constitue finalement l'élément essentiel de la résistance à une véritable transition socio-écologique.

Pour les entreprises agricoles, industrielles et commerciales des systèmes alimentaires, la nouvelle donne stratégique peut être schématisée à l'aide d'un carré dont chacun des côtés représenterait une composante en synergie avec les autres (Figure 1). La première composante est la recherche d'une qualité totale des produits dans ses attributs nutritionnels, organoleptiques et culturels. La seconde est relative au processus technologique qui doit s'inscrire dans une démarche de durabilité. La troisième concerne l'origine territoriale des produits, avec une traçabilité permettant une identification claire des lieux de fabrication des ingrédients. La quatrième composante s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale.

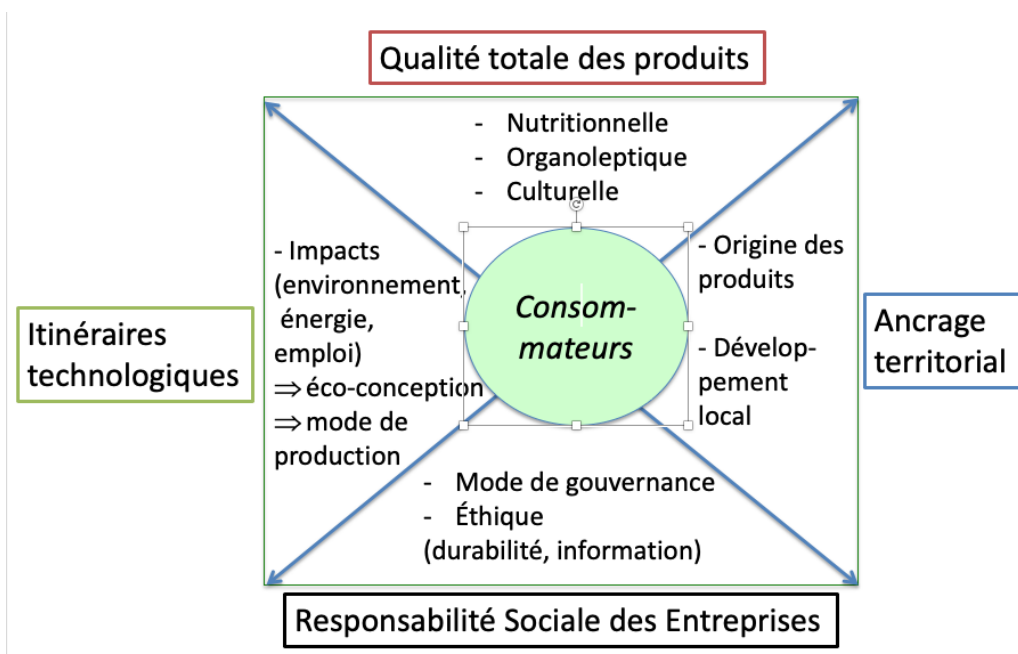


Figure 1. Le « carré stratégique » des entreprises du système alimentaire territorialisé.

Source : auteur

France entre septembre et décembre 2017 :

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0627.asp>.

Dans une approche diachronique, on constate que, face au changement de comportement d'une partie des consommateurs en faveur de produits à bénéfice santé (bio), loyaux (traçabilité et transparence de l'origine), de meilleure qualité gustative (terroir), plus équitables dans le partage de la valeur créée, c'est la grande distribution qui se montre la plus réactive (création de magasins de proximité, de linéaires bio et de produits à indication d'origine), tandis que les maillons amont des filières (IAA, agriculture, agrofourniture) peinent à s'adapter en raison d'une inertie inhérente à leur schéma productif. On décèle une inertie croissante en remontant les filières face aux signaux des pilotes des systèmes alimentaires agro-industriels : les chefs d'entreprise, englués dans des modèles économiques rigides, privilégient des actions de résistance – pour tenter de préserver des rentes qui pourtant s'amenuisent – plutôt que de changer de stratégie. Par leur *lobbying* intense auprès des gouvernants, et finalement avec leur complicité, ils ralentissent des évolutions pourtant inéluctables.

Des alternatives existent qui sont depuis fort longtemps enseignées dans les universités et les grandes écoles de management. Voilà plus de 80 ans que Edward Chamberlin a énoncé la théorie de la concurrence monopolistique révélant que le prix n'est pas le seul attribut déterminant l'achat des produits, mais qu'il existe une compétitivité « hors-coûts » apportée par une qualité spécifique qui procure une position de monopole au fabricant (Chamberlin, 1933). Michael Porter, fondateur du concept « d'avantage concurrentiel », il y a 30 ans indiquait que face à une stratégie de « domination par les coûts » (qui est propre aux industries lourdes), existait une stratégie de « différenciation par les compétences distinctives » (humaines, techniques et géographiques) (Porter, 1979) dont pouvaient s'emparer les TPE et PME.

Pour les pays méditerranéens, le socle de la différenciation pourrait être la diète alimentaire « historique ». Les effets bénéfiques pour la santé de la diète alimentaire méditerranéenne (DAM) sont connus de façon empirique depuis la nuit des temps. Ils ont été établis de manière scientifique à partir de 1950 par de nombreux travaux, en particulier ceux de Ancel Keys, biologiste californien. Ces recherches ont permis de formaliser la DAM sous forme de pyramide dont le socle est constitué par les dérivés des céréales (notamment du blé dur : pâtes et couscous) et les fruits et légumes, à consommer en abondance, et le sommet par les viandes rouges, à limiter. Les sociologues ont souligné son rôle civilisationnel à travers le repas convivial. La diète méditerranéenne a été inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco, en novembre 2010, sur la base du dossier constitué par quatre pays : l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Maroc. Le label concerne l'ensemble des pays méditerranéens. Cependant ses conditions d'utilisation restent à définir.

3. Vers des systèmes alimentaires créateurs de valeurs ?

Un des problèmes centraux de la dynamique des systèmes alimentaires est celui de la valeur ou mieux, des valeurs. Les comptabilités nationales, dans tous les pays du monde, en sont restées à la seule mesure de la richesse par le PIB et autres agrégats macroéconomiques fondés sur les prix de marché. Or, il est indispensable aujourd'hui d'intégrer dans ce type de calcul les autres paramètres du bien-être, à savoir les valeurs sociales, écosystémiques et patrimoniales des biens et services (Stiglitz *et al.*, 2009). Pour en rester au seul outil aujourd'hui disponible, la valeur ajoutée marchande, on constate d'une part une répartition inéquitable en défaveur de l'agriculture et dans une moindre mesure de l'industrie au

profit des services et d'autre part une augmentation dans le temps de cette asymétrie.

À ce stade, le scénario SAT prend la forme d'un « *ideal-type* », ou « futur souhaité et souhaitable », utopique pour certains, mais néanmoins de plus en plus visible. En effet, dans le monde entier, des initiatives pour une alimentation plus durable foisonnent. Ces initiatives de progrès émanent dans leur très large majorité de la société civile et, à un degré plus modeste, de producteurs agricoles, de TPE et PME agroalimentaires, d'opérateurs commerciaux. Elles concernent de nouveaux itinéraires techniques de production (agroécologie au sens large), de transformation (écoconception d'ateliers artisanaux et industriels), de nouveaux emballages, la valorisation de coproduits (bioénergie et biomatériaux), la lutte contre les gaspillages, de nouvelles formes d'organisation (entreprises de l'économie sociale et solidaire) et de consommation à domicile et hors domicile.

Cette dynamique se caractérise par un grand nombre de parties prenantes et donc une difficulté de coordination et d'atteinte de taille critique. Comme toute innovation jugée démocratiquement souhaitable, elle doit être accompagnée par une organisation stimulante tant sur le plan politique qu'administratif, c'est-à-dire par une bonne gouvernance. Ainsi, la gouvernance alimentaire repose sur une stratégie de sécurité alimentaire pour tous, sur un dispositif de coordination d'acteurs et de mutualisation de moyens, sur une mesure de performances en termes de développement durable, et ceci à l'échelle d'un territoire.

Quelques expériences de gouvernance alimentaire sont à l'œuvre dans de grandes villes (par exemple à Chicago, Montréal, Toronto) ou dans les régions (par exemple Cerdagne en Espagne, Nord-Pas-de-Calais et Montpellier Méditerranée Métropole en France). En France, les SAT sont encouragés par

l'État à travers la politique nationale de l'alimentation (PNA), déclinée en régions (PRA) et territoires (PAT), couvrant des communautés de communes ou des métropoles, mais avec de faibles moyens. L'Association des régions de France (ARF) appuie un tel projet, à travers sa Déclaration de Rennes du 4 juillet 2014 et un groupe de travail spécifique « SAT ». On peut également mentionner dans cette mouvance le Pacte de Milan pour une politique alimentaire urbaine signé en 2015 à l'occasion de l'Exposition universelle « Nourrir la planète, énergie pour la vie » et le projet de loi « Droit à l'alimentation et sécurité alimentaire » en discussion au Parlement du Costa Rica.

Il y a des centaines de formes et de modalités d'organisation et de fonctionnement des systèmes alimentaires dans le monde. Cette diversité des systèmes alimentaires subsistera dans les vingt ou trente prochaines années et le modèle agro-industriel n'aura pas disparu, car il se sera partiellement adapté (Esnouf *et al.*, 2011). Ce que nous mangeons et la façon dont nous le faisons vont dépendre du type de système alimentaire dans lequel nous nous trouvons.

Les SAT apparaissent dans ce contexte hybride comme des outils prometteurs qui s'inscrivent dans une transition – une rupture diront certains – vers un monde plus durable, alors que les limites du modèle fondé sur les énergies fossiles, les mégafirmes et la priorité accordée au seul critère de marché sont désormais bien établies (Akerlof et Shiller, 2015). Ce monde plus durable sera celui de la « bioéconomie circulaire territorialisée ». Or la question alimentaire est à la source même de la vie biologique, sociale et culturelle. En conséquence, au moins trois raisons militent pour un changement de trajectoire : la qualité de l'alimentation concerne au premier chef la santé publique ; le système alimentaire occupe directement ou indirectement plus du tiers de la population active mondiale ; les

inégalités sociales, le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles appellent de nouvelles technologies et de nouveaux modes d'organisation. L'avènement de systèmes alimentaires durables ne sera pas possible sans davantage d'éthique tant chez les consommateurs que chez les producteurs, et bien sûr de la part des responsables des dispositifs de gouvernance alimentaire.

Finalement, ce qui devrait orienter les « transitions » des systèmes alimentaires se trouve dans la vision polysémique et humaniste de l'alimentation donnée par le Pr Jean-Michel Lecerf : « *Manger c'est se nourrir, se réjouir et se réunir*⁹. » Cette vision vient confirmer et compléter une maxime vieille de plus de six siècles d'Ibn Khaldoun (1332-1406), philosophe yéménite émigré en Andalousie, puis au Maroc : « *Al-himya, ra's ad dawâ (La diète est le meilleur remède)* ».

Références bibliographiques

Akerlof G.A., Shiller R.J., 2015. *Phishing for Phools: The Economics of Manipulation and Deception*, Princeton, Princeton University Press.

Chamberlin E., 1933. *The Theory of Monopolistic Competition: a Re-orientation of the Theory of Value*, Cambridge, MA, Harvard University Press.

Esnouf C., Russel M., Bricas N. (coord.), 2011. *Pour une alimentation durable. Réflexion stratégique du ALIne*, Versailles, Éditions Quæ.

Gramsci A., 1929. *Quaderni del carcere*, 1929-1935, a cura di F. Platone, Torino, 1948-1951 – Traduction française : Gramsci A., *Cahiers de prison*, NRF, Gallimard, 1983-1996.

Harari Y. N., 2015. *Sapiens. Une brève histoire de l'humanité*, Paris, Albin Michel.

Porter M.E., 1979. "How competitive forces shape strategy". *Harvard Business Review*, vol. 57, n° 2, p. 137-145.

Rastoin J.L., 2015. « Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et justifications empiriques ». *Économies et Sociétés*, vol. 49, n° 8, p. 1155-1164.

Rastoin J.L., Gherzi G., 2010. *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Versailles, Éditions Quæ.

Rifkin J., 2011, *The Third Industrial Revolution: How Lateral Power is Transforming Energy, the Economy, and the World*, New York, Palgrave Macmillan.

Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.P., 2009. *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, Présidence de la République, Paris.

⁹ Conférence au 5^e colloque international de la Chaire Unesco Alimentations du monde de Montpellier SupAgro, 29 janvier 2016 : <http://www.chaireunesco-adm.com/colloque-2016>

Le rôle moteur de l'entrepreneuriat dans le développement des systèmes alimentaires territorialisés

Leïla TEMRI, UMR MOISA, Montpellier SupAgro, Montpellier, France, leila.temri@supagro.fr

Résumé

Cet article pose la question du rôle que pourraient jouer les systèmes alimentaires territorialisés en matière de création d'emploi. Dans un premier temps, la filiation du concept de système alimentaire territorialisé, inscrite dans le prolongement de travaux portant sur la dimension territoriale des systèmes productif (SPL, SYAL), est présentée. Puis les résultats d'études et recherches portant sur plusieurs formes d'activités agricoles et agroalimentaires territorialisées et/ou durables (SPL, produits à indications géographiques, bio, circuits courts, ESS, etc.) sont exposés. On constate que la question de l'emploi y est relativement peu documentée. Enfin, il est proposé de mobiliser la base de données RESOLIS pour analyser la création d'emplois générés par les « initiatives pour une alimentation responsable et durable » (IARD) qu'elle contient.

Introduction

La dimension territoriale des activités productives, et notamment alimentaires, ainsi que la gouvernance territoriale de ces activités sont étudiées depuis les années 1980, en utilisant des dénominations diverses telles que SPL (systèmes productifs locaux), SYAL (systèmes agroalimentaires localisés) lorsqu'il s'agit de productions alimentaires, ou encore clusters. Aujourd'hui, un nouveau concept, celui de systèmes alimentaires territorialisés (SAT), est considéré comme constituant une alternative aux systèmes alimentaires agro-industriels et agrotertiaires, afin de répondre aux enjeux d'une alimentation durable et responsable (Rastoin, 2015). La création d'emplois constitue l'un de ces enjeux, et non des moindres, dans une perspective de durabilité. L'objectif de cet article est d'amorcer une réflexion sur la capacité d'initiatives pour une alimentation

responsable et durable (IARD), considérées comme des formes d'entrepreneuriat, à contribuer à la création d'emplois au sein de SAT.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'historique du concept de système alimentaire territorialisé. Dans un second temps, nous présenterons les résultats des recherches et études relatives à l'impact des différentes formes territorialisées et/ou durables d'activités en termes d'emplois. Enfin, nous présenterons une base de données construite par l'association RESOLIS qui pourrait permettre d'analyser l'impact sur l'emploi de différentes initiatives pour une alimentation responsable et durable.

1. Les précurseurs des SAT

Les SAT sont définis par Rastoin (2016) comme « un ensemble cohérent, solidaire

et à gouvernance participative territoriale de filières agroalimentaires durables localisées dans un espace géographique de dimension régionale ». Toutefois ce concept, relativement récent, découle d'une filiation antérieure importante.

Les premières approches dérivent de l'analyse marshallienne sur les districts industriels, développée notamment en Italie à partir des travaux de Becattini (1979). Elles ont abouti aux concepts de « systèmes productifs locaux » ou « systèmes de production localisés » (SPL). Elles ont constitué un temps le point focal de la politique d'aménagement du territoire en France. La DATAR ¹⁰ (2002) définissait un SPL de la manière suivante : une « *organisation productive particulière localisée sur un territoire correspondant généralement à un bassin d'emploi, qui fonctionne comme un réseau d'interdépendances constituées d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail (entreprises de production ou de services, centres de recherche, organismes de formation, centres de transfert et de veille technologique, etc.).* » Courlet (2002), l'un des promoteurs de cette approche, relève que Marshall voit deux types d'avantages à la localisation de firmes industrielles en un même lieu. Le premier a trait à « l'atmosphère industrielle », liée au rassemblement d'individus autour de mêmes qualifications, qui permet une accumulation, une création, et une transmission des savoirs spécialisés, de connaissances dirait-on aujourd'hui. Le second type est lié aux interdépendances entre activités au sein d'une même filière, les économies externes d'agglomération, générées par la proximité spatiale. Il s'agit ici d'avantages créés et non naturels. Les SPL reposent sur le même principe : des

avantages tirés d'une proximité spatiale d'activités soit de même nature, soit complémentaires autour d'une production centrale. Ditter (2005) observe qu'outre l'approche vue ci-dessus, à travers le concept d'économies externes d'agglomération et de localisation, ou d'externalités technologiques qui expliquent les relations entre organisation territoriale des entreprises et performance économique, d'autres cadres théoriques sont mobilisés. L'approche institutionnaliste s'appuie sur les travaux de Williamson (1985), North (1986), ou Scott (1995). Elle analyse les interrelations complexes entre acteurs économiques et sociaux à travers les institutions, définies comme « *des règles ou des contraintes et leurs caractéristiques de mise en œuvre [...] des structures que les êtres humains s'imposent dans leurs relations les uns avec les autres* » (North, 1986). Ces institutions simplifient la prise de décision en réduisant l'incertitude liée aux transactions économiques. Selon Ditter (2005), un troisième courant, issu des travaux de Becattini (1992), met l'accent sur la dimension sociale des interrelations au sein des districts, autour de mécanismes de coordination des activités productives à la fois de marché et hors marché, enracinant (encastrant) les entreprises et les relations entre acteurs dans un territoire. Courlet (2002) observe les systèmes locaux de production agroalimentaire, reposant sur la transformation de produits de terroir, constituent une extension de l'approche SPL, développée notamment dans les années 1990. Ditter (2005) considère que l'approche SPL a été consolidée par les travaux de Porter (1990) sur les clusters, définis comme une « *forme d'organisation dont la compétitivité est basée sur*

¹⁰ La DATAR, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, créée en 1963, est devenue Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) en 2005, puis redevenue DATAR avec un nouvel

intitulé, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'Attractivité régionale en 2009, avant de fusionner avec d'autres structures au sein d'un Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en 2014.

l'existence de relations étroites entre acteurs liés par des objectifs communs ou complémentaires, enracinés (embedded) sur un territoire donné ». Porter développe les externalités issues de ces relations de proximité, en particulier les économies d'échelle, de coûts de transaction et d'organisation, ainsi que la stimulation de l'innovation.

Selon Muchnick et al. (2007), l'approche en termes de systèmes agroalimentaires localisés (SYAL), apparue en 1996, et qui a connu un développement important en Europe et en Amérique latine, provient de l'approche des SPL, mais aussi de deux autres courants : celui consacré à la place et au rôle des petites entreprises dans les filières agroalimentaires des pays en développement, plus précisément des AIR (agro-industries rurales), et celui s'intéressant à la qualité spécifique des produits alimentaires et ses signes. Les SYAL sont définis comme « *des organisations de production et de service (unités d'exploitation agricole, entreprises agroalimentaires, entreprises commerciales, entreprises de restauration, etc.) associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée* » (Cirad-SAR, 1996, p. 5).

Toutefois, si les SYAL et les SPL sont des organisations territorialisées, elles sont généralement centrées sur des activités bien précises, spécialisées, et sur la « révélation de la ressource territoriale » (Poisson et Saleilles, 2012), alors que les systèmes alimentaires territorialisés peuvent combiner plusieurs filières. De plus, c'est la consommation locale, le

rapprochement entre producteurs et consommateurs, qui sont centraux dans le cadre des SAT. En outre, dans le cas des SAT, la dimension développement durable est plus importante, et comprend de multiples axes, même si cette dimension était déjà présente implicitement dans les SYAL (Muchnick et al., 2007).

2. Les impacts des formes d'organisation territorialisée et/ou durables de la production sur l'emploi

De nombreux travaux ont été développés concernant les impacts locaux, et en particulier en termes d'emploi, des formes d'organisation territorialisées de la production. La question est traitée depuis fort longtemps. À titre d'illustration, on peut citer Arocena (1986), qui s'est intéressé à l'impact des initiatives socioéconomiques locales sur le développement, avec le regard de la sociologie. Il note que de nombreuses initiatives, dans plusieurs domaines, ont émergé avec la crise, mobilisant des acteurs locaux. Outre des effets directs, ces initiatives ont également des effets d'entraînement. Le terme « initiative locale » recouvre ici « une pluralité d'actions très différentes », dont la création d'entreprises, qui fait aujourd'hui l'objet de très nombreux travaux. Ainsi, par exemple, pour l'Union européenne, les petites entreprises apparaissent comme une source de création d'emplois importante : *"In the past five years, [SMEs] have created around 85% of new jobs and provided two-thirds of the total private sector employment in the EU¹¹."*

En ce qui concerne les SPL, outre les recherches consacrées à leur émergence, on trouve des travaux consacrés à leur dynamique. Le SPL suppose l'existence

¹¹ Europa (2015). Entrepreneurship and Small and medium-sized enterprises (SMEs) [en ligne] : https://ec.europa.eu/growth/smes_fr, consulté le 02/02/2020.

préalable d'activités spécialisées qui, à un moment donné, ont engendré l'apparition d'activités complémentaires, dans diverses situations. Il s'agit le plus souvent d'un phénomène cumulatif, ancré dans l'histoire socioculturelle locale, qui, s'il est étudié dans le temps long, peut montrer aussi des moments de régression, sous la pression d'événements externes, comme dans le cas de l'artisanat traditionnel à Alep en Syrie (Banat et Ferguène, 2009). L'emploi est cependant davantage utilisé comme variable de repérage des SPL qu'analysé comme une conséquence de l'existence de SPL. Ainsi, par exemple, Lainé (2000) a proposé une méthode statistique destinée à repérer les systèmes productifs localisés, dans les bassins d'emploi, à partir d'un certain nombre de critères, comme les activités des entreprises et l'emploi salarié.

La majorité des travaux développés autour des SYAL porte sur leur identification, leur délimitation, et leur construction sociale, le plus souvent à partir de ressources ou même d'organisations considérées comme préexistantes. Peu de travaux se sont penchés sur l'impact, notamment économique, de ces formes d'organisation de la production. Toutefois, l'impact territorial, en termes de durabilité, d'activités agroalimentaires similaires a fait l'objet de différents travaux. Ainsi, Paus et Révillon (2010) mentionnent des recherches sur l'impact territorial de produits d'origine ainsi que de produits issus de l'agriculture biologique. Les appellations d'origine sont en effet intrinsèquement liées au territoire, source de la qualité de ces produits. De nombreuses études ont ainsi été menées sur des filières appellations d'origine contrôlée (AOC). Les promoteurs des indications géographiques (IG) soulignent en effet que celles-ci peuvent avoir des

retombées positives en termes d'emplois directs, mais aussi dans d'autres secteurs d'activité économique tels que le tourisme, ou encore en limitant les délocalisations¹². Par exemple, une étude réalisée par le ministère de l'Agriculture en 2003 avait montré que pour un volume de production identique, l'AOC Comté générerait cinq fois plus d'emplois que la filière Emmental, industrialisée, et ces emplois étaient localisés dans la région de production, bien délimitée. Un document plus récent consacré à l'ensemble des produits laitiers AOP (fromages, beurres, crèmes)¹³ dénombre 2,8 emplois pour les produits AOP pour 100 000 litres de lait contre un seul pour l'ensemble des productions laitières pour le même volume de lait.

Plusieurs travaux ont traité de l'emploi dans les filières bio et montré que le système de production bio génère davantage d'emplois que le système de production conventionnel. Ainsi, Masis et Hild ont réalisé une évaluation de l'impact de la conversion en agriculture biologique sur la quantité d'emplois agricoles à partir des données du recensement agricole 2010 et de l'enquête 2013 sur la structure des exploitations agricoles (Masis et Hild, 2016). Ils constatent que plusieurs études ont montré que l'emploi dans les exploitations d'agriculture biologique est plus important que dans celles d'agriculture conventionnelle. Ils citent le travail de Mahé et Lebourg (2012) qui ont calculé que les exploitations en système bio mobilisent en moyenne 2,4 unités de travail annuel (UTA) contre 1,5 pour les autres. De plus, les agriculteurs et éleveurs engagés en production biologique sont globalement plus jeunes et ont un niveau d'étude plus élevé. Masis et Hild constatent pour leur part qu'après la conversion au bio, la quantité de travail totale est significativement plus élevée dans les exploitations converties, mais

¹² <http://www.origin-gi.com/fr/votre-kit-ig/l-ig-un-instrument-de-developpement.html>.

¹³ https://www.fromages-aop.com/wp-content/uploads/AOP_brochure.pdf, p. 15, consulté le 25/11/2017.

l'impact sur le travail salarié n'est significatif que pour les exploitations commercialisant aussi en circuit court. Nous avons montré par ailleurs que les exploitations en bio des filières viticulture, arboriculture et maraîchage, principales filières bio, ont davantage recours à de la main-d'œuvre salariée permanente, et que celle-ci a un niveau de formation plus élevé (Aubert *et al.*, 2016). Dans la filière viticole, les exploitations en viticulture biologique emploient en moyenne 1,5 fois plus d'UTA que celles en viticulture conventionnelle. Elles mobilisent davantage de main-d'œuvre salariée, et offrent plus d'emplois permanents.

Mais l'agriculture biologique n'est pas obligatoirement territorialisée. On peut noter que la proportion d'entreprises commercialisant en circuits courts est plus importante en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle. Ainsi, selon Masis et Hild (2016), en France, une exploitation en agriculture biologique sur deux commercialise sa production en circuit court, contre une sur cinq en agriculture conventionnelle. Dans notre étude sur la viticulture, nous avons montré que 47,5 % des exploitations en viticulture biologique vendent en circuit court contre 28,6 % des exploitations en conventionnel.

L'impact économique de la commercialisation en circuits courts n'est d'ailleurs pas non plus encore bien mesuré, même si l'on suppose que ces activités sont susceptibles de créer de l'emploi non délocalisable. Selon les données du dernier recensement agricole en France, en 2010, les exploitations commercialisant en circuit court mobilisaient davantage de main-d'œuvre. Toutes tailles d'exploitation et tous types de production confondus, en moyenne, elles comptaient 2,2 unités de travail annuel (UTA) contre 1,4 pour les autres exploitations (Barry, 2012). Par ailleurs, une étude réalisée sous l'égide du CIVAM Bretagne, destinée à évaluer les impacts socioéconomiques des modes de

commercialisation en circuit court de Rennes Métropole a montré qu'entre 2009 et 2013, les circuits courts avaient généré une croissance du nombre d'emplois, qui est passé d'environ deux cent soixante-trois en 2009 à plus de quatre cent soixante-neuf en 2013, les paniers et les AMAP générant un nombre d'emplois important par rapport à leur part du chiffre d'affaires total. Toutefois, les postes créés sont généralement précaires et peu rémunérés. En outre, il convient de noter que la définition formelle des circuits courts n'implique pas obligatoirement une commercialisation dans le territoire, puisqu'elle renvoie à un nombre d'intermédiaire maximum (zéro ou un) mais pas obligatoirement à une proximité géographique.

À une échelle plus importante, un programme, baptisé « *Farm to Plate* », a été mis en place depuis 2009 dans l'État du Vermont aux États-Unis dans le but de favoriser le lien consommation / production locale. Il s'agit d'un programme d'investissement de grande ampleur, qui comprend des objectifs intégrés dans le cadre d'un plan stratégique. Un réseau spécifique a été construit, afin d'établir des collaborations autour de projets importants. Depuis l'implantation du projet, l'emploi a crû de 7,2 %, et le système alimentaire a augmenté plus vite que les autres activités de l'État (Vermont Sustainable Jobs Fund, 2014). Ce projet territorial bénéficie d'un suivi formalisé depuis plusieurs années, et peut servir de référence pour analyser la création d'un SAT de dimension régionale.

Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont quant à elles susceptibles d'intervenir à différents niveaux des filières alimentaires, éventuellement en coordonnant plusieurs niveaux. Elles ont souvent recours à des modes de commercialisation des produits agricoles et alimentaires en circuit court, mais elles interviennent aussi dans de nombreuses autres activités (Figure 1).

SSE organizations in the food system

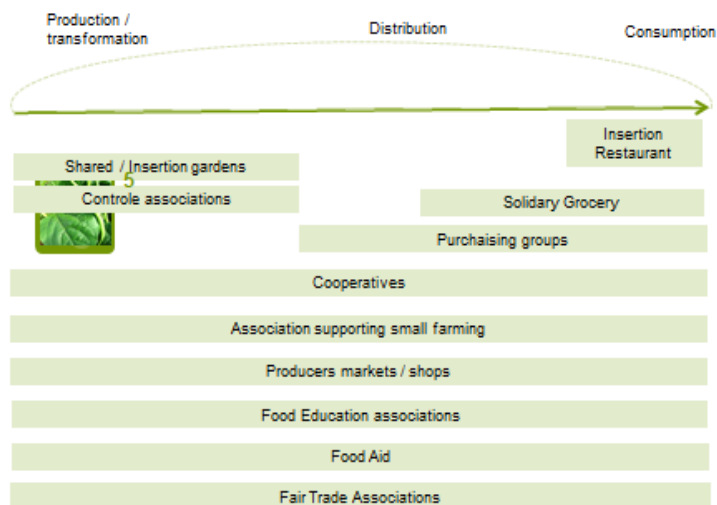


Figure 1. Organisations de l'économie sociale et solidaire dans le système alimentaire.

Source : Da Cunha *et al.*, 2013

Concernant l'emploi, à l'heure actuelle on peut simplement mentionner les statistiques de l'observatoire de l'ESS en France. En 2015, l'ESS, qui rassemble les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et, plus récemment, quelques entreprises commerciales répondant à plusieurs critères, tels que l'utilité sociale et les écarts de salaire réduits dans l'organisation, représentait 4,6 % de l'emploi des industries agroalimentaires et 4,5 % de l'emploi en agriculture, sylviculture et pêche. Ces deux types d'activités représentaient 1,6 % de l'emploi généré par les structures de l'ESS, dont 1,1 % pour les industries agroalimentaires, ce qui est très loin d'autres types d'activités telles que l'action sociale, par exemple. Mais ces statistiques sont largement insuffisantes pour avoir une idée réelle de la contribution de l'ESS aux systèmes alimentaires, et de son évolution.

L'ESS renvoie à des formes d'organisation entrepreneuriales. De

nombreux travaux ont été consacrés au lien entre entrepreneuriat et territoire. L'entrepreneuriat apparaît comme une source de développement territorial. Asselineau et Cromarias (2010) décrivent ainsi le cas d'un entrepreneur ayant choisi d'installer son entreprise dans sa région d'origine. Le développement de cette entreprise, en lien avec la municipalité locale, a abouti à la création d'une zone d'activité thématique comprenant quatre entreprises, totalisant près de cent soixante-dix emplois, et ayant obtenu sans difficulté le label « pôle d'excellence rurale ». De nombreux autres exemples existent dans lesquels un entrepreneur impulse une dynamique territoriale autour de son activité : par exemple Breizh Sukr en Bretagne, un projet de développement de betterave sucrière à destination industrielle locale, impliquant des agriculteurs, des transformateurs, l'enseignement et la recherche ainsi que d'autres catégories d'acteurs, qui est porté par un individu principalement.

La question suivante demeure : comment saisir l'impact de toutes ces initiatives et surtout comment des initiatives qui apparaissent à foison chaque jour peuvent-elles « faire système » pour constituer des systèmes alimentaires territorialisés ?

3. Tirer parti des données disponibles : la base de données d'initiatives pour une alimentation responsable et durable (IARD) de RESOLIS

Un outil pourrait permettre une première approche pour résoudre la question mentionnée ci-dessus. Il s'agit de la base de données de l'association RESOLIS, qui répertorie depuis 2012, grâce à des travaux d'étudiants, des initiatives pour une alimentation durable et responsable (IARD) dans toute la France. La base de données comprend

aujourd'hui plus de trois cent cinquante initiatives. Celles-ci sont identifiées à partir des critères suivants :

- un ancrage territorial ;
- l'existence avérée d'externalités :
 - sociales,
 - environnementales,
 - culturelles,
 - pédagogiques.

Ces initiatives assurent des fonctions différentes dans le système alimentaire :

- intermédiation (par ex., association des AMAP) ;
- appui ;
- formation ;
- services ;
- commercialisation / vente ;
- éducation.

Nous pouvons les schématiser de la manière suivante au sein du système alimentaire (Figure 2) :

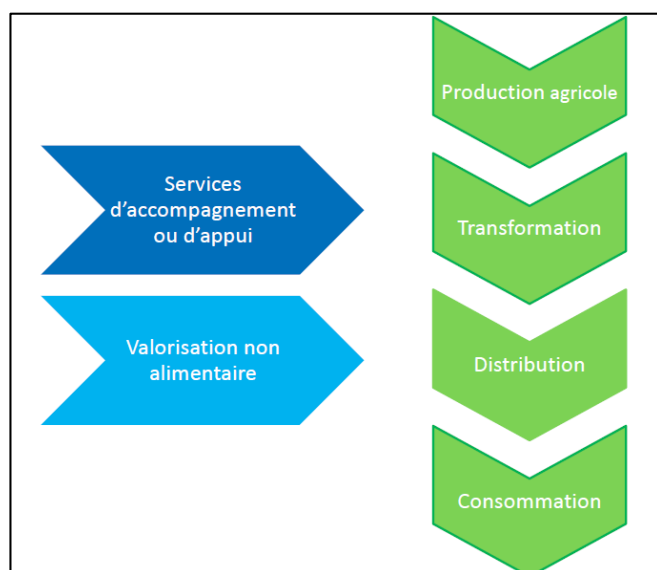


Figure 2. Classification des initiatives locales pour une alimentation responsable et durable (IARD) de la base de données RESOLIS.

Source : à partir de la base de données RESOLIS

Enfin, ces initiatives peuvent être mises en œuvre par des organisations de différentes natures :

- associations ;
- coopératives ;
- entreprises individuelles ;
- collectivités territoriales.

Nous constatons que cette base de données recouvre de nombreux aspects des systèmes alimentaires, avec différentes activités et fonctions. Elle pourrait permettre d'aborder la question de l'emploi mais aussi de la construction de SAT par la réalisation d'enquêtes approfondies permettant de suivre l'évolution de ces initiatives – ou de certaines d'entre elles – au cours du temps de manière à identifier lesquelles sont porteuses d'emploi pérenne et si leur évolution est susceptible d'amener à la constitution de véritables SAT.

Nous disposons aujourd'hui d'un répertoire extraordinairement foisonnant d'initiatives destinées à favoriser une alimentation durable et responsable, que Noiret (2015) a synthétisé, mais peu de travaux ont réellement tenté d'analyser ou d'évaluer la portée, ou le « pouvoir de transformation » de ces initiatives afin d'en extraire des recommandations pratiques permettant leur développement. Les travaux sur les systèmes territorialisés devraient proposer des pistes intéressantes à cet égard.

Références bibliographiques

Arocena J., 1986. Le développement par l'initiative locale ; Le cas français, Paris, L'Harmattan.

Asselineau A., Cromarias A., 2010. « Entreprise et territoire, architectes conjoints d'un développement local durable ? ». Management & Avenir, vol. 6, n° 36, p. 152-167.

Aubert M., Piot-Lepetit I., Saisset L.A., Temri L., 2016. « L'agriculture bio : quelles spécificités d'exploitation ». Communication

aux 10e journées de recherche en sciences sociales, SFER, Inra, Cirad, Paris, 8-9 décembre 2016, 22 p.

Banat R., Ferguene A., 2009. « Construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en Syrie ». *Revue d'Économie régionale & urbaine*, vol. 4, p. 683-710.

Barry C., 2012. « Commercialisation des produits agricoles : un producteur sur cinq vend en circuit court ». *Agreste Primeur*, n° 275, 4 p.

Becattini G., 1979. « Dal settore industriale al distretto industriale ». *Rivista di Economia e Politica Industriale*, n° 2, p. 7-21.

Becattini G., 1992. « Le district industriel : milieu créatif ». *Espaces et sociétés*, n° 1, p. 147-164.

Cirad-SAR, 1996. « Systèmes agroalimentaires localisés : organisations, innovations et développement local », orientations et perspectives issues de la consultation du Cirad « Stratégies de recherche dans le domaine de la socio-économie de l'alimentation et des industries agroalimentaires », Cirad-SAR.

Courlet C., 2002. « Les systèmes productifs localisés : un bilan de la littérature ». *Études et Recherches sur les Systèmes agraires et le Développement*, INRA Editions, p. 27-40.

Da Cunha S., Temri L., Kessari M., 2013. "Just being a consumer ? The role of social and solidarity based economy in a sustainable food system". Communication au colloque AESOP, Montpellier, octobre 2013.

DATAR, 2002. *Les systèmes productifs locaux*, Paris, La Documentation Française.

Ditter J.-G., 2005. « Clusters et terroirs : les systèmes productifs localisés dans la filière vitivinicole ». *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 4, tome XLIV, p. 35-51.

Laine F., 2000. « Agglomérations spécialisées d'établissements et systèmes localisés de production : une approche statistique ». Document de travail INSEE n° H0001, 20 p.

Mahé T., Lerbourg J., 2012. « Exploitations agricoles en production bio : des agriculteurs

bio diplômés, jeunes et tournés vers les circuits courts ». *Agreste Primeur*, n° 284, 4 p.

Massis D., Hild F., 2016. « La pratique de l'agriculture biologique créatrice d'emploi ? Une évaluation de l'impact du bio sur la quantité de travail agricole ». *Agreste Les Dossiers*, n° 35, 30 p.

Muchnik J., Requier-Dejardins D., Sautier D., Touzard J.-M., 2007. « Systèmes agroalimentaires localisés ». *Économies et sociétés*, vol. 29, p. 1465-1484.

Noiret B., 2015. *Comment appuyer les initiatives locales pour des systèmes alimentaires responsables et durables ?* Mémoire de fin d'études d'ingénieur de spécialisation Innovations dans les systèmes agroalimentaires du Monde, Montpellier SupAgro et Chaire Unesco Alimentations du monde, 71 p.

North D C., 1986. "The New Institutional Economics". *Journal of Institutional and Theoretical Economics (JITE)/Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, vol. 142, n° 1, p. 230-237.

Paus M., Reviron S., 2010. « Mesure de l'impact territorial d'initiatives agroalimentaires. Enseignement de deux cas suisses ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 315, p. 28-45.

Poisson M., Saleilles S., 2012. « Déterminants et processus d'émergence des systèmes agroalimentaires localisés alternatifs ». *Économies et Sociétés*, n° 34, p. 2077-2096.

Porter M. E., 1990. *Competitive advantage of Nations (The)*, London, Mc Millan Press.

Rastoin J.L., 2015. « Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et justifications empiriques ». *Économies et Sociétés*, vol. 49, n° 8, p. 1155-1164.

Rastoin J.L., 2016. « Les systèmes alimentaires territorialisés ; enjeux, stratégies et modes opératoires ». In : *Actes du Séminaire Créer et développer des systèmes alimentaires territorialisés dans les parcs naturels et régionaux*. Buoux, Parcs naturels régionaux de France, Parc naturel du Lubéron, p. 8-12.

Scott R., 1995. *Institutions and Organisations*, California, Sage Publications.

Vermont Sustainable Jobs Fund, 2014. "Farm to plate - Strengthening Vermont Food System". Annual report, Year 4, 12 p.

Williamson, O.E., 1985. *Les institutions de l'économie*, Paris, InterÉditions.

L'importance de la réflexion juridique dans le développement des systèmes alimentaires territorialisés

Geneviève PARENT¹⁴, professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, titulaire de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires, Québec, genevieve.parent@fd.ulaval.ca

Résumé

Depuis le milieu des années 1990, le droit national et international s'est essentiellement tourné vers l'encadrement et l'opérationnalisation du système alimentaire mondial (SAM) impulsé par les accords de libéralisation des échanges. Or, l'ensemble des organisations internationales s'intéressant à l'agriculture, l'alimentation et au climat nous invitent désormais à réfléchir aux systèmes alimentaires territorialisés (SAT), notamment pour mettre en œuvre le droit à l'alimentation. Dans ce contexte, il est pertinent de rappeler les différents rôles du droit dans les SAT. Alors qu'il demeure un espace juridique et politique pour développer un droit capable d'encadrer, protéger et de promouvoir les SAT, nous constatons que ce droit est encore trop peu développé. Il importe donc notamment de « reterritorialiser » le droit en lien avec l'agriculture et l'alimentation et les autorités locales ont un rôle significatif à jouer pour ce faire.

Introduction

Certes, la libéralisation des échanges agroalimentaires contribue dans une certaine mesure à la sécurité alimentaire mondiale, notamment en facilitant l'offre de produits agricoles et alimentaires à des prix plus abordables et en élaborant des normes internationales strictes visant à assurer la sécurité et l'innocuité des aliments (OCDE, 2013). Cependant, la libéralisation des marchés agricoles apporte également son lot d'impacts négatifs sur la sécurité alimentaire (De Schutter, 2008). La perte d'une grande diversité agricole et alimentaire en est un (CRGAA, 2019 ; CRGAA, 2010) sachant qu'il sera exacerbé par les changements

climatiques (FAO, 2018 ; Meybeck *et al.*, 2018).

Or, la diversité agricole et alimentaire – qui comprend à la fois la biodiversité agricole et la diversité des modes de production, de transformation, d'échange et de distribution – témoigne de différentes cultures alimentaires. Elle est au cœur du concept de sécurité alimentaire durable et elle doit être protégée (Rastoin, 2018 ; Meybeck *et al.*, 2018).

C'est dans ce contexte que la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval (Chaire DDSA) a été créée en 2014. Cette Chaire a pour mission d'effectuer une

¹⁴ L'auteure remercie la Fondation du Barreau du Québec pour son soutien indéfectible et le support financier ayant permis de mener des recherches innovantes en droit de l'agroalimentaire.

analyse critique des instruments juridiques nationaux et internationaux au regard de l'objectif de protéger et de promouvoir la diversité agricole et alimentaire pour l'atteinte d'une meilleure sécurité alimentaire mondiale durable.

Les chercheurs travaillant au sein de la Chaire DDSA ont naturellement porté une attention soutenue à l'encadrement juridique nécessaire à l'élaboration, la protection et la promotion des systèmes alimentaires territorialisés (SAT).

En effet, le concept de SAT offre la possibilité de rétablir un certain équilibre entre la composante « mondialisée » et la composante « territorialisée » de l'alimentation tout en étant mieux à même de protéger et de promouvoir la diversité alimentaire des territoires. Les SAT diffèrent du système alimentaire mondial (SAM) entre autres par leur ancrage au territoire, mais également par les externalités positives d'ordre social, environnemental et culturel qu'ils produisent. Ces systèmes reposent sur des initiatives locales innovantes en phase avec les objectifs du développement durable (Rastoin, 2015). Ces dernières servent, notamment, la protection du paysage et des terres agricoles, la diversité des modes de production, le développement de filières innovantes, la création de produits de niche, l'offre de produits culturellement acceptables et la réduction du gaspillage alimentaire (RESOLIS, 2018 ; Chaire DDSA, 2016 ; León Guzmán, 2016 ; RESOLIS, 2015).

Cet article vise à témoigner de l'importance et de l'utilité de réfléchir aux SAT en termes juridiques ainsi qu'à présenter certains constats issus des travaux juridiques menés au sein de la Chaire DDSA et qui peuvent contribuer à l'élaboration d'une stratégie pour un développement durable en alimentation (Parent et Desjardins, 2015).

1. L'importance du droit pour les systèmes alimentaires territorialisés

Dans une perspective pluraliste (Delmas-Marty, 2006), le droit est d'abord l'un des fondements des SAT et, en cela, peut être utile pour revendiquer leur existence, leur promotion et leur protection (voir partie 1.1). Le droit est également instrument d'opérationnalisation des SAT et doit être développé de manière à devenir un puissant vecteur de changements sociaux en matière d'alimentation durable (voir partie 1.2).

1.1. Le droit comme fondement des systèmes alimentaires territorialisés

De nombreux États se sont engagés au plan international à respecter les droits de l'homme et les droits économiques, sociaux et culturels, dont la mise en œuvre est au cœur des SAT. Il s'agit notamment du droit à un travail, du droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, en particulier sur le plan de l'alimentation ou encore du droit à l'alimentation.

Une majorité d'États se sont également engagés au plan international à poser plusieurs gestes en faveur de la protection de l'environnement de manière à respecter leurs obligations internationales concernant le droit fondamental à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants et les droits de l'équité entre les générations.

Il est également utile de rappeler que plusieurs autorités locales, régionales et provinciales se sont elles aussi engagées à mettre en œuvre et respecter ces droits (OCDE, 2017). Tel est notamment le cas de la Province de Québec au Canada en matière de droits de l'homme et de droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'en matière de lutte contre les changements climatiques. En plus d'avoir

adhéré au « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels », la Province de Québec a inclus les droits économiques et sociaux dans sa « Charte des droits et libertés de la personne ».

Or, le respect de ces engagements internationaux et la mise en œuvre des droits fondamentaux et des droits économiques, sociaux et culturels, dont le droit à l'alimentation, peuvent être atteints à travers l'instauration, la protection et la promotion des SAT (De Schutter, 2014).

En effet, les SAT sont définis par le professeur Jean-Louis Rastoin comme un « ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale » (Rastoin, 2015). Ainsi, les SAT et les initiatives responsables et durables qui les composent ont plusieurs externalités positives, comme la création d'emplois locaux ou la réinsertion sociale, l'enseignement en lien avec l'alimentation, la protection de la biodiversité agricole et de la diversité alimentaire (RESOLIS, 2018 ; Chaire DDSA, 2016 ; León Guzmán, 2016 ; RESOLIS, 2015).

Dans son rapport final, Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, indiquait que l'une des voies à suivre pour atteindre une sécurité alimentaire durable et mettre en œuvre le droit à l'alimentation était la reconstruction des systèmes alimentaires locaux (De Schutter, 2014).

Ainsi, au-delà du fait que le droit à l'alimentation, de même que d'autres droits fondamentaux, offre un socle solide aux SAT, il est également utile de rappeler aux États et aux autorités régionales et locales qu'une réglementation structurante visant à protéger et promouvoir les SAT et les initiatives responsables et durables qui les composent constitue l'une des voies à privilégier pour respecter plusieurs engagements internationaux qu'ils ont contractés et pour mettre en œuvre des

droits aussi importants que le droit à l'alimentation.

1.2. Le droit comme vecteur de changements sociaux

Outre le fait d'être le fondement des SAT, le droit peut intervenir comme un outil d'opérationnalisation de ce concept (Parent et Desjardins, 2015).

Le droit peut être un puissant vecteur de changements sociaux en posant les bases nécessaires pour la reconnaissance et l'élaboration des SAT et en devenant un outil de promotion d'initiatives que souhaite encourager l'État. Dans ce contexte, le droit devrait d'une part reconnaître le fait que les systèmes alimentaires sont multiples et ainsi redonner une place aux SAT. Une loi-cadre adoptée par les autorités régionales nous apparaît utile, à l'instar de la « loi ontarienne sur les aliments locaux » qui reconnaît et encadre le développement des SAT. Le droit doit d'autre part agir comme instrument d'opérationnalisation des SAT à travers le développement d'instruments juridiques plus techniques visant à encourager le développement d'initiatives responsables et durables qui composent les SAT.

L'adoption d'incitatifs fiscaux et les mesures encourageant les pratiques agricoles et alimentaires durables comptent parmi les instruments juridiques efficaces pour la promotion d'initiatives durables que l'État souhaite encourager. L'adoption d'objectifs visant l'atteinte d'un certain pourcentage d'achats de produits locaux issus de production durable dans le cadre d'appels d'offres publics est aussi utile lorsque réalisable.

En définitive, l'espace politique dont disposent encore les différents paliers gouvernementaux pourrait être davantage investi par le droit, notamment dans l'objectif d'élaborer des incitatifs fiscaux, d'assurer l'éducation des consommateurs, d'organiser des achats alimentaires

locaux par des organismes publics, de permettre un encadrement des activités agricoles durables cohérent avec le développement de SAT et enfin d'encourager l'utilisation d'appellations ou d'indications géographiques qui contribuent au développement et à la protection des terroirs, au dynamisme des régions rurales et à la mise en valeur des paysages agricoles.

Évidemment, ce faisant, il est important de comprendre que le type de droit à développer variera nécessairement selon les réalités et les besoins des territoires concernés. Cette diversité juridique est essentielle à la promotion et la protection de la diversité agricole et alimentaire.

2. Reterritorialiser le droit

Les recherches juridiques menées au sein de la Chaire DDSA au cours des dernières années nous mènent à faire certains constats utiles dans la réflexion entourant l'élaboration, la promotion et la protection des SAT. Ces constats convergent tous vers la nécessité de reterritorialiser le droit.

Il importe d'abord de comprendre qu'il existe toujours un espace juridique pour élaborer un droit qui reconnaisse que les SAT existent et qu'ils cohabitent avec le SAM (voir partie 2.1). Cependant, force est de constater que cet espace est trop peu utilisé par les États et les autorités régionales et locales. Il importe donc de bien circonscrire et mettre cet espace juridique toujours disponible en exergue afin que les États s'en saisissent pour reterritorialiser le droit (voir partie 2.2).

2.1. Une cohabitation possible entre le système alimentaire mondial et les systèmes alimentaires territorialisés

Bien que les accords de droit international économique, qui sous-tendent le SAM, témoignent de la volonté souveraine des États de libéraliser les

échanges en matière agricole et alimentaire, il est faux de penser qu'ils ne laissent plus de place pour l'adoption de réglementations nationales à même de permettre l'élaboration, la promotion et la protection de SAT.

Nos travaux antérieurs ont maintes fois porté sur cette question et nous avons notamment démontré que les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), comme l'« Accord sur l'agriculture », laissent place à l'adoption de réglementations nationales en faveur de la diversité et de la sécurité alimentaires durables. Par exemple, au regard de ces accords, les mesures de soutien internes peuvent être utilisées afin de promouvoir et protéger la diversité et la sécurité alimentaires durables.

Soulignons également une avancée certaine en matière de sécurité alimentaire au sein de l'OMC. La conviction inébranlable de l'Inde quant au fait que « la sécurité alimentaire n'est pas négociable » a mené à l'établissement d'une exception que nous pouvons qualifier « d'exception de sécurité alimentaire » dans le cadre de l'ensemble de mesures adoptées au sein de l'OMC en 2013 et appelées « Paquet de Bali » (Parent et Modou, 2018). En effet, les États y ont adopté une clause de paix provisoire au sujet de la détention des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Cependant, la solution permanente n'a pas encore été apportée et, *de facto*, ce qui était temporaire devient une norme issue du droit international économique davantage cohérente avec le droit à l'alimentation (Brodeur *et al.*, 2010).

En plus de l'espace juridique disponible pour l'élaboration des SAT en conformité avec les dispositions des accords commerciaux, il y a également lieu de souligner quelques avancées importantes sur la scène multilatérale internationale hors OMC.

Mentionnons l'« Accord de Paris sur les changements climatiques » entré en vigueur le 4 novembre 2016. Dans le

préambule de cet accord, les États parties reconnaissent « *la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques* ». De plus, l'article 2 de l'« Accord de Paris » situe la menace des changements climatiques dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Il y est notamment précisé que les États parties doivent « *[renforcer] les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et [promouvoir] la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire* ».

Nous constatons donc une expression récente de la volonté d'une majorité d'États de protéger et de promouvoir la sécurité alimentaire dans le cadre d'accords multilatéraux hors OMC et de placer la production agricole et alimentaire au cœur de la lutte contre les changements climatiques à travers la promotion d'une production durable, ce que les SAT mettent en avant.

Ainsi, non seulement les SAT peuvent être créés tout en respectant le droit international économique et en cohabitant avec le SAM, mais ils sont, de par leur nature et leurs fonctions, à même de permettre aux États de respecter leurs différents engagements internationaux, notamment en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Il existe donc un *momentum* pour le développement d'un droit national à la fois favorable aux SAT et conforme aux engagements internationaux de la majorité des États.

Force est toutefois de constater que peu d'États envisagent l'existence de cet espace juridique et l'utilisent en faveur des SAT. Depuis l'entrée en vigueur des accords de l'OMC, l'attention des États a été davantage portée sur l'harmonisation

des lois nationales avec les prescriptions du droit international économique, au détriment du développement d'un droit plus territorialisé nécessaire à la promotion et la protection des SAT.

Il importe donc de poursuivre les recherches juridiques afin de bien étudier, circonscrire et mettre au jour cet espace juridique toujours disponible afin qu'il puisse être connu et utilisé par les États de manière adéquate pour protéger et promouvoir les SAT.

2.2. Un espace juridique à combler

Les travaux de la Chaire DDSA portant sur les SAT reposent sur le postulat suivant : les SAT existent depuis toujours et ils devraient être envisagés comme cohabitant avec le SAM puisqu'il s'agit de systèmes alimentaires distincts, qui visent des objectifs différents et qui peuvent coexister au regard du droit, dans la mesure où des politiques agricoles et alimentaires soutiennent équitablement leur développement respectif.

C'est donc dans cet esprit que la Chaire DDSA s'est intéressée aux initiatives locales, responsables et durables qui composent les SAT. À l'instar des travaux que mène l'association RESOLIS, nous avons relevé cent initiatives locales d'alimentation responsable et durable au Québec et au Costa Rica (RESOLIS, 2018 ; Chaire DDSA, 2016 ; León Guzmán, 2016 ; RESOLIS, 2015). Ces travaux démontrent notamment que les initiatives locales, responsables et durables qui composent les SAT existent un peu partout à travers le monde et qu'elles portent la spécificité culturelle et territoriale des communautés dans lesquelles elles s'inscrivent.

À l'issue de ce travail de terrain, nous constatons que ces initiatives ont des externalités positives d'ordre social, environnemental, culturel et économique qui méritent d'être soulignées. Par exemple, au Québec, 82 % des initiatives

recensées ont un impact social positif et 61 % un impact environnemental positif. Les résultats de nos recherches démontrent également que ce sont des initiatives qui conduisent à la protection et la promotion de la diversité agricole et alimentaire.

Nos travaux ont cependant démontré que l'encadrement juridique déficient pour accompagner ces initiatives qui composent les SAT figure parmi les principales difficultés identifiées par plusieurs protagonistes interrogés.

Ainsi, les travaux menés au sein de la Chaire DDSA démontrent qu'il faut reterritorialiser le droit dans une certaine mesure afin de reconnaître les SAT, les protéger et en assurer la promotion. En somme, il faut rapprocher le droit de la réalité des différents territoires.

Tel que mentionné plus haut, une loi-cadre reconnaissant la pluralité de systèmes alimentaires et notamment les SAT nous apparaît utile. Le projet de loi-cadre portant sur le droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui a été présenté à l'Assemblée législative du Costa Rica le 23 août 2016 constitue un exemple abouti de l'utilisation de cet espace. Il s'agit d'un travail colossal, issu de la révision de plus de soixante lois liées aux enjeux de l'alimentation. Ce projet de loi a été soutenu par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et élaboré en collaboration avec les différents protagonistes costaricains du milieu agroalimentaire (consommateurs, agriculteurs, transformateurs, distributeurs, conjointement avec les députés).

La « loi ontarienne sur les aliments locaux » offre un autre exemple intéressant de loi reconnaissant l'importance et la place des SAT. Cette loi a pour objectifs de favoriser des économies et systèmes alimentaires locaux qui soient prospères et résistants, de sensibiliser le public aux aliments locaux en Ontario, notamment à leur

diversité, et d'encourager le développement de nouveaux débouchés pour les aliments locaux. Cette loi ne compromet pas la position de leader qu'occupe l'Ontario dans la production primaire, la transformation et l'exportation d'aliments canadiens.

Les instruments juridiques plus techniques pouvant servir à l'opérationnalisation des SAT sont nombreux et il ne s'agit pas ici d'en faire une énumération. Nous avons déjà mentionné les incitatifs fiscaux. Le droit fiscal peut permettre le développement de nouveaux débouchés pour les denrées produites et non vendues, réduisant par là même les pertes et le gaspillage alimentaires tout en offrant des aliments aux personnes dans le besoin. En 2015, le Québec a d'ailleurs bonifié son crédit d'impôt aux agriculteurs et transformateurs désireux d'offrir les aliments invendus à des organismes québécois de distribution alimentaire accrédités. La « loi ontarienne sur les aliments locaux » prévoit également l'octroi d'un crédit d'impôt aux agriculteurs qui offrent gracieusement leurs produits à des programmes alimentaires communautaires admissibles.

Le droit devrait également agir comme un levier, entre autres par la mise en place de programmes et de fonds d'investissement afin de soutenir le développement des initiatives d'alimentation et d'agriculture responsables et durables.

Divers instruments juridiques visant la protection du territoire et des activités agricoles peuvent contribuer significativement à la promotion et à la protection des SAT. Par exemple, la « loi sur la protection du territoire et des activités agricoles » du Québec vise à *« assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones*

agricoles dont il [le régime de protection du territoire agricole] prévoit l'établissement ». Cette loi québécoise, en vigueur depuis 1978, demeure un instrument juridique fondamental pour le développement de SAT et la pérennité de l'agriculture québécoise.

Finalement, au-delà des lois que peuvent adopter les États ou les provinces, soulignons que les autorités locales sont peut-être les mieux placées pour élaborer un droit visant à relever les défis liés au développement des SAT. Leurs connaissances fines des spécificités de leur territoire et de leur terroir, de l'utilisation des terres et des préférences alimentaires locales confèrent aux autorités locales une place de choix pour élaborer une réglementation efficace (OCDE, 2017). Par exemple, au Canada, le droit municipal peut jouer un rôle considérable quant à l'élaboration d'un SAT. Les plans de développement de la zone agricole (PDZA) du Québec sont des outils intéressants afin de coordonner les efforts municipaux vers le développement d'un SAT. En 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la « loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ». Cette nouvelle loi élargit les compétences des gouvernements de proximité en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'environnement et de développement économique pouvant contribuer à renforcer la gouvernance territoriale de proximité.

Conclusion

Le Secrétaire général des Nations unies a annoncé en octobre dernier qu'un Sommet sur les systèmes alimentaires se tiendrait en 2021. Il s'agit là d'une occasion à ne pas manquer pour discuter de la place, du développement et de la promotion des SAT en coexistence avec le SAM.

La perspective de cet événement donne évidemment une impulsion supplémentaire à la réflexion portant sur le droit local, national et international qui doit être élaborée pour soutenir adéquatement les SAT, leur développement et leur pérennité. Il sera important de rappeler l'importance des SAT dans la mise en œuvre de droits fondamentaux et du droit à l'alimentation. Il sera également important de mettre en exergue cet espace politique et juridique que nous devons conserver disponible pour l'élaboration des différents instruments juridiques permettant l'opérationnalisation des SAT. Ces instruments juridiques doivent nécessairement être en phase avec la diversité des territoires dans lesquels s'inscrivent les différents SAT. Nous invitons les autorités régionales et locales à s'investir davantage dans ce processus essentiel de reterritorialisation du droit et de la gouvernance de l'agriculture et de l'alimentation.

Références bibliographiques

Brodeur J., Colas B., Del Cont C., Doumbia S., Jacquot M., Parent G., Régimbald G., Roux D., Victor M., Wilson D., 2010. Pour une meilleure cohérence des normes internationales : reconnaître la spécificité agricole et alimentaire pour le respect des droits humains, Cowansville, Éditions Yvon Blais et Bruylant.

Chaire DDSA, 2016. Systèmes alimentaires territorialisés au Québec : 100 initiatives locale pour une alimentation responsable et durable, Journal RESOLIS, n° 7.

Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), 2010. *Deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation*, Rome, FAO.

Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), 2019. *L'état de la biodiversité pour*

l'alimentation et l'agriculture dans le monde, Rome, FAO.

Delmas-Marty M., 2006. *Le pluralisme ordonné*, Paris, Éditions du Seuil.

De Schutter O., 2008. *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*, Mission auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (25 juin 2008) A/HRC/10/005/Add.2.

De Schutter O., 2014. *Rapport final : Le droit à l'alimentation, facteur de changement*, A/HRC/25/57, Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 25^e session.

FAO, 2018. État de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2018 : renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome, FAO.

León Guzmán, M. (dir.), 2016. *Sistemas Alimentarios Territorializados en Costa Rica*, Journal RESOLIS, n° 10.

Meybeck A., Laval E., Lévesque R., Parent G. (dir.), 2018. Sécurité alimentaire et nutrition à l'heure des changements climatiques, Rome, FAO.

OCDE, 2013. Sécurité alimentaire mondiale : Défis pour le secteur agricole et agro-alimentaire, Paris, Éditions OCDE.

OCDE, 2017. Adopter une approche territoriale dans les politiques de sécurité

alimentaire et nutritionnelle, Paris, Éditions OCDE.

Parent G., Desjardins M.-C., 2015. « Le droit et les systèmes alimentaires territorialisés : perspective canadienne ». *Économies et Sociétés*, Série « Systèmes agroalimentaires », Tome XLIX, n° 37, p. 1185-1201.

Parent G., Modou K.L., 2018. « Les expressions de la spécificité agricole ». *RD Ottawa*, vol. 50, n° 1, p. 99-129.

Rastoin J.L., 2015. « Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et justifications empiriques ». *Économies et Sociétés*, vol. 49, n° 8, p. 1155-1164.

Rastoin J.L., 2018. « Éditorial. Accélérer la transition vers une alimentation durable par un changement de paradigme scientifique et économique et des politiques publiques innovantes ». *Systèmes alimentaires / Food Systems*, n° 3, p. 17-27.

RESOLIS, 2015. Systèmes alimentaires territorialisés en France : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable, Journal RESOLIS, n° 4.

RESOLIS, 2018. Systèmes alimentaires territorialisés en Méditerranée : initiatives pour une alimentation responsable et durable, Journal RESOLIS, n° 12.

Le *parmigiano reggiano* : histoire exemplaire d'un fromage et de son territoire

Cristina BRAGAGLIA, Accademia Nazionale dell'Agricoltura, Bologna, Italie
cristina.bragaglia@unibo.it

Résumé

Le *parmigiano reggiano* est non seulement le produit agroalimentaire le plus connu de la région Émilie-Romagne, mais, depuis plus d'un siècle, il est un exemple de collaboration et d'intégration sociale, qui peut servir de modèle en Italie et à l'étranger. L'analyse de son histoire et de ses caractéristiques de production fait mieux comprendre l'exemplarité de ce chemin séculaire.

Introduction

L'Italie est l'un des berceaux de la diète alimentaire méditerranéenne reconnue par l'Unesco au titre du patrimoine immatériel mondial. Ce pays se caractérise par une grande diversité de produits alimentaires. Chaque région possède une riche palette d'aliments et de recettes culinaires spécifiques largement déterminés par les caractéristiques agroclimatiques locales et issus d'une très longue histoire. En particulier, l'Émilie-Romagne met à profit une intense dynamique régionale vers un système alimentaire territorialisé et elle est un exemple remarquable démontrant que les systèmes alimentaires territorialisés ont pour fondement les produits de terroir.

En effet, l'Émilie-Romagne est aujourd'hui la région italienne qui peut se prévaloir du nombre le plus élevé de

produits DOP¹⁵ et IGP¹⁶, quarante-et-un au total. Le caractère exceptionnel de ce curriculum œnogastronomique est complété par les vins DOC¹⁷ et DOCG¹⁸ et les PAT¹⁹. Le système agroalimentaire en Émilie-Romagne est remarquable : celui-ci intègre non seulement l'agriculture et l'industrie, mais aussi tous les secteurs impliqués avant et après les transformations agricoles et industrielles. Le système agroalimentaire de la région touche plus de 300 000 travailleurs, ce qui représente 16 % de la population active totale. La production agricole de l'Émilie-Romagne est l'une des plus importantes d'Italie et d'Europe et elle est caractérisée par une grande variété de produits. L'industrie agroalimentaire produit des aliments de haute qualité (d'où l'existence

¹⁵ *Denominazione di Origine Protetta*, en français AOP.

¹⁶ Indication géographique protégée.

¹⁷ *Denominazione di Origine Controllata*, en français AOC.

¹⁸ *Denominazione di Origine Controllata e Garantita*, c'est-à-dire appellation d'origine contrôlée et garantie.

¹⁹ *Prodotti Agroalimentari Tradizionali*, produits agroalimentaires traditionnels : il s'agit d'une liste du ministère des Politiques agricoles italien rédigée avec l'apport des régions.

de beaucoup de DOP, IGP et PAT) et d'un haut niveau de transparence et traçabilité.

Ceci est le cadre actuel, mais que se passait-il au XIX^e siècle, au moment de l'unification italienne ? Comment cette primauté s'est-elle réalisée ? Ce parcours peut-il encore être considéré comme exemplaire de nos jours ?

L'Émilie-Romagne pendant des siècles avait été divisée entre les petits duchés et l'État pontifical : la situation était par conséquent différente dans chaque province, et dépendait de l'habileté des gouvernants. En particulier à Bologne et dans la Romagne, l'économie, bien que l'appartenance à l'État du pape lui assurât un certain bien-être, apparaissait ralentie, ses élans étant étouffés et ses potentialités inexploitées (Berselli, 1974, p. 90).

Après la proclamation de l'unité, les propriétés ecclésiastiques, hormis les bénéfices des paroisses, sont expropriées en faveur de la bourgeoisie citoyenne, qui investit ainsi son capital en faisant labourer la terre par les métayers, les fermiers et les journaliers. En particulier à Reggio d'Émilie, les bourgeois représentent moins de 10 % de la population et possèdent 90 % des terres, travaillées par 80 % des habitants. Ce dévouement à la propriété terrière empêche le développement industriel et la fragmentation des entreprises agricoles rend ces dernières vulnérables. Les nombreux impôts sur la terre mis en place par l'État italien pour payer les dettes de la guerre et la formation de nouvelles structures étatiques (Bussi, 2015) contribuent également à cette fragilité. La misère gouverne la vie des populations et dans les années 1870 se répandent les rébellions, surtout dans les zones les plus pauvres situées en montagne. De nombreux habitants quittent leur village et émigrent, en ville, vers d'autres parties de l'Italie ou à l'étranger. Dans les

années 1880, l'introduction des trains et des bateaux à vapeur provoque l'effondrement du prix des céréales et de la soie dans la province de Reggio d'Émilie, amplifiant ainsi sa situation de crise, étant donné que les céréales et la soie sont, avec le vin, à la base de son économie. La majorité de la population abandonne les petites fermes et est employée en tant qu'ouvrier temporaire, constituant ainsi un « peuple errant » décimé par la mortalité infantile, n'ayant aucun moyen de subsistance, pas même un jardin potager, des arbres fruitiers ou des animaux de ferme et se déplaçant à la recherche d'un logement. Le maïs, moins cher que les autres céréales, devient alors la nourriture principale de ce « peuple errant » et sera à l'origine de la diffusion de la pellagre. Alors que le duché des Este possédait les instruments nécessaires pour répondre à la famine, l'État libéral n'intervient pas et l'Église, qui a perdu ses terres, ne peut plus aider les pauvres comme les monastères, les couvents, les congrégations et autres institutions religieuses le faisaient autrefois.

C'est dans cette situation de misère que la production du *parmigiano reggiano*²⁰ – une sorte particulière de fromage dont les origines remontent aux alentours du XII^e siècle – acquiert de l'importance dans les provinces de Parme et de Reggio d'Émilie (d'où le nom de *parmigiano reggiano*), où la production (favorisée par l'abondance de cours d'eau et de vastes terres de pâturage mais aussi par la proximité des salines de Salsomaggiore) est perfectionnée par les moines cisterciens de Parme et les moines bénédictins de Reggio d'Émilie. Le fromage (appelé « *caseus parmensis* ») possédait déjà à l'époque un goût unique et prononcé, inimitable, connu au-delà de sa région de provenance : en 1348, il est même cité par Boccace dans le *Décameron*²¹. Il s'agissait (et il s'agit) d'un

²⁰ Le *parmigiano reggiano* est appelé « parmesan » dans le langage courant français.

²¹ Le parmesan était apprécié pour ses qualités diététiques par Molière, qui s'en alimenta pendant

fromage *grana* (qui signifie grain). C'est le terme générique pour les fromages italiens durs et âgés dont l'intérieur est tacheté de grains blancs d'acides aminés cristallisés qui craquent souvent dans la bouche, comme le ferait un grain. Dans leurs propriétés, les moines favorisent le développement des *grancie*, entreprises agricoles au sein desquelles se développe l'élevage de bovins servant aux travaux agricoles ou à la production de lait. Les recherches effectuées par les moines permettent de perfectionner le fromage et d'obtenir une longue conservation qui facilite sa diffusion en Europe. Au XVII^e siècle, le duc de Parme Ranuccio I Farnese optimise et agrandit la production alimentaire de son duché en favorisant la création des pâtures et en bâtissant de grandes étables. Le régime napoléonien augmente la crise du *parmigiano reggiano*, déjà amorcée au cours du siècle précédent en raison de la pénurie d'eau, de la famine et de la peste bovine. Au XVIII^e siècle, les nobles et les propriétaires

bourgeois bâtissent les fromageries selon une forme octogonale typique ; elles deviennent caractéristiques de cette zone de production. Ces laiteries pratiquent une méthode de production qui est le noyau des futures coopératives, puisqu'elles travaillent le lait récolté chez les paysans du territoire. C'est une petite filière qui toutefois assure la production du *parmigiano reggiano* pendant 120-180 jours chaque année, quand les vaches ont à disposition l'herbe des pâtures. C'est ainsi qu'au XX^e siècle les consortiums et les coopératives verront le jour²². Dans la région de Reggio, entre 1869 et 1892, le nombre de laiteries pour la production de *grana* augmente de 40 %, passant de deux cent soixante-quinze à trois cent quatre-vingt-cinq. Cela ne résout pas complètement le problème de la misère généralisée, mais offre la possibilité de l'atténuer, surtout dans les zones de colline et de montagne.

C'est au cours de cette période que l'on commence à valoriser la qualité de la

sa vieillesse. Il a peut-être initié une mode, car à son époque, le régime Parmigiano – trois verres de Porto et 350 grammes de Parmigiano par jour – était en vogue dans les cercles théâtraux parisiens. Le 14 septembre 1666, Samuel Pepys, le chroniqueur anglais du XVII^e siècle, écrivit qu'il avait sauvé ses importants papiers, vin et fromage « Parmazan » du grand incendie de Londres en les enterrant dans le jardin situé à l'arrière du bâtiment. Thomas Jefferson, futur président des États-Unis, a été séduit par le fromage lors de ses visites en Italie dans les années 1880, et a demandé qu'il lui soit expédié dans les colonies. L'écrivain Robert Louis Stevenson portait un morceau de parmesan dans sa tabatière, affirmant qu'il était très nutritif et agréablement aromatique. Dans son roman *L'île au trésor* (1883), le Dr Livesey remplissait sa tabatière de la même manière (Rossetto Kasper, 1992, p. 398).

²² Au cours de cette période, à plusieurs reprises, des tentatives d'enseignement des nouvelles techniques agricoles aux propriétaires fonciers et aux masses paysannes analphabètes (locataires, métayers, journaliers, petits propriétaires) sont effectuées. Dans les années 1840, à Bologne, la Società agraria (actuellement Accademia nazionale dell'agricoltura) a repris son activité : Carlo Berti Pichat, agronome et

patriote, promouvait un programme de renouveau agraire qui, malgré le contrôle strict du gouvernement, était sujet de discussion dans les Conférences agraires par un groupe de chercheurs et de propriétaires fonciers tous les vendredis à son domicile. Comme dans beaucoup d'autres cas, le besoin d'éducation agricole est apparu comme l'un des points principaux du débat mené au sein de la société agricole de Bologne. La société avait inauguré la pratique très intéressante de commander à des membres dispersés dans la province des expériences sur de nouvelles cultures, de nouveaux outils et le bétail. Les conférences deviennent ainsi un centre de propagande des innovations de l'enseignement agricole et des initiatives dans d'autres régions d'Italie. Entre 1863 et le début du XX^e siècle, un rôle significatif est joué par les chaires itinérantes liées aux facultés d'agriculture – des initiatives privées soutenues par les contributions des autorités locales – qui tentent de former les agriculteurs face à de nouveaux scénarios. L'initiative produit des résultats concrets, dus à la compétence et à la motivation des enseignants itinérants, au système d'organisation longtemps décentralisé et au contact direct avec le monde rural (Pazzagli, 1989, p. 276-294 ; Pazzagli, 2008).

production des terroirs : à Bibbiano, un village situé sur les collines des Apennins, on souhaite promouvoir la haute qualité du fromage produit dans la municipalité à travers la création en 1871 de la Società Bibbianese per il Commercio del Formaggio, à laquelle est confiée la tâche de faire connaître les fromages de Bibbiano en Italie et à l'étranger. Au cours des décennies suivantes, les exploitations productives se développeront, en prenant la plupart du temps la forme de coopérative d'entreprises.

Le *parmigiano reggiano* n'était produit qu'avec du lait local, sans additifs, et de nos jours encore, on emploie les mêmes ingrédients et les mêmes méthodes d'affinage qu'autrefois. Mais au début du XX^e siècle, l'introduction de quelques innovations importantes, telles que l'utilisation du levain lactique et du chauffage à la vapeur, améliorent la qualité du fromage et modifient lentement la structure des laiteries.

La nécessité de protéger le produit face à la concurrence par des fromages similaires, qui commencent à s'établir sur les marchés, et qui sont confondus avec le *parmigiano reggiano*, conduit en 1927 à la formation d'un consortium. Les premières étapes ont lieu dans la province de Reggio d'Émilie, où naît le premier « consortium volontaire des producteurs de parmesan ». À Parme, les fromages commencent à être marqués avec les initiales F. P. surmontées de la couronne ducale.

Les représentants des laiteries de Parme, Reggio, Modène et d'une partie de Mantoue s'accordent sur la nécessité d'approuver une marque d'origine pour leur fromage. En 1934, sur le marché local le prix du lait chute. Pour lutter contre ce problème économique et social, le 27 juillet 1934 est créé le consortium interprovincial des volontaires Grana Tipico, qui adopte le poinçon ovale pour les formes jugées idoines ; ce poinçon contient le millésime et l'inscription « C.G.T. *Parmigiano reggiano* », tandis

que dix-neuf laiteries sociales de la province se réunissent dans la Latteria cooperativa riunite.

En 1937, la zone de production est définie par les frontières actuelles : les provinces de Parme, Reggio d'Émilie, Modène (qui était la première productrice de lait de la région), Bologne (la rive gauche du Reno), Mantoue (au sud du fleuve Pô). Enfin, le 17 mai 1938, le gouvernement italien approuve officiellement la dénomination de *grana parmigiano reggiano*.

C'est au sein de ce climat social que se diffusent les coopératives, les associations d'entraide et les chambres de commerce, créant ainsi la base de l'économie et de la société en Émilie-Romagne. En outre, au cours du XX^e siècle, même au sein du mouvement catholique pour le secteur laitier on exploite le modèle coopératif, avec la création des caves sociales et des laiteries. Ce sont souvent les curés qui en encouragent la formation. La vacherie a créé les conditions pour une dimension d'entrepreneuriat fragmenté mais répandu qui a trouvé son ancrage naturel dans l'expérimentation coopérative. Parallèlement, la coopération s'impose aussi dans la commercialisation des produits (Bertagnoni, 2017 ; *Parmigiano reggiano*, 2017).

Après la seconde guerre mondiale, en juin 1957, un décret confie au consortium la surveillance du produit et la tâche d'apposer le label de garantie sur chaque fromage destiné à la commercialisation, après une période d'affinage (en italien « *stagionatura* ») sur des étagères en bois, qui ne peut pas être inférieur à 12 mois et qui souvent dépasse 24 mois.

Pour la fabrication du *parmigiano reggiano*, le lait est chauffé à 55 °C dans des cuves en cuivre, pour une heure environ. Il faut au moins 520 litres de lait pour une tome de *parmigiano reggiano* pesant environ 40 kg (soit environ 13,5 litres de lait par kilogramme de parmesan). Le lait de vache destiné à la

production de *parmigiano reggiano* représente plus de 80 % du total du lait produit en Émilie-Romagne. La production des 3 650 563 tomes est confiée à trois cent trente-cinq fromageries. En 2017, la production du fromage dépasse 147 125 tonnes (5 % en plus), dont environ deux tiers sont destinés au marché italien et 39 % à l'exportation. Les tomes entières représentent environ 20 % du total vendu à l'étranger, tandis que les pointes de *parmigiano reggiano* conditionnées sous vide avoisinent 60 %, et le parmesan râpé ou en copeaux dépasse 16 % et 5 % respectivement.

On exporte le *parmigiano reggiano* principalement vers les pays de l'Union européenne (près de 69 % du total), tandis que les exportations dans les pays hors UE représentent 31 % (dont plus de 16 % aux États-Unis).

Le *parmigiano reggiano*, avec plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel, est l'une des principales productions AOP italiennes.

Au cours des dernières années, des innovations ont été introduites pour améliorer la traçabilité du produit et les fraudes ont été combattues. Néanmoins, d'autres problèmes sont apparus, tels que le renouvellement générationnel des producteurs. Les jeunes refusent aujourd'hui un travail trop lourd, avec un horaire journalier rigide. Le nombre des fermes est en train de diminuer, avec pour corollaires une concentration de la production et la perte de sa dimension artisanale.

Qu'est-ce que l'histoire de cette excellence agroalimentaire peut apprendre aux pays à la recherche d'un essor pour leur économie ? Avant tout que la réunion des forces qui opèrent sur le territoire et qui peuvent ainsi bâtir un réseau productif et commercial est nécessaire ; mais dans une époque médiatique comme la nôtre, cela ne suffit pas : il faut savoir mettre en évidence l'unicité du produit et son lien avec le terroir. Par exemple, près d'Essaouira, au

Maroc, dans une région où la terre est avare, mais où le tourisme est répandu près de la côte, on produit un fromage frais au goût délicat et inimitable. On le trouve aussi bien dans les petites crémeries que dans les hôtels qui servent des petits déjeuners selon les habitudes locales, mais dans aucun de ces lieux il n'est mis en valeur. Toutefois, l'expérience d'entrepreneurs comme le fromager Abderrazak Khoubbane et de petites coopératives ainsi que l'activité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime du Maroc démontrent que les temps sont mûrs pour une valorisation des produits du terroir et pour leur exportation. L'Émilie-Romagne et l'Accademia Nazionale dell'Agricoltura possèdent les compétences et la volonté d'accompagner techniquement et financièrement un développement qui doit toutefois provenir du territoire et avant tout concerner la population. Cela peut être réalisé en renouvelant l'histoire extraordinaire du *parmigiano reggiano* qui, de nos jours encore, assure la subsistance économique des zones de montagne éмилиennes, qui seraient sans ce fromage destinées à la pauvreté et à la dégradation des sols.

Références bibliographiques

Berselli A., 1974. « Dalla Rivoluzione francese al fascismo ». In : Cantelli F., Guglielmi G. (éd). *L'Emilia Romagna*. Milan, Teti editore.

Bertagnoni G., 2017. « L'agroalimentare cooperativo dalle origini a Fico. Breve excursus storico sulla food valley italiana » Fine modulo

, *Storia e futuro*, n° 45, [En ligne] : <http://storiaefuturo.eu/lagroalimentare-cooperativo-dalle-origini-fico-breve-excursus-storico-sulla-food-valley-italiana>, consulté le 18 février 2020.

Bussi E., 2015. « Reggio Emilia alla rovescia: Brevi note sulla storia e la situazione della campagna reggiana », [En ligne] :

www.globalproject.info/it/produzioni/reggio-emilia-alla-rovescia-brevi-note-sulla-storia-e-la-situazione-della-campagna-reggiana/18959, consulté le 18 février 2020.

Parmigiano reggiano, 2017. « Il prodotto – La Storia », [En ligne] : www.parmigianoreggiano.it/come/storia/dalla_nascita_giorni_nostri.aspx, consulté le 18 février 2020.

Pazzagli R., 1989. Scuole d'agricoltura e poderi sperimentali. Agronomia, istruzione e progresso tecnico nella prima metà del 1800.

PhD in History and Civilization, European University Institute, 428 p.

Pazzagli R., 2008. Il sapere dell'agricoltura. Istruzione, cultura, economia nell'Italia dell'800, Milan, Franco Angeli.

Rossetto Kasper L., 1992. The Splendid Table. Recipes from Emilia-Romagna, the Heartland of Northern Italian Food, HarperCollins e-book.

Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) et les oasis du sud marocain : quel type de relation ?

El Houssaine ERRAOUI, équipe ERASE, laboratoire de recherche LEREG, FSJES, Agadir, Maroc, e.erraoui@uiz.ac.ma

Résumé

Les oasis du Sud du Maroc présentent un système de production qui relève du modèle de l'agriculture familiale. Avec un revenu annuel qui dépasse un milliard de dirhams, le palmier dattier constitue le pilier de l'économie locale. Autour du palmier s'est construit un écosystème garantissant la sécurité alimentaire locale et la biodiversité. Cependant, ce modèle est confronté, à la fois, aux effets du changement climatique et au changement progressif des habitudes alimentaires. Il se pose alors la question de la préservation de ces espaces sous la contrainte de la valorisation de leur biodiversité.

Peut-on plaider pour un système alimentaire territorialisé (SAT) permettant d'assurer la préservation aussi bien de l'écosystème des oasis que de leur biodiversité ? Nous proposons de présenter les atouts des initiatives de systèmes alimentaires territorialisés, sur le plan à la fois institutionnel, économique et écologique. En parallèle, nous indiquerons les opportunités de ce modèle sur le plan de la préservation de la biodiversité des oasis.

Introduction

Les oasis du Sud du Maroc forment un système de production qui relève du modèle de l'agriculture familiale, et constituent un écosystème garantissant la sécurité alimentaire locale et la biodiversité. Ce modèle est confronté aux effets du changement climatique et surtout à l'effritement du modèle traditionnel de production.

Face à cette dégradation progressive du patrimoine naturel et culturel, se pose la question de la préservation de ces espaces à travers leur valorisation sous la contrainte du maintien de leur biodiversité. Peut-on plaider en faveur d'un système alimentaire territorialisé (SAT) en tant que modèle permettant de préserver aussi bien l'écosystème des oasis que leur biodiversité ?

Pour aborder cette problématique, nous adoptons une démarche descriptive et exploratoire qui va mettre l'accent sur les forces et les faiblesses de ce modèle mais aussi sur les opportunités et les menaces auxquelles ce modèle peut répondre.

À cet effet, nous définirons en premier lieu le SAT, en mettant l'accent sur les forces et les faiblesses de ce système. Ensuite, il sera question d'identifier les opportunités que ce modèle permet de saisir et les menaces qu'il permet d'écarter. En second lieu, nous présenterons le système de production qui caractérise les oasis, tout en cherchant à faire ressortir ses particularités. En dernier lieu, nous examinerons en quoi les initiatives prises par l'État pour préserver l'équilibre de l'écosystème des oasis

s'apparentent aux éléments du modèle du SAT.

1. Les SAT : un système doublement avantageux pour la biodiversité et l'économie locale

Les systèmes alimentaires existant dans le monde sont nombreux et hétérogènes, mais depuis les dernières décennies, s'affirme la dominance du système agro-industriel de production et de consommation de masse, spécialisé, concentré, globalisé, structuré par de très grandes firmes industrielles et commerciales (Rastoin, 2015). Ce modèle, s'il a contribué efficacement à la réduction du coût des aliments et à leur accessibilité, génère un certain nombre d'externalités négatives, qui incitent à innover pour construire un nouveau type de système alimentaire plus « durable » (Rastoin, 2015).

La mondialisation des systèmes de production alimentaire et leur standardisation ont été à l'origine de l'émergence de la dimension territoriale et de ses spécificités dans le jeu concurrentiel, face au modèle agro-industriel basé sur la concurrence par les coûts. Ce qui a constitué un facteur de résilience face à la banalisation des modes de production. Dès lors, le territoire devient un espace d'attraction et de renaissance de nouvelles dynamiques qui visent à mettre en valeur ses spécificités et qui constituent une alternative à la banalisation et à la standardisation.

La préservation de la spécificité face à la banalisation générée par la mondialisation va amener les partenaires locaux à vouloir associer à la filière agroalimentaire un double objectif de responsabilité sociétale (de la part des producteurs comme des consommateurs, c'est-à-dire l'établissement d'une éthique alimentaire) et de développement durable, et ce, en ciblant l'action au niveau du territoire. Les acteurs locaux développent

ainsi des actions de portée locale, basées sur la spécificité du territoire, pour atténuer les effets négatifs de la mondialisation. À cet égard, le fait de combiner la dimension territoriale au système alimentaire peut constituer aussi bien une solution aux problèmes de standardisation des modes de consommation qu'un moyen de positionnement sur les marchés, basé sur la différenciation. Cette dynamique a permis de rendre visibles des activités liées au territoire et à la population locale. Cela a amené certains chercheurs à défendre et à diffuser l'idée du concept de système alimentaire territorialisé pour caractériser cette dynamique, et illustrer la place particulière du territoire dans un plaidoyer pour le développement durable. Ce concept, selon J.L. Rastoin, est constructiviste, normatif et participatif, et s'inscrit dans une vision dynamique de progrès. Il est défini comme « *un ensemble de filières agroalimentaires localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale* » (Rastoin, 2015). Ce modèle vise à identifier et à renforcer les pratiques qui relèvent d'un mode de production respectant les exigences sociétales et environnementales. Il constitue une nouvelle configuration fondée sur des réseaux locaux d'entreprises agricoles, agroalimentaires et de services mutualisant des ressources locales dans le cadre d'un bassin de consommation proche, en prenant en compte les critères du développement durable. Cette réorientation de la demande alimentaire vers une offre locale plus abondante et variée permet aisément de vérifier la qualité de celle-ci, ce qui constitue une garantie pour les consommateurs.

Le type de modèle décrit ci-dessus favorise la résilience du système de production locale face aux crises et au risque de délocalisation. Car il est basé sur un patrimoine naturel et culturel, et sur un savoir-faire local (Rastoin, 2015).

Ce modèle offre l'avantage de saisir les opportunités du marché dans la mesure où il permet le rapprochement entre agriculture et industries alimentaires. Un rapprochement qui se fera en approvisionnant en priorité les unités de transformation avec des matières premières agricoles de la région dans laquelle elles sont implantées.

Les menaces auxquelles ce modèle permet de faire face se résument surtout aux effets négatifs des filières longues de la mondialisation agroalimentaire, notamment aux externalités négatives de la production. Ce modèle permet également aux agriculteurs de faire face à la concurrence sur le marché, en diversifiant leur production agricole, selon les préceptes de l'agroécologie, par la connexion des filières végétales, animales et forestières.

2. Les oasis : un système de production particulier

Les oasis du Sud marocain, patrimoine écologique reconnu, sont étalées sur une superficie de 107 324 km², soit 15 % de la superficie nationale, et remplissent une multitude de fonctions, économiques, sociales et écologiques. Elles sont d'une importance capitale. En effet, elles permettent de faire vivre 1,6 million d'habitants, soit 5,3 % de la population nationale, le revenu annuel total drainé par les oasis étant estimé à un milliard de dirhams. La production de dattes constitue entre 40 et 60 % du revenu de la population locale (Akhanouch, 2014).

L'agriculture dans les oasis se définit par la petite taille des champs et leur dispersion, elle est fragilisée par le morcellement de la propriété foncière et l'émigration (Ait Hmida, 2003).

Les inégalités d'accès aux ressources et à la main-d'œuvre nécessaires pour l'agriculture familiale renforcent cette fragilité. Ces inégalités sont accrues en raison des contraintes géographiques et

agroécologiques relatives à l'accès à l'eau.

Face à cette situation et au changement climatique, le bilan de la dégradation des oasis est alarmant. En effet, en un siècle, on a assisté à la perte de deux tiers des oasis, qui s'est accompagnée de l'érosion des sols et du recul de l'activité agricole, ainsi que de la raréfaction de l'eau et de la diminution de la biodiversité (Jambo Congo, 2014).

En raison de la nécessité de sauvegarder et de développer ce système ancestral et du danger représenté par l'évolution des conditions naturelles, il y a lieu de créer des conditions d'adaptation pour aboutir à la promotion d'un développement durable, qui doit se construire en considérant trois dimensions : la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale. Dès lors, sur cette base peuvent s'élaborer des actions coordonnées qui relèvent des acteurs locaux, des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'État ou des ONG.

3. Les SAT et le programme de développement durable des oasis

Les autorités gouvernementales, conscientes de la nécessité d'agir pour rétablir l'équilibre de ces systèmes de production, adoptent une démarche cherchant à impliquer les acteurs locaux suivant une logique participative, qui met l'accent sur le développement durable. Il s'agit d'actions intégrant les structures et les potentialités locales des oasis.

Au niveau international, la reconnaissance par l'UNESCO en 2000 des oasis du Sud marocain comme réserve de biosphère (RBOSM) constitue un tournant, étant donné que cet espace va bénéficier de mesures spécifiques pour préserver sa biodiversité. Il s'agit, en l'occurrence, d'encourager les projets autofinancés par les populations pour exploiter les potentialités de la zone,

comme la création d'activités touristiques appropriées, essentiellement écologiques, avec la restructuration et le développement du secteur artisanal. Grâce à cette reconnaissance, la zone bénéficie de l'appui logistique nécessaire pour soutenir et encourager les activités de recherche, de développement, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt locales, nationales et globales visant la conservation et le développement durable (ORMVAT, 2002). Cette reconnaissance est également une occasion pour la création d'un nouveau cadre de coopération et d'organisation afin de protéger les oasis et d'en assurer le développement durable en concertation avec les acteurs du développement rural locaux, nationaux et internationaux. D'ailleurs, en 2016, le gouvernement a lancé, lors de la COP22 à Marrakech, l'initiative « Oasis durables », basée sur la séquestration du carbone et la plantation des arbres, qui va ainsi renforcer l'orientation du plan Maroc vert (PMV) au niveau de la petite agriculture, notamment avec la fixation de l'objectif de planter 3 millions de palmiers à l'horizon 2020.

À travers cette initiative qui cherche à créer une dynamique locale, l'approche de l'État pour rétablir l'équilibre de l'écosystème s'apparente aux principes du modèle du SAT, dans la mesure où son action s'insère dans une triple proximité :

- la proximité dans l'écosphère selon les préceptes de l'agroécologie conformément auxquels les oasis permettent d'associer différentes activités selon une approche transversale qui exploite la diversité des ressources naturelles issues des oasis ;
- la seconde proximité concerne le rapprochement entre agriculture et industries alimentaires, à travers l'approvisionnement en priorité des unités de transformation locales par les produits du territoire, en l'occurrence les dattes. À ce sujet, la stratégie de

l'État est claire, la priorité est accordée aux unités locales de transformation, notamment les stations de conditionnement ou les petites unités de transformation ;

- la troisième proximité se fait à travers une réorientation de la demande alimentaire vers une offre locale plus abondante et variée, de qualité plus aisément vérifiable, ce que réclament une part croissante des consommateurs.

Les agriculteurs familiaux, de par les dimensions de leur exploitation, contribuent à la mise en œuvre de pratiques agricoles durables (FAO, 2013). De même, les orientations du PMV accordent une place importante à la petite agriculture au niveau de la production et de la commercialisation de ses produits sur les marchés local et national.

L'impulsion de ce processus de changement à travers l'implication des acteurs locaux par l'action de l'État a permis de relancer des activités organisées sous forme de réseaux locaux d'entreprises agricoles, agroalimentaires et de services mutualisant des ressources locales dans le cadre d'un bassin de consommation proche.

Conclusion

L'ensemble des pratiques adoptées par l'État, soit dans le cadre des dispositifs de la RBOSM, soit dans le cadre des initiatives prises lors de la COP22, s'apparentent au modèle des SAT. Ainsi, pour mettre en valeur et assurer la visibilité du système de production qui caractérise les oasis, et pour s'aligner sur les objectifs de la conférence internationale MedCop21, tenue à Marseille en juin 2015, il convient, compte tenu des mesures prises par l'État dans ce sens, de répertorier ce système des oasis dans le cadre de « l'agenda des solutions pour le climat » de la conférence, qui a proposé, à l'époque, la construction d'une

base de connaissances sur les systèmes alimentaires territorialisés en Méditerranée, en coordination avec la Chaire Unesco Alimentations du monde.

Références bibliographiques

Ait Hmida A., 2003. « Systèmes de production et stratégies des agriculteurs dans les oasis de la région d'Errachidia au Maroc ». *New Medit*, n° 2, p. 37-43.

Akhanouch A., 2014. « L'agriculture familiale dans les oasis : opportunités et menaces ». *3^e forum international des oasis et du développement local*, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime.

FAO, 2013. *Paysans et entrepreneurs : investir dans l'agriculture des petits*

exploitants pour la sécurité alimentaire, Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), Rome, FAO.

Jambo Congo, 2014. L'Appel de Zagora : soutenir l'agriculture familiale. [En ligne] : <http://jambo-congo.net/ynnews/news/view/14619>, consulté en décembre 2018.

ORMVAT, 2002. *Note de RBOSM*, Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet.

Rastoin J.L., 2015. « Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et justifications empiriques ». *Économies et Sociétés*, vol. 49, n° 8, p. 1155-1164.

TÉMOIGNAGE

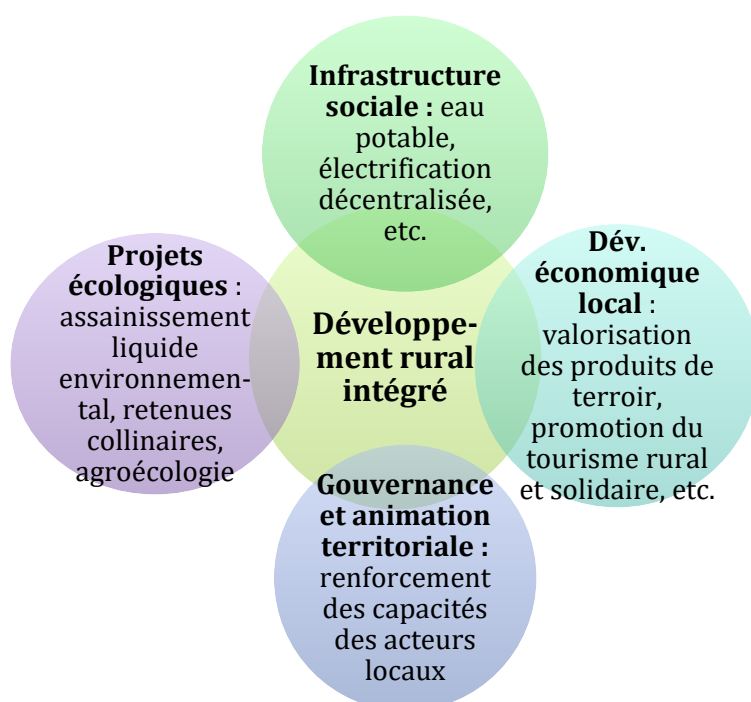
Migrations & Développement : un engagement pour l'agroécologie

Abderrazak ELHAJRI, Migrations & Développement, abderrazak.elhajri@migdev.org

1. Qu'est-ce que Migrations & Développement ?

Migrations & Développement est une association franco-marocaine créée en 1986 qui œuvre en France et au Maroc pour soutenir des actions de solidarité internationale et de rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée, en mettant les migrants au cœur du processus. Elle a son siège à Marseille en France, et des bureaux à Agadir, Taliouine et Tiznit au Maroc. Une trentaine de salariés (six en France et vingt-quatre au Maroc) mettent en œuvre ses actions.

Migrations & Développement fait appel à l'énergie, aux savoirs, à l'engagement de bénévoles de toutes origines pour accompagner son action en France et au Maroc dans tous les domaines dans lesquels elle œuvre. Elle s'est beaucoup investie dans diverses activités de développement local : infrastructures sociales, économie sociale et solidaire, gouvernance locale, projets agricoles, etc.



En reconnaissance de son travail, elle a obtenu un accord de siège avec l'État marocain en juin 1998.

Le positionnement de l'association est le suivant : elle ne se substitue pas aux volontés de changement des acteurs locaux, mais elle se situe plutôt en position d'accompagnement des dynamiques locales.

2. Initiatives agroécologiques encourageantes

Depuis 2012, Migrations & Développement a intégré dans son plan stratégique l'axe de promotion de l'agriculture familiale et la mobilisation des acteurs locaux autour des systèmes d'alimentation territoriale. En plus des projets d'irrigation menés avec les coopératives et les associations agricoles, elle a œuvré auprès des acteurs locaux du tourisme au moyen de la sensibilisation et de la mise en œuvre de formations pratiques pour intégrer la cuisine locale dans l'offre gastronomique des touristes nationaux et internationaux, en privilégiant le circuit court (production locale).

Un travail de repérage et un diagnostic participatif ont mis en relief d'une part que les zones rurales de Souss-Massa sont touchées par le changement climatique (sécheresse, forte érosion, etc.) et que l'exode rural persiste, et d'autre part que l'agriculture familiale est toujours la base de l'économie rurale et qu'il est nécessaire de rendre l'agriculture attractive aux jeunes générations. En conséquence, Migrations & Développement a mis en place début 2015 des formations (onze sessions de formation théorique et pratique adaptées aux différentes zones : climats, sols, etc.) couplées à des expérimentations en agroécologie dans trois zones de collectivités territoriales (CT), en lien avec les associations villageoises locales mobilisées, en l'occurrence :

- Province Taroudant : CT Assaïsse (village de Tagmout) et CT Askaoun (village de Tamsksit) ;
- Province Tiznit : CT Arbâa Sahel (village Taghzout).



Il est à noter que sur les sites de Tamsksit et de Taghzout, une implication formidable des femmes a abouti au lancement du projet de « femmes semencières » faisant des femmes des actrices pour la sauvegarde des semences traditionnelles. Des petites banques locales ont été créées et un échange a commencé entre les sites. De plus, il y a eu un rapprochement avec le réseau mis en place par Terre et Humanisme Maroc.

L'expérimentation est en cours de consolidation avec un système de suivi rapproché et l'adhésion des agriculteurs et agricultrices, notamment au niveau de Taghzout (Arbâa Sahel). La sensibilisation des opérateurs (restaurant, auberges, etc.) a permis qu'un système de circuits de paniers se développe, en s'inspirant de l'expérience des AMAP en France.

Afin de promouvoir la production et la consommation locale, Migrations & Développement, avec un fort appui de la collectivité d'Arbâa Sahel, a renforcé l'expérience par la mise en place d'une ferme pédagogique dont les objectifs sont :

- de permettre l'approvisionnement de la cantine de Dar Talib et Dar Taliba (internat) par des produits locaux au profit d'environ quatre cents élèves ;
- de garantir une alimentation saine aux élèves ;
- de servir de champ d'expérimentation et de vitrine pour l'agroécologie (compost, etc.) ;
- de diffuser les pratiques agroécologiques, au sein de publics variés (agriculteurs, éducateurs / enseignants, jeunes générations, etc.) et de valoriser l'agriculture aux yeux des élèves qui pourraient choisir la formation agricole comme perspective professionnelle²³.

Des sessions de sensibilisation à une alimentation saine ont été organisées au profit des élèves, des enseignants et des cuisiniers pour une meilleure adhésion de toutes les parties prenantes.

3. Perspectives de développement des initiatives agroécologiques

Si un vrai potentiel existe dans la région Souss-Massa, il ne serait pas suffisant de compter uniquement sur la transmission par les pairs (entre agriculteurs et agricultrices). Un appui institutionnel de la part du ministère de l'Agriculture et du conseil régional serait incontournable pour donner plus d'ampleur aux initiatives et permettre de passer à une échelle plus large.

Pour ce faire, nous estimons qu'il est nécessaire :

- de mettre en place des formations pour des jeunes animateurs paysans dans un objectif de meilleure diffusion des pratiques ;
- de développer les circuits courts et d'œuvrer pour la mise en place de plateformes de commercialisation des produits agroécologiques au-delà des réseaux des paniers ;
- d'encourager et de renforcer l'expérience de collecte et de préservation des semences traditionnelles et de coopérer avec l'INRA pour leur caractérisation et inscription au registre national ;
- de promouvoir une organisation réticulaire sans hiérarchie entre les différentes organisations agissant dans le domaine de l'agroécologie afin de mutualiser les expériences et influencer les décisions publiques en lien avec l'agriculture.

C'est pour aller dans ce sens que Migrations & Développement a adhéré au Réseau des initiatives agroécologiques au Maroc (RIAM), qu'elle est en cours de négociation d'un partenariat avec l'INRA d'Agadir et qu'elle se mobilisera sur la question des marchés paysans au niveau de la région (en se concentrant en priorité sur Agadir).

²³ Si les conditions sont réunies, un projet de maison familiale rurale pourrait être mis en place pour promouvoir la formation des enfants des agriculteurs, afin de contribuer à une modernisation de l'agriculture familiale.

Adaptation au changement climatique par la permaculture en communauté rurale : le cas de Tamait Oufella

Farid OUIDDER²⁴, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Agadir, Maroc, farid.ouidder@giz.de

Houda GHAZI, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Agadir, Maroc, houda.ghazi@giz.de

Résumé

Au moment où le Maroc en général et la Région Souss-Massa en particulier font face aux défis de la rareté de l'eau et de la déperdition du savoir agricole local, le projet de permaculture présenté dans cet article est un bel exemple d'option de résilience au changement climatique.

La permaculture instaurée nouvellement dans le monde comme solution d'adaptation au changement climatique, de préservation de l'environnement et comme moyen d'amélioration de revenu des communautés rurales a été introduite dans la communauté de Tamaite Oufella (Sud du Maroc).

Cet article présente les contours d'un projet pilote initié avec ladite communauté qui ambitionne de relever les défis environnementaux et socioéconomiques auxquels font face les bénéficiaires du projet grâce à la permaculture, tout en adoptant une approche participative, partenariale et intégrée. L'adoption de l'approche « permaculture » a permis d'améliorer le niveau économique de la population locale, de retisser les liens sociaux entre les adhérents et de revitaliser le paysage avoisinant.

Introduction

Si le Maroc bénéficie d'un statut de faible émetteur de gaz à effet de serre, il est soumis de par sa position géographique à une grande vulnérabilité naturelle aux changements climatiques. Cette vulnérabilité est accentuée par la progression du phénomène de

désertification ainsi que par la réduction du potentiel des ressources hydriques. Avec une agriculture largement dominée par les cultures en bour et donc tributaire de la pluviométrie, cette vulnérabilité aux impacts des changements climatiques est réelle.

²⁴ Les avis et opinions exprimés dans cet article sont ceux des auteurs et ne reflètent pas forcément des vues de la GIZ.

Face à cette réalité, plusieurs associations ont lancé des initiatives d'adaptation au changement climatique innovantes en mobilisant leurs propres moyens et en s'appuyant aussi sur le soutien des partenaires institutionnels. Plusieurs initiatives ont considéré l'agriculture et ses thématiques annexées comme un point de départ pour le développement du monde rural ; d'autant plus que l'agriculture et la sécurité alimentaire ont été considérées comme un levier de développement essentiel pour réduire le nombre de personnes souffrant de pauvreté extrême et de faim au niveau mondial (Latchem, 2018).

Dans cet article, nous présentons le projet intitulé « Adaptation au changement climatique par la permaculture en communauté rurale : cas de Tamait Oufella » porté par une association locale de la Région Souss-Massa, l'association IQRA pour le Développement et l'Environnement (AIDE)²⁵, dans le but de conserver, valoriser et renforcer la résilience des terres agricoles de cette localité. Il est judicieux de préciser que pour ce projet, l'association AIDE a été appuyée par l'association Résilliance, la Direction régionale de l'Environnement Souss-Mass (DRESM), la coopération allemande (GIZ) et d'autres partenaires.

Le terme « permaculture » a été inventé en 1978, par Bill Mollison et David Holmgren, en combinant l'agriculture permanente et la culture permanente (Holmgren, 2015). La permaculture est un cadre conceptuel et méthodologique pour concevoir et mettre en œuvre des « lieux de vie » fondés sur la sobriété et l'autonomie, en particulier en matière d'alimentation, d'énergie et d'approvisionnement en eau. Cette méthode systémique et globale considère

l'espace vécu comme un écosystème intégrant ses habitants humains.

La permaculture est aussi un mode d'action qui prend en considération la biodiversité de chaque écosystème ; elle ambitionne une production agricole durable très économe en énergie et respectueuse des êtres vivants. Dans la permaculture, le design, c'est-à-dire l'arrangement spatial de la parcelle, est alors la clé permettant la maximisation des synergies favorables. Selon Reis *et al.* (2010) : « *Les études qui soutiennent la permaculture, dans la pratique, ont évolué pour intégrer des projets de cohabitation et des écovillages permettant d'appliquer des concepts de design dans les milieux urbains, ruraux, ménages individuels, fermes et villages entiers* ». De plus la permaculture, à travers ses concepts et son principe, participe largement à renforcer le lien qui existe entre la promotion de la santé humaine et celle de la « santé » de l'environnement (Centemeri, 2018). Aussi, d'après Diver (2002), les effets de la permaculture ont un impact direct sur l'efficacité des structures économiques et sociales qui soutiennent l'évolution et le développement de communautés plus permanentes, sûres et en bonne santé.

Le présent article présente l'initiative, portée par l'association IQRA, qui a consisté à introduire le principe de la permaculture dans la communauté rurale de Tamait Oufella. Cette communauté connaît un taux de vulnérabilité de 48 %, avec une population qui s'élève à mille quatre-vingt-onze habitants (deux cent quatre-vingt-deux familles).

²⁵ L'association IQRA pour le Développement et l'Environnement (AIDE) est une association à but non lucratif active au douar de Tamaite Oufella, commune d'Amskroud, préfecture d'Agadir Ida-Outanane. Elle a été fondée en 1997. Elle a pour objectif l'amélioration

des conditions socioéconomiques de la communauté de Tamait Oufella et ce au travers d'actions sociales, culturelles et environnementales ainsi que par la création d'activités génératrices de revenu.

1. Réalités du changement au niveau de la Région Souss-Massa

Le territoire de la Région Souss-Massa, organisé administrativement en cent cinquante-quatre communes territoriales rurales et vingt-et-une municipalités, représente 7,9 % de la population marocaine. La population est majoritairement jeune (61 % de moins de 35 ans), avec un pourcentage sensiblement élevé en femmes (51 %). Sur le plan spatial, une disparité contrastée se manifeste d'une manière évidente, donnant lieu à des espaces ruraux faiblement peuplés et une concentration urbaine surdimensionnée au niveau du littoral (Fanzi et Jaouhari, 2018).

Le territoire représente 10,5 % du PIB national, avec un taux de pauvreté variable, et moins prononcée (inférieure à 10 %) dans les zones d'activité économique (axes Taroudant-Agadir et Tiznit-Agadir). Le taux d'activité global oscille autour de 45 %. Le territoire souffre, à l'instar des autres Régions du Maroc, d'un faible encadrement sanitaire, et d'un faible taux de raccordement au réseau d'assainissement liquide. Il est très bien équipé en électricité mais enregistre des retards d'accès à l'eau potable dans certaines communes de l'Anti-Atlas.

Les étendues aquifères sont limitées (autour de 20 % de la superficie totale du territoire), donnant lieu à une prédominance de terrains stériles ou moins perméables. Il y a une pression sur les ressources hydriques qui a causé des épisodes de crise accentués. Le stress hydrique conjugué à la diminution des ressources halieutiques a affecté directement les deux leviers économiques historiques du territoire, l'agriculture et la

pêche, qui connaissent un ralentissement. Ce dernier est également dû à la concurrence des Régions avoisinantes (Zine *et al.*, 2016).

La Région Souss-Massa (SM), a fondé son économie ainsi que ses stratégies de développement sur l'exploitation d'un certain nombre de ressources naturelles stratégiques vulnérables (l'eau, le complexe sol-végétal, les ressources halieutiques, le patrimoine culturel et touristique). La pérennité de son essor socioéconomique est donc étroitement liée à la gestion durable de ces ressources naturelles.

Dans la Région SM, le changement climatique se fait sentir depuis des années. Il se manifeste par des sécheresses plus fréquentes et plus longues et par des précipitations de plus en plus irrégulières par comparaison avec les observations de longue date (Tableau en annexe). La Région est, aussi, profondément concernée ces dernières décennies par un changement important dans les modes d'occupation des sols et d'exploitation des ressources naturelles, qui subissent l'effet des pressions humaines, résultats de la poussée démographique, de l'expansion urbaine, mais aussi de l'agriculture intensive.

2. La zone d'étude

2.1. Présentation du douar de Tamaite Oufella

Sis au sud-ouest du grand atlas de l'ouest, avec une moyenne annuelle de précipitation de 280 mm, le douar de Tamaite Oufella²⁶ est situé à l'est de la ville d'Agadir (à environ 30 km) et relève de la commune territoriale d'Amskroud, une des communes faisant partie de la réserve de biosphère de l'arganeraie

²⁶ Données fournies par l'association AIDE et complétées par les auteurs auprès des institutions concernées.

(RBA) (Figure 1). Les terres cultivées en bour représentent environ 108,5 ha alors que les terres irriguées représentent 81,5 ha.

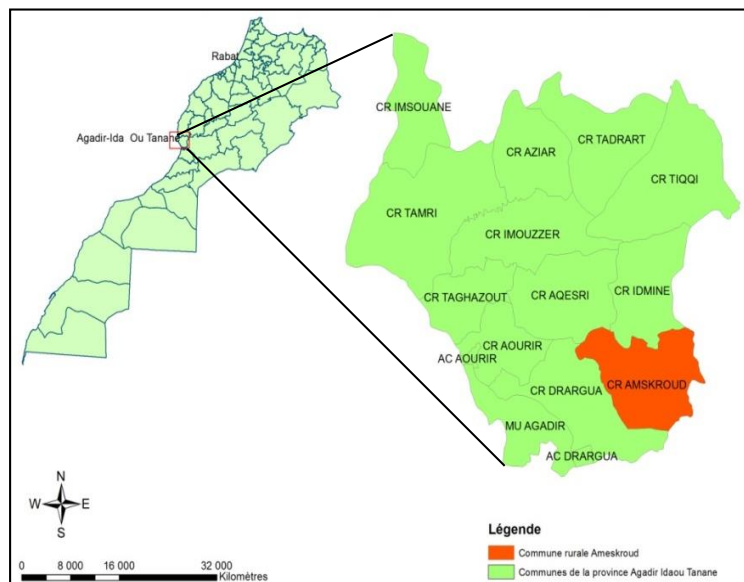


Figure 1. Localisation du douar de Tamaite Oufella, commune rurale d'Amskroud, préfecture d'Agadir Ida-Outanane.

Source : auteurs

Traversé au centre par l'oued Taguenza, Tamaite Oufella est composé de quatre sous-douars : Derb, Tagadirt, Bouzemer et Tanfiste. La population compte deux cent quatre-vingt-deux ménages pour une population totale de

mille quatre-vingt-onze habitants dont cinq cent quatre-vingt-douze enfants (48,5 % d'hommes pour 51,5 % de femmes) (Figure 2).

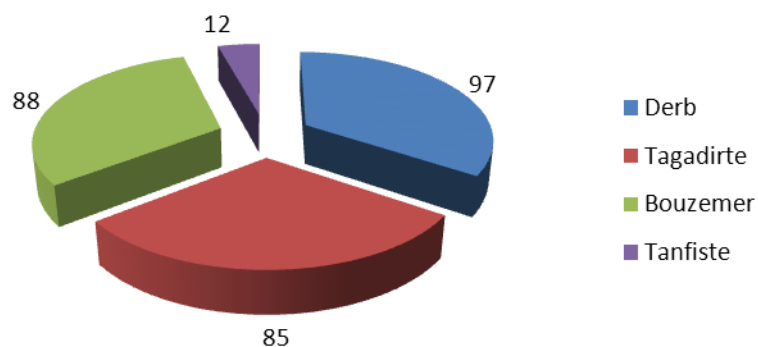


Figure 2. Répartition des ménages à Tamait Oufella par sous-douars.

Source : auteurs d'après un travail de terrain

L'unique activité économique de la communauté est l'agriculture (comprenant l'élevage), caractérisée par un très faible rendement et un revenu insuffisant pour subvenir aux besoins de la population, d'autant plus que la taille étroite des parcelles, qui ne dépassent pas 1 ha, limite les possibilités de production et d'investissement. Les seules possibilités qui s'offrent pour la population actuellement sont :

- l'exode des jeunes vers les villes (Agadir, Casablanca, Marrakech, etc.) ;
- le travail journalier comme ouvrier agricole dans les fermes intensives, tâcheron dans la construction ou femme de ménage.

Il est important de préciser que ce travail journalier est irrégulier (souvent saisonnier), faiblement rémunéré (60 à 70 Dhs par jour dont il faut soustraire les frais de transport) et sans protection sociale. Ainsi, l'essentiel de la population vit sous le seuil de vulnérabilité (moins de 15 Dhs / jour / personne).

2.2. Les facteurs climatiques à Tamaite Oufella

À Tamaite Oufella, les conditions climatiques qui sévissent depuis les années 1970 ont été marquées

Figure 3 un profil historique qui récapitule les principaux événements climatiques subis par le douar de Tamaite Oufella depuis le début des années 1940 et la coïncidence de ces facteurs avec les flux migratoires. Ces données ont été récoltées et validées lors des interviews avec les migrants de Tamaite Oufella.

essentiellement par une prédominance de longues périodes de sécheresse, de vagues de chaleur excessive et du vent chergui, causant une chute et une perte de rendement agricole et une forte mortalité du cheptel bovin, ovin et caprin. Il a été également enregistré un rétrécissement des terrains agricoles et conséquemment l'abandon progressif de l'agriculture comme principale activité et l'exode rural des jeunes vers Agadir (tâcheron dans la construction) et les fermes intensives dans la plaine du Souss (ouvrier agricole).

Les principaux impacts causés par le changement climatique sont les suivants dans la communauté de Tamaite Oufella : forte baisse du débit de la source d'Ain Maâza ; plusieurs incendies (en 2011 et 2012) dans la forêt d'arganeraie ; précipitations exceptionnelles (2010, 2015) engendrant des inondations de l'oued Taguenza (Figure 3).

Les conséquences du changement climatique, et plus largement des dégradations environnementales, sont susceptibles de conduire une partie de la population à émigrer et à s'établir dans une zone moins exposée. En admettant que la multi-causalité prévale dans le cas des migrations, il s'agit ici de mesurer l'importance éventuelle des facteurs environnementaux dans le cas des émigrations.

En admettant que l'offre de travail et le gain financier soient des déterminants attractifs importants, un contexte climatique défavorable aux activités agricoles et des dégradations environnementales accentuées par le changement climatique conduisent également à la migration et sont ainsi évoqués par les migrants interviewés.

1942-1946	Années « Agrni3 » : grandes famines
1964-1965	Forte émigration vers la France
1977-1978	Rude sécheresse
1980	Vague de chaleur extrême ; faible récolte agricole
1983	Grand déplacement vers Tamaite, Izdar, Dcheira, Ait Melloul et Tikiouine ; perte du bétail ; vente des têtes de bétail à un prix dérisoire et le bétail est même abandonné parfois au souk
1993	Mauvaise année agricole ; délaissement des activités agricoles
1996	Record de précipitations ; forte affluence des nomades vers le village ; forte tension entre la population et les nomades autour des ressources
1998-2002	Activités agricoles davantage délaissées
2004-2005	Été avec vent de chergui et vague de chaleur extrême ; décès de trois personnes et d'un berger retrouvés dans la forêt à cause de la chaleur
2007	Pluies torrentielles ; inondations de l'oued Taguenza, accroissement du débit de la source Maàza
2009	Émigration féminine (massive et progressive) vers Ait Amira, Sidi Bibi et à Taroudant
2010	Pluies torrentielles ; inondations de l'oued Taguenza ; dommages sur les infrastructures du douar et perte des cultures et des biens
2011-2012	Vague de chaleur importante ; feu de forêt de Bouyahya et Bouzamer ; la forêt n'a pas été mise sous la loi de l'agdal en 2012
2013	Deux feux de forêt déclenchés à Tamaite

Figure 3. Historique du changement climatique au douar de Tamaite Oufella.

Source : auteurs, d'après les entretiens réalisés avec la communauté de Tamaite

Les difficultés climatiques référencées par les migrants et décrites par le biais des entretiens semi-directifs ont été inscrites dans le profil historique des changements climatiques (Figure 3) : les pluies se font rares et trop éparées et causent parfois des inondations désastreuses. La pression exercée par le manque d'eau et la sécheresse sur les

familles rurales est telle qu'elle les conduit parfois à procéder au choix de quitter leurs terres.

Par ailleurs, ces manifestations majeures ont été décrites et classées, par ordre d'importance, par les interrogés : récurrence des événements extrêmes, intensification et prolongement des sécheresses, inondations, feux de forêts,

conflits autour des ressources (notamment avec les nomades), vague de chaleur extrême, raréfaction des eaux, érosion, canicule occasionnelle.

Dans le cas de Tamait Oufella, les pluies torrentielles sont récurrentes, nous pouvons citer l'exemple des années 1996, 2007 et 2010 qui ont connu des pluies torrentielles accompagnées d'importantes inondations de l'oued Taguenza provoquant des dommages conséquents sur les infrastructures, les habitations et les terrains.

Un autre aspect a été décrit par les interviewés : celui des conséquences des bonnes années pluvieuses, qui s'accompagnent généralement de l'affluence en masse des nomades au niveau de toute la commune Amskroud, et cela cause des conflits se transformant souvent en confrontations sanglantes entre les nomades et les populations.

3. Contexte du projet « Adaptation au changement climatique par la permaculture en communauté rurale »

Afin de relever les défis environnementaux et socioéconomiques auxquels fait face la communauté de Tamait Oufella, le projet « Adaptation au changement climatique par la permaculture en communauté rurale » a été initié en 2016. L'objectif principal est

de revitaliser le milieu rural de Tamait Oufella sur le plan économique et social grâce à la régénération environnementale.

Cette initiative fait suite aux deux précédents projets initialement appuyés par la GIZ et la DRESM à Tamait Oufella (Ouidder *et al.*, 2016) :

- « Étude de valorisation et de possibilité d'exploitation à des fins agricoles du petit barrage Taguenza situé dans la préfecture d'Agadir Ida-Outanane », en 2015 ;
- « Maraîchage local et irrigation localisée – une option pour améliorer les revenus et renforcer les capacités d'adaptation de femmes de montagne », en 2013.

Ce projet visant un triple impact économique, social et environnemental a permis d'améliorer les conditions de vie de la communauté vulnérable de Tamait Oufella tout en régénérant et revitalisant son environnement. Dans une perspective de résilience, ces impacts sont non seulement alignés mais s'auto-renforcent mutuellement.

Pour ce faire, l'initiative a mis en œuvre une chaîne de valeur établissant une relation « gagnant-gagnant » entre le consommateur urbain en quête d'une alimentation biologique, saine et nutritive, et l'agriculteur familial en quête d'autonomie (Figure 4).



Figure 4. Les principes du projet d'adaptation au changement climatique par la permaculture à Tamait Oufella.

Source : d'après AIDE, 2017

Le projet est mis en œuvre collectivement pour l'ensemble de la communauté de Tamait Oufella,

permettant ainsi de mutualiser les investissements et de maximiser l'impact ; il s'est déroulé en trois étapes :

1. une phase pilote sur une petite superficie agricole avec un nombre limité de familles (sept familles), l'objectif étant de démontrer la viabilité de la chaîne de valeur. Cette phase porte sur la mise en œuvre d'un réseau de micro-irrigation de 3 ha (treize parcelles) et d'une unité centrale de démonstration et de formation, ainsi que sur le renforcement des capacités des bénéficiaires ;
2. une phase d'extension sur l'ensemble du territoire agricole avec le plus grand nombre possible de familles, le lancement d'activités de transformation et l'encadrement des activités d'élevage ;
3. une phase de réhabilitation du périmètre en amont pour protéger le territoire agricole (réhabilitation des terrasses, reforestation, gestion des parcours de pâturage, etc.).

Concrètement, l'initiative a permis de fournir à la communauté les services suivants :

- Aménagement des terres agricoles, approvisionnement en eau et irrigation en goutte à goutte ;
- Fourniture des plants, semences et du petit équipement agricole ;
- Formation continue en pratiques agroenvironnementales adaptées au changement climatique ;
- Encadrement permanent visant une diversification et une intensification de la production ;
- Accompagnement dans le processus de certification « bio » de la production ;
- Planification du volume et de la variété de la production en fonction de la demande des consommateurs ;
- Valorisation de la production et commercialisation à un prix équitable.

Cette chaîne de valeur adhère aux stratégies gouvernementales prescrites par les diverses institutions de tutelle (agriculture, environnement, eaux et

forêts, solidarité et développement social, industrie et commerce).

4. Résultats

La résilience du douar de Tamait Oufella est visée à travers un développement régénératif économique, social et environnemental. Cette initiative a donc permis d'assurer l'émergence d'une véritable complémentarité rurale-urbaine, grâce à un circuit court permettant le désenclavement économique de l'agriculteur familial en le réintégrant dans le circuit formel sur la base d'un modèle inclusif (dans lequel l'agriculteur familial agit en tant que client, fournisseur ou salarié).

Cette réintégration, bâtie sur la base d'un échange équitable entre l'agriculteur familial et le consommateur urbain, a permis à l'agriculteur familial de sortir de son état de vulnérabilité et d'acquérir, par ses propres moyens dans une démarche entrepreneuriale, une autonomie socioéconomique restaurant sa dignité et l'autorisant à appréhender avec confiance des projets d'avenir meilleurs pour sa famille (éducation, santé, habitat, etc.). Effectivement, sur le plan économique, l'initiative a permis d'assurer un revenu mensuel permanent aux agriculteurs allant de 100 à 200 € selon les saisons.

En ce qui concerne l'impact sociétal de l'initiative au niveau de la communauté de Tamait Oufella, on peut noter que le plus important est le retissage de lien social entre les différents agriculteurs adhérents du projet, qui apparaît principalement dans l'entraide et le travail collectif à tour de rôle dans les parcelles, sans tenir compte de la propriété du terrain, tout en valorisant le savoir local et autochtone hérité des ancêtres du douar.

Par ailleurs, l'impact sociétal de cette initiative n'est pas lié strictement à la communauté locale, mais aussi au consommateur urbain final (restauration et/ou ménages). Pour le consommateur

urbain, le projet a assuré la mise à disposition d'aliments biologiques, sains, nutritifs et diversifiés issus d'une agriculture régénérative et non pas extractive (épuisement de la nappe phréatique, appauvrissement des sols, consommation d'énergies fossiles).

Enfin, l'impact environnemental s'est traduit par une amélioration de l'empreinte écologique du site de Tamait Oufella grâce notamment à la régénération des sols, à l'accroissement de la biodiversité, à la valorisation des eaux de pluie et à la séquestration de carbone. L'ensemble des techniques de permaculture mises en œuvre sont en totale adéquation avec les stratégies préconisées en matière d'adaptation au changement climatique (micro-irrigation, couvert végétal et préservation des sols contre l'érosion, reboisement, cultures adaptées au biotope, etc.). Le système diversifié agro-sylvo-pastoral qui est mis en œuvre dans une démarche permacole évoluera progressivement vers la stabilité et la résilience, à la manière d'un écosystème naturel.

Conclusion

La permaculture, nouvellement introduite au Maroc, a connu un succès important dans d'autres pays dans l'objectif de s'adapter au changement climatique et de préserver la biodiversité. En voici quelques exemples : l'Afrique du Sud (Arko-Achemfuor, 2017), le Malawi (Rivett et al., 2018), l'Argentine (Mancebo et De la Fuente de Val, 2016). D'autre part, selon Karim (2018), la permaculture représente aussi une solution d'adaptation efficace potentielle face au changement climatique pour la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Pour conclure, on peut avancer que le projet présenté dans cet article, constituant la phase pilote de l'initiative, a largement atteint les résultats escomptés, notamment : la restauration de

l'environnement avec des techniques permacoles climato-intelligentes, le renforcement des capacités (techniques et concernant le mode de gouvernance) de la communauté en s'appuyant sur le savoir local et la permaculture, et la re-création du lien social en fédérant la population autour d'un même objectif et d'une même vision.

Concernant le dernier résultat prévu de cette phase pilote, qui porte sur la relocalisation de l'activité économique au sien du village grâce à l'agriculture biologique, des premiers indices de réussite commencent déjà à s'établir, tels que le retour des agriculteurs à la terre au lieu du travail journalier à la ville. Mais pour pouvoir réaliser une évaluation objective à ce niveau, il sera nécessaire d'entamer une étude plus approfondie au moyen de questionnaires auprès des agriculteurs après au moins une année d'activité économique (c'est-à-dire une année après le début de la commercialisation des produits issus du projet).

Références bibliographiques

AIDE (Association IQRA pour le Développement et l'Environnement), 2017. Fiche de projet pour demande de financement « Adaptation au changement climatique par la permaculture en communauté rurale : le cas de Tamait Oufella », Rabat, GIZ.

Arko-Achemfuor A., 2017. "Teaching Permaculture to Ensure Food Security in Rural South Africa: The Case Study of Tiger Kloof". *Journal of Human Ecology*, vol. 47, n° 3, p. 251-255, doi: 10.1080/09709274.2014.11906759.

Centemeri L., 2018. "Health and the environment in ecological transition: the case of the permaculture movement". In: Bretelle-Establet F., Gaille M., Katouzian-Safadi M. (éd.). *The Relationship between Environment, Health, and Disease Toward a Multi-Spatial and Historical Approach*. Springer.

Fanzi A., Jaouhari Y., 2018. Synthèse du Plan Territorial de lutte contre le

Réchauffement Climatique (PTRC) de la Région Souss-Massa, Rabat, Maroc, GIZ.

Holmgren D. 2015. « Permaculture : Principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable ». *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, vol. 65, n° 65, p. 143.

Karim M. E., 2018. "Exploring the Impact of Climate Change on the Outbreak of Early Twenty-First-Century Violence in the Middle East and North Africa and the Potential of Permaculture as an Effective Adaptation ». *Weather, Climate & Society*, vol. 10, n° 1, p. 179, doi: 10.1175/WCAS-D-16-0130.1.

Latchem C., 2018. "Agriculture and Agribusiness". In: *Open and Distance Non-formal Education in Developing Countries*. Singapore, Springer, p. 131-143, doi: 10.1007/978-981-10-6741-9_13.

Mancebo C. E., De la Fuente de Val G., 2016. "Permaculture, a tool for adaptation to climate change in the communities of the Laguna Oca Biosphere Reserve, Argentina". *Procedia Environmental Sciences*, vol. 34, p. 62-69, doi: 10.1016/j.proenv.2016.04.006.

Ouidder F., Marzouki L., Azaroual T., Idriss A., 2016. « Bonnes pratiques de

microprojets ». Rabat, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Reis A., Jellum C., Lovelock B., Thompson A., 2010. *Proceedings of the 2010 Centre for Recreation Research Symposium – Recreation Values and Natural Areas*. Dunedin, New Zealand, Centre for Recreation Research, School of Business, University of Otago.

Rivett MO., Halcrow AW., Schmalfuss J., Stark JA., Truslove JP., Kumwenda S., Harawa KA., Nhlema M., Songola C., Wanangwa G.J., Miller AVM., Kalina RM., 2018. "Local scale water-food nexus: Use of borehole-garden permaculture to realise the full potential of rural water supplies in Malawi". *Journal of Environmental Management*, vol. 209, p. 354, doi: 10.1016/j.jenvman.2017.12.029.

Zine H., Messouli M., Krause B., 2016. Analyse et cartographie de la vulnérabilité des événements climatiques extrêmes et estimations des coûts de leurs impacts dans la Région Souss-Massa – Rapport de synthèse, Rabat, Maroc, GIZ.

Le système alimentaire territorialisé : facteur d'attractivité territoriale durable ?

Cas de la région Souss-Massa

Ahmed AIT BARI, Laboratoire d'Études et de Recherches appliquées en Sciences économiques (LERASE), équipe de Recherche en Innovation, Finance et Économie des territoires (ERIFET), FSJES-Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc, a.aitbari@uiz.ac.ma, aitbaria@yahoo.fr

Résumé

Au Maroc, la régionalisation avancée impose une reconsidération des spécificités locales des territoires et de leurs acteurs. Les SAT y illustrent un parfait domaine de programmes de développement cristallisant les dynamiques territoriales. Ils s'inscrivent dans le sillage d'une nouvelle économie politique des territoires (NEPT) qui impose aux décideurs publics la refondation de la politique économique face à la mondialisation. Dans ce sens, le présent papier explore les potentialités de la région Souss-Massa (RSM). Il considère que les SAT peuvent présenter une méthode de révélation de l'offre attractive de la RSM, sous contrainte de développement durable de cette dernière. Au-delà des aspects conceptuels et théoriques établis au sujet de l'attractivité et de la durabilité des territoires, cet article privilégie la démarche d'une recherche par action s'appuyant sur la méthode du diagnostic territorial. Son résultat annonce que la RSM regorge de potentialités favorisant la conception, l'implémentation et la mise en valeur des SAT pouvant être un facteur déterminant à la fois de durabilité et d'attractivité.

Introduction

Le développement durable des territoires est au centre de nombreux débats dans notre société contemporaine. C'est un thème d'actualité ardent, surtout quand il est associé à un objectif d'attractivité. Durabilité et attractivité arborent ainsi le nouvel enjeu de la dynamique territoriale, dans un contexte économique de plus en plus globalisé (Ait Bari, 2015).

Associer durabilité et attractivité est un enjeu complexe qui impose des défis communs à tous les acteurs du territoire,

quels que soient leurs intérêts, publics ou privés. Au centre de ces défis, on trouve celui de l'alimentation saine, qui est à considérer dans ses dimensions politique, socioéconomique et culturelle, dans ses aspects de production, d'échange, de distribution, de sécurité et de souveraineté alimentaires, ainsi que dans son rôle de protection écologique des ressources naturelles (Hartwick, 1990) et énergétiques (Wackernagel et Rees, 1996) et de sauvegarde des patrimoines et des identités. Par conséquent, l'objectif

simultané de durabilité et d'attractivité est une question générale et multiforme concernant la durabilité écologique du territoire, son développement et son attractivité économiques. Le traitement de cette question nécessite alors une approche systémique donnant à l'alimentation saine toute son importance dans les stratégies de développement, spécifiquement en matière de santé et de bien-être des populations locales.

Curieusement, une telle importance a été négligée dans les modes de production et de consommation agro-industriels dominants, mondialisés, de masse et – le moins que l'on puisse dire – trop polluants voire même menaçants pour la survie des générations futures, si l'on considère les problèmes causés par le réchauffement climatique. Cette négligence est une réalité au nord comme au sud de la Méditerranée, en particulier dans le territoire de la région Souss-Massa (RSM) au Maroc, où la problématique du développement durable est conséquente.

D'où l'intérêt de se pencher sur l'étude d'un système alimentaire territorialisé (SAT) comme facteur de durabilité et d'attractivité économiques du territoire de la RSM. Comment peut-on le concevoir, le promouvoir, le pérenniser afin d'en faire un des piliers majeurs de l'attractivité territoriale durable de la région ?

Le présent article, après avoir défini la notion composite d'« attractivité durable », justifie pourquoi le SAT en est un déterminant fondamental, puis il présente un bref diagnostic concernant les possibilités et l'état des lieux des SAT dans la RSM. Celle-ci regorge de potentialités pouvant être combinées dans une stratégie intégrée de promotion des SAT spécifiques au territoire du Souss, comme décrit dans la dernière partie.

1. Attractivité durable via les SAT : vers une nouvelle pratique d'économie politique des territoires

La notion d'« attractivité » fait l'objet d'utilisations diverses, en particulier dans les recherches économiques. Elle y est intimement liée à celle de « territoire », qui peut être divisible en plusieurs sites et milieux d'accueil. Le territoire en est même devenu l'objet ou le support fondamental. On parle d'attractivité d'un bassin d'emploi pour les travailleurs et ingénieurs, d'attractivité touristique d'un territoire pour les visiteurs, d'attractivité territoriale pour les activités d'entreprises productives ou réalisatrices de valeurs (marchandes), d'attractivité pour les flux financiers internationaux ou pour l'investissement direct étranger, d'attractivité d'un site naturel, d'une zone humide protégée pour les oiseaux migrateurs (cas de la RSM ; Ait Bari, 2017), etc. Dans différents contextes, l'attractivité est donc profondément ancrée dans la capacité réelle d'un territoire (de ses sites) de séduire, d'accueillir et de sédentariser des acteurs et/ou des facteurs économiques mobiles.

Par ailleurs, le territoire présente une attractivité durable si ses qualités attractives s'expriment dans une logique de développement durable mettant en avant la contrainte de la durabilité de l'exploitation des ressources pour répondre plus justement aux besoins présents et à venir de l'humanité (Brundtland, 1987). Par conséquent, l'option, pourtant bien soutenue et défendue par les politiques publiques, de séduire et d'attirer un maximum d'investisseurs ou de touristes est révolue. Car l'attractivité basée sur la seule approche quantitative peut présenter des coûts sociaux et écologiques importants. Ainsi, les politiques et les mesures d'attractivité devraient contenir, au-delà de la mise en valeur des performances attractives d'un territoire, les contraintes liées au bien-être de ses populations et à

leur qualité de vie dans un environnement écologique propre (Vogel, 1995).

Il s'agit alors d'appréhender l'attractivité durable via une logique de système, dont le SAT fait partie. Un système incluant, en plus des objectifs économique-financiers, les autres contraintes socioécologiques, fondements majeurs du développement durable (Boutaud, 2005). Des contraintes qui deviennent donc endogènes au processus territorial de l'attractivité et n'y sont plus de simples externalités ou des variables explicatives.

De manière plus générale, un territoire attractif de par son SAT peut être considéré comme un milieu favorisant les interactions où l'on désire tout simplement vivre. Un milieu de vie, de « bien-être », avec une alimentation saine et non seulement une alimentation de consommation dans l'optique de la théorie économique classique de destruction des biens. Un milieu d'« intelligence collective », de création, de production, d'échange et de partage des valeurs pas uniquement marchandes. Par conséquent, il est réducteur de résumer la question de l'attractivité territoriale par les SAT à la seule capacité du territoire à séduire et à attirer ce qui vient de l'extérieur, l'étranger, l'exogène. Elle est aussi un réel problème de développement endogène nécessitant une nouvelle méthode de pratiquer l'économie politique autrement.

Le SAT comme facteur d'attractivité est un objet de réflexion adéquat pour mener à bien cet exercice complexe de pratique de l'économie politique d'une autre manière. En effet, il est un espace économique commun, favorisant les relations de voisinage, un espace de patrimonialisation des produits alimentaires locaux de façon à rendre possibles et efficaces leur production, leur consommation et leur distribution dans une perspective durable, c'est-à-dire en respectant particulièrement leurs conditions socioécologiques de création et d'échange. Il est un projet de société à

porter par des acteurs territoriaux soucieux d'une attractivité durable, inscrite dans une gouvernance locale (Daly et Cobb, 1989) qui projette l'usage des ressources du territoire dans la durée.

En résumé, un territoire attractif durablement est un milieu où il fait bon vivre. On y trouve du logement, des infrastructures matérielles et institutionnelles, des transports, de l'emploi, des services de santé, d'éducation, de formation, de culture, des capacités économiques respectant l'environnement, des capacités d'adaptation aux situations de crise, de la sécurité, et surtout des conditions assurant une alimentation saine. On y trouve également une approche systémique fondée sur une co-gouvernance locale et territoriale durable et décentralisée dans laquelle les compétences des acteurs et leurs capacités à expliciter leurs visions et objectifs sont mutualisées dans le but d'identifier des leviers d'action en faveur de la durabilité (Costantini et Monni, 2008) et de l'attractivité du territoire. Dans ces conditions, les SAT sont des bases territoriales résistantes sur lesquelles les autorités publiques peuvent se baser pour réinventer le territoire, son développement et son attractivité durables.

L'implémentation des projets de SAT rend possibles la durabilité et l'attractivité économiques et environnementales du territoire de la RSM. Mais pour que ces caractéristiques soient plus crédibles aux yeux de l'opinion, il est important qu'elles se doublent d'une durabilité sociale. Le SAT, comme toute organisation de production, localisé ou globalisé, ne fait pas partie des circuits courts de proximité et fermés. Au contraire, c'est un système décroissant sur le territoire qui est lui-même intégré à l'économie mondiale par l'une ou l'autre de ses dimensions. Le SAT n'est donc pas à l'abri des crises. Pour gagner en compétitivité, il va bien falloir se différencier de la concurrence sur un marché difficile de plus en plus

mondialisé. Pour ce faire, la force des SAT réside dans la proclamation et l'affirmation de l'originalité et de la spécificité de leur territoire pour assurer l'attractivité et la durabilité de celui-ci, notamment via des capacités de production, de consommation et de distribution d'une alimentation durable et saine. Une attitude qui pourrait être mise en valeur par des politiques de certification garantissant des normes de qualité précises convoitées par les consommateurs et les investisseurs locaux et étrangers.

2. Les SAT dans la RSM : un bref diagnostic interne du territoire

Les chances d'implémentation des SAT dans la RSM semblent réelles. Mais elles nécessitent une pédagogie de projet très spécifique. L'observation montre que ce territoire regorge d'atouts et de potentialités forts et favorables aux SAT, mais en même temps comporte quelques faiblesses qui peuvent être à l'origine de difficultés sérieuses freinant la conception et la promotion de tels projets.

2.1. Forces

La RSM, relief diversifié en chaînes montagneuses et en plaines fertiles comportant plusieurs cours d'eau, est un espace géoéconomique et socioculturel profondément stratégique pour le Maroc. Elle génère 10,5 % de la richesse nationale (PIB), alors qu'elle ne représente que près de 7,6 % du territoire (53 789 km²) et presque 8 % de la population marocaine. C'est un milieu riche au centre du royaume, entre l'océan Atlantique à l'ouest et la frontière algérienne à l'est, une symbiose naturelle entre le Nord (Marrakech-Safi), le Sud (Guelmim-Oued Noun) et l'Est (Drâa-Tafilalet) qui présente un brassage et une diversité de cultures et de ressources naturelles (bio-géodiversité).

La région est décomposée administrativement en deux préfectures, Agadir Ida-Outanane et Inezgane-Aït Melloul, et en quatre provinces, Chtouka-Aït Baha, Tiznit, Taroudant et Tata. Elle comporte vingt-et-une municipalités et cent cinquante-quatre communes rurales. C'est un territoire à dominance rurale où l'arganier couvre plus de 64 % de la forêt régionale, un territoire dont l'attractivité s'assoit fondamentalement sur des ressources naturelles favorisant la compétitivité des secteurs de l'agriculture (première zone primeuriste et agrumicole du royaume), de la pêche (deux grands ports de pêche à Agadir et Sidi Ifni offrant à la RSM la première place en termes de débarquement en valeur et la troisième place en volume), du tourisme (destination de renommée mondiale) et des mines (grandes opportunités d'investissements : argent, manganèse, barytine, fer et or, etc.). Une attractivité « *clean* », sans prolifération de grands complexes industriels polluants, et qui peut être consolidée par la recherche scientifique au sein du grand complexe universitaire d'« Ibn Zohr » constituant la base arrière d'une recherche fondamentale pour des SAT « aliments de Souss ».

L'autre ressource de la RSM, à côté de l'agriculture, qui est à l'origine de conception des SAT : la pêche (il y a une grande biodiversité maritime sur une façade atlantique de 180 km). Elle y profite de bonnes infrastructures (parc d'activité Haliopolis de 150 ha), en particulier un grand port de pêche hauturière et côtière à Agadir, qui alimente des unités industrielles exportatrices, et d'autres petits ports de pêche artisanale à Imessouane, Taghazoute, Imiouadar, Tifnite, Sidi R'bat, Sidi Wassay, Sidi Boulfail, etc., qui servent une grande partie du marché local. C'est une niche d'attractivité pour les investissements, un gisement d'emplois, une source d'alimentation formidable aux niveaux régional et national et dont le surplus est exportable facilement de par la qualité et

la diversité de cette ressource, ce qui est source d'entrée de devises.

Par ailleurs, si les autorités locales, via le plan Maroc vert, le programme national d'économie d'eau en irrigation et le plan agricole régional, piliers I et II, donnent plus d'importance au développement d'une agriculture intensive et à forte valeur ajoutée dans le cadre de grands projets structurants tels que Agropole, Agrotech et les stations météorologiques et de dessalement des eaux de mer, elles ne négligent pas le financement (par subventions), la valorisation et l'amélioration de la visibilité, sur les marchés intérieur et extérieur, des produits de terroirs (via des labellisations) : huiles d'argan et d'olive, cactus, safran, miel naturel (à base d'agrumes de la plaine du Souss, de thym, de thuya, de romarin, de chardon et de toutes fleurs du Haut-Atlas, d'euphorbe, de caroubier, d'eucalyptus et de toutes fleurs de l'Anti-Atlas et de la région de Tiznit), dattes, henné, etc.

2.2. Faiblesses

Malgré les différentes politiques publiques en faveur de l'attractivité et de la durabilité des territoires, notamment celles touchant les produits de terroir, les conditions de travail et de production respectant l'environnement, les objectifs du développement durable sont encore loin d'être atteints dans la RSM. Ces politiques sont des actions importantes qui traduisent la volonté politique, centrale et locale, d'aborder ce sujet. Mais elles sont désarticulées et encore insuffisantes pour implémenter des SAT performants, compétitifs, durables, et améliorant les conditions de vie et de travail des acteurs locaux. Elles sont encore plus insuffisantes lorsque les directives ambitieuses émanant des hautes instances administratives ne sont pas en adéquation avec les réalités locales du territoire.

Les réalités locales sont trop fragiles. En effet, les SAT, bien qu'ils soient à l'origine de l'identité profonde du Souss, avec l'insertion continue et croissante de l'économie locale dans le mouvement de la globalisation, étaient progressivement (jusqu'à une date récente) délaissés. Car une grande part de l'opinion les considérait insuffisants pour faire face à différents enjeux économiques et sociaux contemporains, que ce soit en termes d'emploi, d'entrées de devises, ou de production en quantité et en diversité suffisantes, exportables et accessibles au plus grand nombre.

D'où l'importance donnée, dans la RSM, aux autres organisations de production agroalimentaire qualifiées d'intensives. Elles représentent un système intensif plus lucratif privilégiant l'accumulation du capital au bien-être et à la durabilité du territoire, un système prédateur des traditions. Il a éradiqué peu à peu la paysannerie traditionnelle qui avait dominé le grand Souss (jusqu'à une période récente). La réhabilitation de certaines pratiques de cette dernière pourrait être un levier de développement de SAT « authentiques ». Les acteurs locaux en sont profondément conscients mais très peu de résistances collectives, via la promotion de tels SAT « authentiques », sont organisées aujourd'hui pour promouvoir le développement durable. Cela nécessite de réelles stratégies intégrées.

3. SAT dans la RSM : les bases de stratégies de développement

Après l'identification des ressources spécifiques à la RSM, faite par les autorités compétentes dans leurs études de mise en valeur agricole, afin de favoriser une filière d'« alimentation durable », un SAT propre à cette région à dominance rurale représenterait donc une perception citoyenne de la « vivabilité » du territoire. Il est réducteur de résumer une telle perception aux seuls produits de

terroir liant l'agriculture / la pêche au territoire du Souss. Elle impose des stratégies de durabilité et d'attractivité du territoire. Au cœur de celles-ci, le SAT trouverait légitimement sa place. Comment l'implémenter et consolider sa croissance sans compromettre les mécanismes initiaux du développement territorial qui ont démontré leur efficacité ?

Huit pistes de réflexion sont développées dans les paragraphes suivants.

Cela n'a pas de sens de considérer que l'implémentation d'un SAT dans la RSM, même dans des zones d'agriculture intensive et à vocation exportatrice, est une rupture consommée avec le système de production mondialisé que connaît la région depuis longtemps. Implémenter un SAT, ce n'est pas mener la guerre aux mécanismes économiques mondialisés de création et de réalisation de valeur qui fonctionnent bien (les équilibres macroéconomiques obligent !). Les deux modalités peuvent se compléter tant qu'elles préservent ensemble l'identité, la durabilité et l'attractivité du territoire. C'est en cela que consiste toute l'ingéniosité des nouvelles politiques d'attractivité et d'aménagement.

L'efficacité d'un SAT, sa survie face à la concurrence des marchés, intérieur et extérieur, sont liées aux avantages de spécialisation de son territoire d'origine. Dans la RSM, des SAT coexistent, malgré des moyens techniques et financiers très modestes, avec des modes de production et de consommation internationalisés. La modernisation et l'intensification qu'a connu l'activité agricole et de pêche dans cette région n'ont donc pas effacé complètement ses SAT, mais elles les ont profondément contrariés et concurrencés, car elles n'ont pas nécessairement été soucieuses de la durabilité ni de l'attractivité du territoire. Mais elles ne sont pas non plus complètement « a-territoriales » au vu de leurs impacts, restructurants et visibles, sur les transformations sectorielles de la région.

L'agriculture et la pêche intensives, deux sources fondamentales de l'alimentation et de la compétitivité du Grand Souss, se sont développées et pérennisées aussi grâce à des actions sociales de syndicalistes engagés, et à des actions de décideurs ayant à cœur la problématique du développement territorial durable. Ces derniers ont par ailleurs, à côté de l'agriculture intensive, favorisé par plusieurs plans d'action une agriculture vivrière et territorialisée à une échelle plus locale et dans des espaces ruraux et agricoles longtemps marginalisés.

Les SAT du Grand Souss sont enracinés dans son identité territoriale. Une identité bien ancrée, mais plus fragile que jamais, compte tenu du risque qu'elle se dissolve dans la mondialisation. Car en effet, cette région, sa dynamique, celle de ses acteurs, ne sont pas à la marge des mutations profondes et rapides que connaît l'évolution du capitalisme mondial actuel. Elles sont particulièrement sujettes aux pressions de l'ouverture et de l'intégration économiques du système productif marocain à l'économie mondiale. Un choix stratégique du royaume qui n'apporte pas seulement des opportunités mais aussi des menaces. C'est pourquoi l'implémentation et la promotion des SAT sont au centre des orientations politiques et économiques, afin de préserver l'identité territoriale de la région qui fonde son attractivité différenciée, et doivent être intégrées aux différents programmes ambitieux de développement durable, de compétitivité (Porter et Van Der Linde, 1995) et d'attractivité territoriales annoncés dans le royaume.

L'ancrage des SAT dans les zones rurales de la RSM ne limite pas leurs débouchés dans les marchés urbains, nationaux et même internationaux. Un SAT compétitif est celui qui exploite les avantages spécifiques et différenciés de ses caractéristiques territoriales (génériques et non génériques). La demande du marché en produits issus des SAT conditionne l'extension spatiale de

ces derniers sur le territoire. D'où la nécessité d'une nouvelle politique d'aménagement des espaces ruraux en particulier, surtout au profit des petits agriculteurs et pêcheurs écrasés par la concurrence des activités intensives et de masse destinées à l'export. Car l'agriculture intensive, spécialisée et exportatrice, dans des grandes exploitations, s'est étendue dans la RSM, en grande partie au détriment de la paysannerie traditionnelle. Elle a engendré ainsi des flux d'exode rural vers la ville.

La durabilité impose le développement des circuits courts et de proximité rapprochant les lieux de production et de consommation des produits ancrés dans le territoire. Ce rapprochement renforcerait le développement territorial local de chaque zone de la RSM du fait que de tels réseaux de proximité réduisent les distances, notamment entre villes et campagnes, en instaurant progressivement de nouvelles formes de gouvernance alimentaire et territoriale, différentes de celles imposées par les circuits longs de la mondialisation liant le local au global, la RSM aux marchés internationaux.

L'implémentation d'un SAT dans la RSM nécessite un renouveau des métiers, en particulier de ceux de la filière agroalimentaire. Ceci est important pour prendre en compte les mutations récentes des zones rurales et périurbaines du Souss, de sa société rurale et surtout la manière dont celle-ci intègre dans sa conscience collective les problèmes écologiques et ceux liés à l'alimentation saine. Ce renouveau des métiers agroalimentaires via la mise en œuvre de SAT mettrait l'accent sur l'acquisition des compétences et des connaissances théoriques et pratiques autour des dimensions d'attractivité et de durabilité du territoire. Une attractivité qui se considère durable dans le sens où elle permet de réinventer le territoire face aux nouveaux défis de la mondialisation, afin de

restaurer la propre identité et le rôle de ce dernier dans la qualité de ses produits alimentaires. Cela se fait notamment par des méthodes offrant plus de capacités de développement tout en réhabilitant des savoirs antérieurs à l'agriculture intensive ; ladite réinvention du territoire, selon les exigences de la durabilité, restaure aussi la confiance des acteurs du territoire surtout face aux pressions de la concurrence mondialisée porteuse de crises récurrentes.

La réussite d'un SAT dans la RSM est aussi fonction d'une conscience collective qui oriente les décisions d'achat vers des produits sains à la fois pour la consommation et pour l'environnement. Cette conscience, ajoutée aux convictions personnelles de tous les acteurs du SAT, et loin de toutes considérations mercantilistes, nationalistes et de repli identitaire, facilite l'adaptation des réglementations et des structures productives à de nouvelles pratiques plus durables protégeant l'environnement et consolidant l'attractivité du territoire. Dans ce sens, l'objectif de durabilité se consolide par une indication géographique ancrant les produits dans leur territoire. Celle-ci véhicule une image territoriale qui doit être protégée ; d'où l'importance des appellations géographiques protégées, du fait qu'elles cristallisent une valeur historique, patrimoniale, culturelle et identitaire de la production locale.

Un SAT pourrait souligner les liens entre les activités économiques agroalimentaires, le développement durable et l'attractivité du territoire du Souss via la structure socioéconomique des zones rurales de la région. Si les champs de ces zones rurales sont une base arrière de production de la richesse, la réalisation de celle-ci se fait sur des marchés, en grande partie dans les marchés de villes. De tels marchés sont régis par des rapports sociaux spécifiques entre producteurs, commerçants et clients. C'est un système d'intermédiation, de courtage, dans lequel des réseaux, à la

fois formels et informels, commandent une répartition injuste de la valeur créée originellement par les petits agriculteurs / pêcheurs. En effet, ceux-ci sont de la partie courte de l'échange et leurs efforts ne sont pas rémunérés décemment. C'est un réel problème de survie des petites mains savantes qui fondent la compétence territoriale et les grands métiers favorisant la constitution du SAT et la mise en valeur de sa nature.

Conclusion

Par une approche économique de gouvernance locale des acteurs, le présent article a cherché à démontrer que l'implémentation des SAT dans un territoire est facteur à la fois de l'attractivité et de la durabilité de ce dernier.

Loin des problèmes épistémologiques et conceptuels entourant ces deux dernières notions, l'analyse s'est portée sur un bref diagnostic territorial interne d'une région marocaine particulière : la RSM. Le résultat de cette analyse souligne qu'il n'est pas impossible, mais délicat, d'implémenter des SAT dans cette région. C'est une question à la fois de conscience collective, de volonté politique et de capacité des acteurs locaux à adhérer à ce genre de projets qui sont porteurs de développement durable et révélateurs d'une attractivité territoriale différenciée. Une telle implémentation est possible seulement si la gouvernance de tels SAT profite des forces de durabilité et d'attractivité offertes par le territoire du grand Souss, mais sans oublier de corriger les faiblesses de cette durabilité et cette attractivité.

Les SAT dans la RSM sont d'abord liés, en grande partie, à leurs milieux naturels et écologiques, du fait que la région est un espace à dominance rurale. Ils peuvent être aussi des organisations de production et de répartition d'une richesse à base de ressources territoriales dans le but ultime d'améliorer les conditions de vie, de bien-

être via l'effort et le travail sécurisés, dignes et décents. C'est pourquoi une stratégie d'implémentation des SAT dans la RSM annonce un début de « révolution verte » qui devrait être accompagnée par le « plan Maroc vert » mais à travers des spécialisations territorialisées, locales et non intensives et mondialisées. Cette voie servirait à promouvoir les nouvelles variétés agricoles (agroalimentaires) respectant les exigences de la durabilité et de l'attractivité territoriales du grand Souss.

À ce titre, du moins, les SAT sont un grand projet de société dans cette région rurale et agricole grandement menacée par des cycles récurrents de sécheresse et une pénurie d'eau. Si l'on prend en considération le fait que l'eau est une ressource très stratégique pour la durabilité et l'attractivité de la RSM, les SAT y sont alors un mode de développement très attendu.

En résumé, le diagnostic interne de la RSM a pu conclure à la faisabilité et à la facilité d'implémentation des SAT. Néanmoins, cette analyse doit être approfondie afin de traiter les autres éléments du diagnostic territorial qui souligneraient éventuellement les opportunités et les menaces liées à de tels SAT. De plus, il n'est pas évident de construire un consensus intellectuel autour des « projets de SAT » qui se basent sur des notions complexes de « durabilité » et d'« attractivité », surtout quand ces notions se réduisent à leur seule dimension écologique. Tester économétriquement les relations de cause à effets du triptyque SAT-durabilité-attractivité est certainement un exercice empirique périlleux.

Par ailleurs, les signes de qualité (AOP et IGP) apposés sur les produits dits de terroir, qui tirent leur forte identité de leur origine géographique, n'induisent pas forcément un développement durable des territoires ruraux concernés. Ceci est particulièrement vrai quand ces signes permettent aux producteurs, même de

petite taille, de percer un marché mondial plus lucratif. Ce qui peut éliminer l'accès des populations locales à ces produits de qualité, qui deviennent de plus en plus chers en raison d'une demande étrangère solvable même à des prix excessifs. De plus, que peut-on dire de la survie des circuits courts et de proximité concernant ces « produits issus de SAT » lorsque l'échange numérique via Internet déconstruit leur ancrage territorial en éliminant les liens locaux, particulièrement dans les rapports d'échange. C'est exactement l'exemple des produits issus de l'arganier dans la RSM. Une conclusion qui consiste à dire que les SAT sont un facteur de durabilité et d'attractivité du territoire est donc mitigée, surtout que certains acteurs territoriaux revendiquent le développement durable uniquement dans leurs discours.

Références bibliographiques

- Ait Bari A., 2015. Multinationalisation et Attractivité. Le tourbillon de la Mondialisation, Agadir, Souss Édition.
- Ait Bari A., 2017. « Comment concevoir l'attractivité touristique rurale de la Région Souss-Massa via ses aires protégées ? Une vision d'attractivité territoriale durable ». In : *Actes au multilogue de la chaire ANMT-CNRS, « Marketing Territorial : entre différenciation et mobilisation »*. Université de Corte.
- Boutaud A., 2005. *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ?*. Thèse de doctorat, École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne et Université Jean Monnet, 513 p.
- Brundtland G.H., 1987. *Our common future*, New-York, O.U.P.
- Costantini V., Monni S., 2008. "Environment, human development, and economic development". *Ecological Economics*, n° 64, p. 867-880.
- Daly H.E., Cobb J.B., 1989. *For the Common Good*. Boston, Beacon Press.
- Hartwick J.M., 1990. "Natural Resources, National Accounting and Economic Depreciation". *Journal of Public Economics*, vol. 43, p. 291-304.
- Porter M.E., Van Der Linde C., 1995. "Toward a new conception of the environment-competitiveness relationship". *Journal of Economic Perspective*, vol. 9, p. 97-118.
- Vogel D., 1995. *Trading up: Consumer and environmental regulation in a global economy*, Cambridge, HUP.
- Wackernagel M., Rees W., 1996. *Our Ecological Footprint: reducing Human Impact on the Earth*, Philadelphia, New Society Publishers.

Quelques enseignements du colloque d'Agadir sur les systèmes alimentaires territorialisés

Kelly ROBIN, IPEMED, kelly.robin@ipemed.coop

Les 29 et 30 novembre 2017 s'est tenue à Agadir une conférence internationale dédiée aux systèmes alimentaires territorialisés. Organisée par l'Université d'Agadir et la Chaire Unesco Alimentations du monde de Montpellier SupAgro, avec le soutien de l'IPEMED, de l'ANDZOA, de l'Agence universitaire de la Francophonie, de la COPAG, du conseil régional de Souss-Massa, de l'association Migrations et Développement et de la chambre d'agriculture de la Région de Souss-Massa, elle a permis de rassembler une trentaine d'intervenants et une cinquantaine de participants.

Mais de quoi parle-t-on ?

Concept inspiré des travaux sur les systèmes productifs « localisés », les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) désignent un « *ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères de développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale* »²⁷. Réaffirmant le droit à une sécurité alimentaire et nutritionnelle, les intervenants ont en effet plaidé pour une transition vers des modèles de production, de consommation et d'échange plus durables et inclusifs. Dans cette perspective, les SAT, en mettant en synergie les filières, les territoires et les hommes, constituent un modèle alternatif

au système agro-industriel dominant et au système traditionnel ; même si de fait, ces trois systèmes continueront à co-exister.

Ont émergé des débats la nécessité de faire des produits du terroir et de la diète méditerranéenne des « biens communs », qui permettent une différenciation qualitative des pays de la région face à la concurrence internationale. Dans cette optique, les SAT non seulement assurent une meilleure santé des consommateurs et une attractivité des territoires concernés, mais également constituent un facteur de compétitivité des entreprises ou structures agricoles et agroalimentaires engagées dans cette dynamique.

Qui ? Où ?

De fait, le développement de SAT nécessite la mise en place d'un schéma de gouvernance territorialisée, pluri-acteurs, participatif et surtout « *bottom-up* ». Dans cette perspective, l'échelon pertinent est sans doute la région, même s'il est nécessaire de sortir du cadre administratif pour davantage prendre en compte les facteurs agroécologiques et les bassins de vie existants, afin de délimiter les zones pertinentes pour la mise en place de SAT.

Passer des IARD aux SAT

Les communications présentées dans le cadre de la conférence ont démontré le

²⁷ Rastoin J.L., 2015. « Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et

justifications empiriques », *Économies et Sociétés*, vol. 49, n° 8, p. 1155-1164.

foisonnement d'initiatives sur le terrain, parfois répertoriées sous l'acronyme IARD (initiatives d'alimentation responsable et durable, selon la terminologie adoptée par l'association RESOLIS). Se pose alors la question de leur caractérisation et de leur valorisation, ainsi que de leur nécessaire prise en compte dans l'élaboration de politiques publiques. En effet, comment changer d'échelle et agréger ces dynamiques locales en « systèmes » ?

Tout pourrait commencer par la réalisation systématique, sur chaque territoire de référence, d'un diagnostic participatif des atouts et faibles du secteur agricole et agroalimentaire. Celui-ci mettrait également en perspective les performances du secteur par rapport à d'autres critères (disponibilité des ressources naturelles, emplois créés, etc.). Cette démarche enclenchée par les collectivités locales doit être menée en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (agriculteurs, transformateurs, consommateurs, universités, etc.) et doit permettre l'émergence et la co-construction de recommandations opérationnelles.

En parallèle, il est nécessaire de tenir compte de la façon dont les acteurs locaux s'organisent eux-mêmes : organisation en « réseaux » tel le RIAM, développement de projets pilotes (fermes pédagogiques), mise en place de labels et/ou de démarches d'appellations d'origine protégée, création de banques de semences endémiques, organisation de marchés paysans, systèmes participatifs de garantie, etc.

Enfin, il ne peut y avoir de SAT sans démarche politique : l'organisation d'assises régionales de l'alimentation, à l'instar de ce qui avait été organisé en France par la Région Nord-Pas-De-Calais, pourrait être dupliquée.

Dès lors, quelles sont les priorités pour le développement de SAT en Méditerranée ?

- Continuer l'effort de sensibilisation et de formation, tant auprès des consommateurs/citoyens que des acteurs des filières, est indispensable. Dans cette optique, il a été décidé de publier les actes de la conférence, qui seront disponibles en libre téléchargement sur le site de l'IPEMED.
- Pour l'IPEMED, documenter l'hybridation des systèmes alimentaires traditionnels, agro-industriels et alternatifs, à partir d'études de cas est une piste d'analyse envisagée pour nourrir l'Observatoire de la coproduction, mis en place en 2015.
- Enfin, il paraît utile d'approfondir certaines pistes d'études et de structurer le dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés autour des sujets clés transversaux de l'alimentation et de la mise en place de SAT :
 - Quel rôle peuvent avoir les oasis dans la conservation de l'agriculture patrimoniale ?
 - Quel poids peut avoir l'agrotourisme dans le développement des SAT ?
 - Quels sont les impacts socioéconomiques des SAT sur l'emploi des femmes et des jeunes ?
 - Les coopératives et l'économie sociale et solidaire peuvent-elles avoir un rôle structurant dans la transition agroalimentaire ?
 - Les transferts, notamment financiers, des migrants peuvent-ils avoir des effets pervers sur les modèles de production agricoles ?
 - Comment concilier savoirs ancestraux et innovations technologiques dans les territoires méditerranéens ?
 - La création d'un label méditerranéen pour les

produits emblématiques de la diète méditerranéenne ne pourrait-elle pas permettre de fédérer l'ensemble des acteurs méditerranéens engagés dans la promotion de SAT ?

- L'innovation organisationnelle dans la gouvernance multi-

acteurs inclusive des chaînes de valeurs agroalimentaires et des territoires.

- La géopolitique de la sécurité alimentaire macro-régionale « Afrique-Méditerranée-Europe ».

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES AUTEURS

Ahmed AIT BARI

a.aitbari@uiz.ac.ma, aitbaria@yahoo.fr

Lauréat des universités Paris-Dauphine et Paris-Nanterre, Ahmed Ait Bari est Professeur Habilité en Sciences Économiques, à la faculté des Sciences Economiques et Juridiques de l'université Ibn Zohr d'Agadir. Il est Directeur de l'ERIFET-LERASE (Équipe de Recherche en Innovation, Finance et Économie des Territoires - Laboratoire d'Études et de Recherches en Sciences Économiques) de la FSJES Agadir, responsable du projet-CNRST IK/2018/03 d'appui à la recherche Scientifique en Sciences Humaines et Sociales.

Cristina BRAGAGLIA

cristina.bragaglia@unibo.it

Professeure d'histoire du cinéma à l'Université de Bologne, depuis 2002 (année de publication de son livre *Sequenze di gola. Cinema e cibo*), Cristina Bragaglia s'occupe des relations entre le cinéma et la nourriture, participant à de nombreuses conférences et en écrivant des essais, publiés en Italie et à l'étranger. Elle est membre et conseillère scientifique de l'Accademia nazionale dell'agricoltura et directeur d'un festival annuel de culinary cinema.

Abderrazak EL HAJRI

abderrazak.elhajri@migdev.org

Acteur associatif dans la région Souss Massa, titulaire d'un Master en Management de Développement Social, il assure la direction de l'ONG franco-marocaine Migrations & Développement menant différents programmes de développement : agroécologie, assainissement liquide environnemental, société civile et démocratie participative, etc.

Abdelkader EI MOUTAOUKIL

a.elmoutaoukil@uiz.ac.ma

Lauréat de l'EHESS de Paris, Abdelkader El Moutaoukil est docteur en Economie de développement. Il a obtenu un DESA en « Théorie Economique et Techniques Quantitatives » à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech et un Master en « Recherches comparatives sur le Développement » à l'EHESS de Paris. Il est actuellement Professeur Habilité à l'Université Ibnou Zohr d'Agadir. Ses domaines de recherche portent sur les questions de développement et de gouvernance.

El Houssaine ERRAOUI

e.erraoui@uiz.ac.ma

Docteur en sciences économiques et parmi les fondateurs du Laboratoire Etudes et Recherches Appliquées en Sciences Economiques (LERASE), Erraoui Elhoussaine est professeur habilité à l'Université Ibn Zohr et chef d'Equipe de Recherche en Economie de Développement (ERED), membre du Conseil Scientifique de l'Université Ibn Zohr (Agadir-Maroc). Domine de recherche, l'Economie Sociales, les filières agro-alimentaires au Maroc et les questions de développement économiques liées aux systèmes alimentaires localisés et leur lien à la durabilité.

Houda GHAZI

houda.ghazi@giz.de

Ingénieure agronome (spécialité : Agroenvironnement), et docteure en Biodiversité et Services Écosystémiques, Houda Ghazi travaille autant que Conseillère Technique à l'Agence de Coopération Allemande GIZ au Maroc. Elle participe aussi, autant qu'experte, aux travaux de la Plateforme Intergouvernementale de la Biodiversité et des Services Écosystémiques -IPBES-.

Farid OUIDDER

farid.ouidder@giz.de

Doctorant affilié au Laboratoire des Etudes sur les Migrations Anthropologie, Sociétés et Espaces (LEMASE) , Université Ibn Zohr, Agadir, il a plus de vingt années d'expérience dans le domaine du développement durable au sein des équipes de projet de coopération internationale notamment Oxfam, NEF et GIZ. Il est conseiller en changement climatique et Biodiversité, et membre de l'association internationale Value links.

Jacques OULD AOUDIA

joa@jacques-ould-aoudia.net

Chercheur en économie politique du développement. Site : www.jacques-ould-aoudia.net

Jusqu'en 2011 au Ministère de l'Economie – France (DG du Trésor). A publié « *SUD ! Un tout autre regard sur la marche des sociétés du Sud* », L'Harmattan, 2018. Chercheur associé à l'Institut Royal d'Etudes Stratégiques (IRES, Maroc). Bénévole engagé au sein de l'association « Migrations & Développement », créée par des migrants marocains en 1986. www.migdev.org

Geneviève PARENT

genevieve.parent@fd.ulaval.ca

Docteur en droit et membre du Barreau du Québec, Geneviève Parent est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval à Québec et titulaire de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires. Elle est membre à temps partiel de la Commission canadienne de révision agricole et membre de l'Académie d'Agriculture de France.

Jean-Louis RASTOIN

jean-louis.rastoin@supagro.fr

Ingénieur agronome, docteur d'État ès sciences économiques et agrégé des universités en sciences de gestion, Jean-Louis Rastoin est professeur émérite à Montpellier SupAgro, fondateur et conseiller scientifique de la chaire UNESCO en « Alimentations du monde ». Il co-dirige la revue « Systèmes alimentaires / Food Systems » publiée par les Éditions Garnier à Paris. Expert du *Think Tank* Ipemed, il est membre de l'Académie d'Agriculture de France.

Kelly ROBIN

kelly.robin@groupe-sos.org

Diplômée de Sciences Po Paris en 2011, titulaire d'un Master 2 Ingénierie économique-Diagnostic économique d'entreprise, de la faculté d'économie de Grenoble, Kelly Robin a été chargée de mission puis responsable de projets à l'IPEMED (Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen), et est aujourd'hui responsable de projets au Groupe SOS Pulse à Paris..

Henri ROUILLÉ D'ORFEUIL

rouilledo@gmail.com

Agronome et docteur en économie appliquée, Henri Rouillé d'Orfeuil a travaillé au CIRAD, au ministère des Affaires étrangères, à la DATAR, à la Banque mondiale. Il a présidé le GRET, FINANSOL et Coordination SUD. Membre de l'Académie de l'Agriculture de France, il pilote le Programme Alimentation de l'association RESOLIS. Son dernier livre, « La transition agricole et alimentaire, la revanche des territoires », est paru en 2018.

Abdallah SADIK

a.sadik@uiz.ac.ma

Docteur en sciences économiques, Abdallah Sadik est enseignant chercheur à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir, il est spécialisé dans les méthodes quantitatives appliquées à la gestion (statistiques, analyse des données). Ses recherches portent sur le genre et le microcrédit dans un contexte d'économie sociale et solidaire.

Leïla TEMRI

leila.temri@supagro.fr

Ingénieure agronome, docteure en sciences de gestion, Leïla Temri est enseignante-chercheuse à l'Institut Agro – Montpellier SupAgro. Elle est membre du conseil scientifique de la chaire Unesco Alimentations du Monde de Montpellier, et co-responsable de l'axe scientifique « Impact des TIC sur les sociétés rurales » de l'Institut de Convergence DIGIT@G. Elle est co-éditrice de l'ouvrage « Systèmes alimentaires en transition » paru chez QUAE en 2016.